



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
33^e Assemblée générale annuelle



HONORER NOS TRADITIONS – Agir pour notre avenir

**ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
RAPPORT ANNUEL 2011-2012**

Les créations artistiques exposées à l'Assemblée générale annuelle de l'APN et le logo du Comité hôte s'inspirent de la Chaîne d'alliance en argent de la Ceinture de paix et d'amitié. La Ceinture d'alliance représente l'un des plus anciens traités entre la Couronne et les citoyens des Premières Nations et témoigne de la fondation des relations entre les Premières Nations et la Couronne pour les générations suivantes.

La Ceinture arbore la chaîne qui lie la Couronne aux citoyens des Premières Nations de ce pays. Les trois maillons de la chaîne représentent un pacte d'amitié et de bonne volonté, ainsi que la paix qui doit toujours prévaloir entre nous. La chaîne d'alliance est en argent, symbolisant le besoin de la polir de temps à autre pour l'empêcher de ternir. Cette chaîne a constitué le socle de la relation de nation à nation entre la Couronne britannique et les Premières Nations qui sont devenues ses alliées dans l'édification de ce qui allait devenir le Canada.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Shawn A-in-chut Atleo	3
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	non publié
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	6
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador.	8
Chef régional Angus Toulouse, Ontario	14
Chef régional Bill Traverse, Manitoba	17
Chef régional Morley Watson, Saskatchewan.	19
Chef régional George Stanley, Alberta.	24
Chef régionale Jody Wilson-Raybould, Colombie-Britannique	28
Chef régional Eric Morris, Yukon	33
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest.	36

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	40
Conseil des femmes de l'APN.	42
Conseil national des jeunes de l'APN	44

SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général.	46
Rapport du directeur des opérations.	49
Communications stratégiques	51
Relations parlementaires et intergouvernementales	54
Activité et plaidoyer au niveau international.	59

SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS

Éducation	67
Santé et développement social	71
Pensionnats indiens	99
IndigènACTION.	104
Logement et infrastructures.	105
Gestion des urgences	111

EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS

Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités.	114
Droits fonciers et revendications territoriales	117
Passage frontalier.	121

SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS

Relations financières	124
Citoyenneté.....	126
Stratégie urbaine	128
Justice	130

FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Gestion de l'environnement	134
Partenariats économiques.....	143
Pêches.....	148
Eau et eaux usées.....	151

ÉTATS FINANCIERS.....	155
------------------------------	------------

CHEF NATIONAL SHAWN A-IN-CHUT ATLEO



Bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de 2012 qui se déroule sur le territoire des Mississaugas!

Je tiens d'abord à dire *kleco, kleco* du fond du cœur – merci dans ma langue – à tous ceux d'entre vous qui m'ont chaleureusement accueilli dans vos communautés. J'ai eu le grand honneur et le privilège de passer du temps avec vous et de côtoyer les aînés, les jeunes, les femmes et les hommes de vos communautés. La force de nos peuples ne cesse de m'inspirer et je crois que nous devons défendre nos droits sans relâche et nous soutenir mutuellement.

L'année qui s'achève a été pour le moins occupée. Je tiens à vous remercier, et tous vos citoyens qui ont participé par milliers aux neuf forums nationaux qui ont été organisés par l'Assemblée des Premières Nations (APN) au cours de la dernière année, ainsi que les personnes qui ont siégé aux nombreux groupes de travail et comités et assisté aux

diverses réunions spéciales.

À mon avis, il est primordial de trouver des manières d'être inclusifs et de faire valoir les voix, l'expérience et l'expertise uniques de nos peuples. Les Premières Nations détiennent la solution et l'APN peut et doit jouer un rôle de premier plan afin de faciliter le partage de l'information, de soutenir la volonté de changement de chacune des Premières Nations et d'accroître l'accès aux décideurs et aux parlementaires.

Les forums nationaux ont été conçus dans le but de mettre en évidence les réussites des Premières Nations et de fournir à ces dernières des outils et des occasions de discussion. Nous avons pris le temps de réfléchir ensemble à nos intérêts stratégiques et à la meilleure manière de transformer nos droits en mesures concrètes qui apporteront les changements demandés par nos peuples. Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de solution universelle, mais nous savons également qu'en nous soutenant mutuellement et en apprenant les uns des autres, nous serons tous gagnants.

Comme vous le verrez dans tous les documents qui vous seront remis au cours de la présente Assemblée générale annuelle, le travail que nous avons effectué ensemble a permis de réaliser de véritables progrès. Nous avons travaillé de concert et avons ciblé de façon plus précise tous nos enjeux. Il apparaît également clairement qu'il nous reste encore beaucoup de travail à faire.

En ce qui a trait à l'éducation, aux traités, à la réforme des revendications territoriales, à la santé, à l'eau, aux enfants, à l'abolition de la violence envers les femmes, aux pensionnats indiens, au logement et à nos intérêts prépondérants en matière de protection de nos terres et de nos ressources, nous avons été sans équivoque. Les Premières Nations doivent prendre la place qui leur revient au sein de l'économie et mettre en valeur nos terres, nos territoires et nos communautés. Des Premières Nations plus fortes permettront au Canada de devenir plus fort. La voie de l'avenir repose sur l'affirmation et la mise en œuvre de nos droits et de nos responsabilités.

Ayant eu le privilège exceptionnel de visiter les territoires des Premières Nations au cours de la dernière année et depuis 2009, je suis enthousiaste et j'ai confiance en notre potentiel. Nos dirigeants sont bien outillés et résolus à apporter les changements demandés par nos peuples. Les femmes, les hommes et les aînés jouent tous un rôle de premier plan dans cette transformation. Je sens de plus beaucoup d'espoir et je vois un énorme potentiel chez nos incroyables jeunes citoyens. Les jeunes assument déjà des postes de direction – ils sont armés de leur langue, leur culture et leur identité et avec notre aide et nos encouragements, ils vont réussir.

Je suis extrêmement fier du travail réalisé chaque jour par nos peuples dans toutes les régions du pays; cela m'inspire. L'APN poursuivra son rôle de défense des droits à l'échelle et continuera à fournir des outils et du soutien pour aider les Premières Nations à apporter les changements qu'elles désirent, à leur rythme et selon leurs propres critères. En offrant une meilleure communication, des relations parlementaires plus harmonieuses et une information plus à jour, l'APN a accru son rôle et sa pertinence face à toutes les Premières Nations. Nous savons toutefois que nous pouvons et que nous devons en faire davantage. Par conséquent, nous vous demandons de nous suggérer de nouveaux moyens et de nouveaux mécanismes qui permettront à l'APN d'offrir une coordination et un soutien accrus dont bénéficieront toutes les Premières Nations et leurs citoyens.

Les résolutions nationales adoptées depuis la création de l'APN, soit depuis 40 ans, ont orienté son travail – elles sont au cœur de toutes nos mesures – de toutes nos initiatives. Il est également primordial de se rappeler que le rôle de l'APN consiste à faciliter le changement tout en respectant pleinement le fait que chaque Première Nation doit elle-même tracer sa voie.

Je tiens de plus à remercier personnellement les membres du Comité exécutif national. Nous travaillons de concert depuis 2009 à la réalisation du plan stratégique national clair que nous avons élaboré ensemble et nous avons orchestré nos efforts en fonction des priorités et des thèmes suivants :

- **Soutenir les familles et les communautés des Premières Nations** – notamment en ce qui a trait à l'éducation, la santé, la justice, l'aide à l'enfance, aux jeunes et aux activités sportives.
- **Exercer et mettre en œuvre nos droits** – notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPN), la mise en œuvre des traités, les revendications territoriales globales et le partage des revenus issus des ressources.
- **Promouvoir les intérêts économiques et environnementaux** – les partenariats économiques, les changements climatiques, le développement d'une économie verte, les ressources naturelles, la pêche et l'environnement.
- **Soutenir les gouvernements des Premières Nations** – notamment en ce qui a trait à la capacité institutionnelle, la gouvernance et l'obligation redditionnelle, la citoyenneté, aux élections, la stratégie urbaine, ainsi qu'au logement et aux infrastructures.
- **Favoriser le changement au sein de nos communautés et organisations** – notamment, promouvoir de nouvelles manières d'accroître l'indépendance de l'APN et d'assurer la durabilité et l'efficacité de toutes ses opérations.

J'aimerais également souligner les importantes discussions qui ont eu lieu au cours de chacune des récentes Assemblées et qui portaient sur l'autodétermination et la manière dont nous appuyons nos cheminements respectifs. En prévision du Rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations, nous avons élaboré

le Plan des Premières Nations pour 2012 qui est fondé sur les principales orientations des Premières Nations – notamment la Déclaration de l'APN, les résolutions, ainsi que divers travaux et études antérieurs (Penner, CRPA, la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières Nations et la DNUDPN); ce Plan, qui a été partagé avec toutes les Premières Nations, a été présenté au gouvernement fédéral. Parmi ses éléments principaux, mentionnons entre autres la relation entre les Premières Nations et la Couronne, les nouvelles relations financières, la mise en œuvre des gouvernements des Premières Nations et le changement structurel; le Plan énonce également des orientations précises pour les changements que les Premières Nations souhaitent apporter dans tous les secteurs.

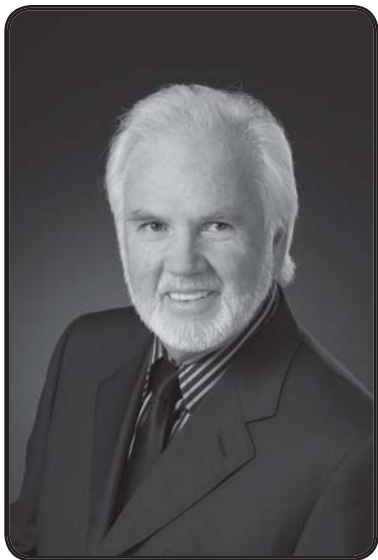
Dans un avenir rapproché, nous voyons donc les Premières Nations confirmer leurs priorités et prendre des mesures dans les domaines suivants : mise en œuvre des traités, progression sur la voie de la résolution des revendications, éducation des Premières Nations, relations financières, édification des nations, développement responsable des ressources et approches durables reconnaissant les droits et la compétence des Premières, ainsi que stratégies précises des Premières Nations en ce qui a trait à la justice, au logement et à l'eau.

Nous allons continuer à appuyer sans relâche et sans équivoque les droits des Premières Nations et à faire valoir leurs responsabilités. Nous sommes toutefois déçus du peu de progrès réalisé – 30 ans après la reconnaissance et la confirmation de nos droits dans la Constitution, 16 ans après la tenue de la Commission royale sur les peuples autochtones, 4 ans après les excuses présentées aux anciens élèves des pensionnats indiens et maintenant 2 ans après la ratification par le Canada de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous devons consolider toutes ces réalisations et regarder droit devant nous pour assurer un avenir meilleur à nos peuples. Je suis persuadé qu'ensemble, nous allons continuer à progresser. En nous soutenant les uns les autres, nous allons concrétiser la vision de nos ancêtres et respecter les promesses qui ont été faites à nos enfants.

Respectueusement,

Shawn A-in-chut Atleo

CHEF RÉGIONAL ROGER AUGUSTINE NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



Pjila'si. Je suis très honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à la 33^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations.

Pow-Wow des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié »

Le 30 juin et le 1^{er} juillet 2012, j'ai l'honneur de tenir le premier Pow-Wow annuel des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié », qui aura lieu au parc Waterford Green, à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Cette activité vise à rendre hommage tant aux pêcheurs des Premières Nations qu'aux pêcheurs non autochtones. L'objectif est d'affirmer et de faire respecter nos droits ancestraux et issus de traités et d'apprendre à nous unir, à nous respecter et à travailler ensemble. Entre 50 et 60 bateaux commerciaux défilèrent les uns à côté des autres, battant le pavillon « Esprit de paix et d'amitié », devant l'Hôtel Rodd et formeront un cercle pour montrer leur unité. Le Chef national Shawn Atleo et le premier ministre David Alward accueilleront nos

pêcheurs et leurs familles.

L'autre objectif du Pow-Wow des pêcheurs est de remercier nos jeunes et de les aider, en tant que futurs dirigeants, à s'imprégner d'une fierté et d'une conviction. Ce pow-wow est le premier du genre : nous allons rendre hommage non seulement à nos pêcheurs mais aussi aux quatre cultures fondatrices de Miramichi – Première Nation, irlandaise, écossaise et acadienne.

Nous organisons cette activité formidable en collaboration avec une équipe comprenant des dirigeants de communautés de Premières Nations, l'Union des pêcheurs des Maritimes, l'Irish Society, la Scottish Society et les groupes acadiens ainsi que la municipalité de Miramichi.

Pour obtenir plus d'information sur le Pow-Wow des pêcheurs, veuillez consulter le site Web suivant : xchief.net or fishermenspowwow.com.

Jeunes

Au cours du printemps, j'ai embauché Darren Augustine, un jeune homme originaire d'Eel Ground, pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool. Il a travaillé dans deux collèges locaux (Miramichi Valley High School et North and South Esk Regional High School) et deux écoles élémentaires locales (Eel Ground School et Metepenagiag School).

Il a travaillé avec des enfants à la création d'un logo qui les aidera à sensibiliser leurs amis et leur communauté. Il rencontre les étudiants une fois par semaine pour les aider à réaliser leur projet et pour discuter des effets de l'alcool d'une manière évitant non intimidante. Deux logos ont été créés – un pour le niveau collégial et un autre pour le niveau élémentaire. Le bureau régional a commandé des tee-shirts

portant le logo qui seront vendus par les étudiants pour financer des activités de sensibilisation aux dangers de l'alcool.

J'ai pu obtenir l'appui de NB Liquor pour soutenir le programme de nos jeunes.

Opération Ours noir

Mon bureau a aussi aidé nos jeunes à participer à un programme militaire, appelé Opération Ours noir, qui est axé sur la culture autochtone et la formation militaire. Nous avons aidé à mettre sur pied des séances d'information et une composante de recrutement.

Bourses d'études

J'ai réussi à obtenir un montant de bourses d'études de 5 000 dollars, qui sera remis à nos jeunes des Premières Nations.

Santé

Gitpo Place – J'ai célébré le premier anniversaire de mon Centre de bien-être masculin. Gitpo Place est une initiative personnelle qui m'est chère. Dans le centre, des hommes de tous âges et des jeunes peuvent se réunir afin de discuter, de lier amitié et d'obtenir des conseils, tout en renouvelant leur façon de penser, leurs habitudes et leur esprit. Il s'agit d'un lieu privé libre d'accès. Chaque pleine lune est l'occasion d'une cérémonie du calumet et de discussions entre hommes. J'ai tenu des séances d'information sur le bien-être masculin, notamment sur le diabète, la méditation et le conditionnement physique.

Gitpo Lodge – Il s'agit d'une annexe de Gitpo Place. Je souhaite aménager un endroit près de la rivière qui sera constitué de quatre tipis et d'une suerie. L'objectif principal de Gitpo Lodge est d'établir un lien avec Mère Nature, ses ramifications et ses pouvoirs de guérison. Nous préparons les sentiers piétonniers et le terrain; nous espérons inaugurer l'installation à la mi-juillet.

Développement économique

J'ai travaillé en collaboration avec diverses entreprises et les gouvernements fédéral et provincial afin de soutenir notre économie, en particulier dans le secteur forestier et le dragage. J'ai pris l'initiative de réunir les Premières Nations, des entreprises locales et le gouvernement afin qu'ils travaillent ensemble.

Intervention en cas de crise

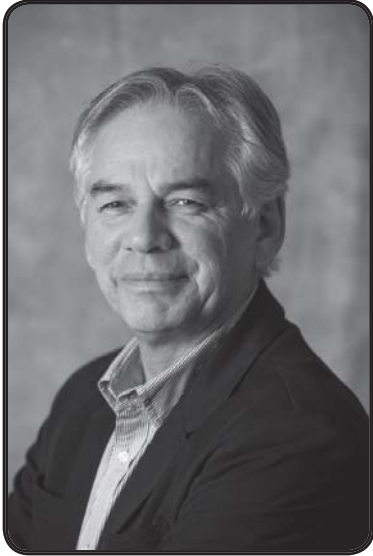
La municipalité de Miramichi m'a demandé de devenir le vice-président du Comité des activités de recherche et de sauvetage. Prochainement, j'envisage de mettre sur pied un plan et un centre d'intervention en cas de crise des Premières Nations.

Welalin,

Chef régional Roger Augustine

CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD

QUÉBEC ET LABRADOR



La relation entre la Couronne et les Premières Nations est un enjeu majeur et le demeurera. Depuis l'arrivée des Européens sur nos territoires, nos Chefs tentent par tous les moyens d'établir et de maintenir une relation respectueuse et productive, de nation à nation, de gouvernement à gouvernement. Malgré la signature de traités, malgré notre constante affirmation de nos droits, le défi de la relation entre nos nations et la Couronne demeure entier et se vit au quotidien, tant avec le gouvernement fédéral qu'avec ceux des provinces. Il ne se passe pas une journée, je dirais même qu'il ne se passe pas une heure sans qu'un représentant de la Couronne, quelque part sur nos territoires, outre passe ses droits et bafoue les nôtres.

Les Chefs de l'APNQL ont participé avec beaucoup d'intérêt à la rencontre du 24 janvier 2012 entre la Couronne et les Premières Nations. Ils s'attendent à ce que cette rencontre, à ce que les cérémonies qui s'y sont déroulées, à ce que les engagements qui y ont été pris solennellement marquent une différence. Nos Chefs ont également été heureux de constater, la veille, la très forte présence de Chefs de tous nos territoires et leur détermination à se faire entendre.

Les Chefs de l'APNQL sont réalistes. Ils comprennent bien la réalité du monde moderne et la nécessité de travailler en partenaires respectueux avec les autres occupants du territoire.

Sans mettre en doute, pour le moment, la sincérité des représentants de la Couronne présents le 24 janvier, les Chefs de l'APNQL sont maintenant en droit de demander des résultats. Résultats d'abord quant à l'attitude du gouvernement et de ses représentants; constatons-nous moins de paternalisme, sinon de mépris, plus d'ouverture? Sommes-nous en mesure de vérifier que la parole est suivie par le geste? Un budget fédéral a été déposé depuis la rencontre du 24 janvier. Y retrouve-t-on la marque de la rencontre du 24 janvier?

Si la réponse à ces questions est non, et cela c'est à nos Chefs qu'il appartient de le déterminer, que doit-on faire? À mon avis, et c'est ce que je propose aux Chefs de l'APNQL, nous devons faire ce que nos prédécesseurs ont toujours fait, soit exiger avec insistance d'être pleinement respectés.

Je crois que nous avons fait ce qu'il y avait à faire, et de bonne foi. On ne peut revenir en arrière ni nous blâmer mutuellement pour les manquements des autres. On doit maintenant exiger que l'autre partie respecte son engagement et qu'elle le fasse maintenant. Nous le faisons depuis toujours avec nos traités, avec les ententes et engagements que nous signons. Si l'autre partie a la mémoire courte, c'est notre devoir, et cela le demeurera toujours, de le lui rappeler constamment, avec respect et insistance.

Santé et services sociaux

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador continue d'appuyer et de soutenir les communautés avec la mise en œuvre du Plan directeur en santé et services sociaux 2007-2017. Cette année, les priorités se situent davantage dans le développement et la mise en œuvre de projets de plus grande envergure, ayant comme objectif principal la gouvernance et l'autodétermination dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la petite enfance, du développement social et de la recherche. En voici quelques exemples :

1. Projet de gouvernance en matière de santé et services sociaux;
2. Développement d'un plan sur la recherche;
3. Mise en œuvre d'un plan d'action sur la gestion des ressources informationnelles;
4. Projets pilotes sur la mise en place de mesures actives dans les communautés;
5. Développement de projets structurants en lien avec l'Initiative de lutte à la pauvreté;
6. Mise en œuvre d'une entente bipartite entre le Québec et les Premières Nations sur la délégation de pouvoirs en matière de services de garde à l'enfance;
7. Développement de protocoles pour assurer un continuum de services en ce qui a trait à la santé mentale;
8. Opérationnalisation de la Fondation Nouveaux Sentiers;
9. Développement d'un plan d'action régional portant sur l'accès aux services;
10. Mise en œuvre d'un plan de surveillance sur la santé spécifique aux Premières Nations.

Des efforts seront maintenus sur le plan du renforcement des partenariats. Malgré les impacts subis à la suite de l'annonce du budget fédéral 2012, la CSSSPNQL poursuivra ses activités afin d'appuyer les communautés et organisations des Premières nations en fonction des priorités établies. Ce travail exigera certains ajustements et nous amènera à prioriser davantage les actions dont les résultats auront le plus d'impacts possible, et ce, toujours dans l'optique de contribuer à l'amélioration de la santé et des conditions de vie de nos populations.

Éducation

Panel national en éducation des Premières Nations (élémentaire et secondaire) et rapport parallèle

Dans le cadre du processus du Panel national sur l'éducation des Premières Nations, les Chefs du Conseil en éducation des Premières Nations ont décidé de façon quasi unanime de présenter un rapport parallèle, plutôt que de participer au processus du panel. Conséquemment, une motion fut adoptée à cet effet, le 5 avril 2011 par l'assemblée générale spéciale du CEPN. Le CEPN s'est donc associé avec la *Nishnawbe Aski Nation* et la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* pour déposer leur rapport intitulé « *Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations* » à l'exécutif de l'APN qui l'a accueilli en tant que contribution valable et positive sur cette importante question.

L’Institution Kiuna

Le 20 août 2011, l’Institution Kiuna (qui signifie *La nôtre*, en abénaquis) ouvrait officiellement ses portes, sur le territoire de la Première Nation d’Odanak. Ce projet est la concrétisation de plus d’une décennie d’efforts du CEPN, avec l’appui de l’APNQL, en vue de se doter d’une école postsecondaire par et pour les Premières Nations. Développer nos propres institutions d’enseignement afin que nos cultures et savoirs puissent se perpétuer est certainement une arme efficace pour une meilleure participation citoyenne, une fierté identitaire accrue en tant que Premières Nations, de même qu’un épanouissement intellectuel propice aux études supérieures. Ce programme collégial de deux ans en *Sciences humaines Premières Nations* a été préparé par un comité d’experts, incluant des représentants du MELS, du CEPN, ainsi que des collèges partenaires (Dawson College et Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue).

Formule de financement des écoles des Premières Nations

Notre analyse des coûts comparatifs a démontré qu’un écart important subsiste toujours, comparativement au financement octroyé aux écoles provinciales, en dépit des nouvelles sommes annoncées récemment dans le cadre du budget fédéral 2012. Il est reconnu depuis longtemps que la formule de financement fédérale pour nos écoles est désuète. Le Conseil en éducation des Premières Nations a développé une nouvelle formule de financement prenant en considération les besoins spécifiques de nos écoles afin de combler l’écart. Celle-ci a été présentée aux instances fédérales et nous espérons toujours une réponse favorable.

Négociation Entente tripartite

La démarche du CEPN dans le cadre du Programme des partenariats en éducation a mené à la négociation d’un modèle d’entente tripartite. À ce jour, dix communautés ont accepté d’adhérer à l’entente, sur une possibilité de dix-neuf communautés admissibles. La signature de l’entente devait avoir lieu le 1er mars, mais a dû être reportée à la prochaine année financière, afin que toutes les parties participent à la cérémonie de signature.

Démarche pour le dépôt d’une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne

La Société de soutien à l’enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPN) a offert son appui au CEPN pour déposer une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne sur la discrimination en matière de services éducatifs destinés aux enfants des Premières Nations. Cette démarche est soutenue par une coalition composée de plusieurs des communautés membres du CEPN, et une invitation à la *Nishnawbe Aski Nation* ainsi qu’à la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* a été lancée, pour se joindre à cette démarche.

Ressources humaines

Au cours de 2011-2012, la Commission du développement des ressources humaines des Premières nations du Québec (CDRHPNQ) – qui est responsable de l’administration des mesures d’emploi et de formation au nom de 29 communautés de Premières Nations et de toutes les populations autochtones urbaines au Québec – a entamé la deuxième année de l’entente quinquennale entre l’APNQL et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

Durant la première année de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA), les activités de la CDRHPNQ ont consisté à informer ses 33 centres de services sur les nouvelles exigences de l'entente. Les Accords Goodwill révisés, qui définissent les relations sur le plan de la responsabilisation et des finances entre les centres de services et le bureau régional, ont été mis en œuvre et un nouveau plan annuel d'opération a été élaboré pour l'exercice 2012-2013, cela dans le but d'assurer une meilleure intégration des activités locales, urbaines et régionales.

Le SSAMTA (outil informatique utilisé pour aider les clients et suivre les résultats comptables) a été modifié afin d'incorporer les nouvelles exigences de l'entente de la SFCEA. Les centres de services ont reçu une formation portant sur cette nouvelle version du SSAMTA et sur les nouveaux plans d'action auprès de la clientèle fondés sur des interventions. La nouvelle version du SSAMTA a aussi pour but de satisfaire certaines exigences sur le plan du format et de la collecte des données. Chaque client doit être recensé en tant que membre des Premières Nations inscrit, membre des Premières Nations non inscrit, Inuit ou Métis, car tous les titulaires d'entente doivent maintenant fournir un minimum de services aux clients de toutes les circonscriptions et régions.

À Listuguj, le projet FISCFA, qui est axé l'information sur le marché du travail, a montré l'importance de bien connaître la population pour mieux planifier les interventions, la formation et les mesures liées à l'emploi; cela permet de mieux s'aligner sur la demande de main-d'œuvre. Les outils d'information sur le marché du travail qui ont été mis au point sont fournis à tous les autres centres de services. Des projets semblables ont été lancés à Matimekush et à Kawawachikamach.

Dans le domaine de l'enseignement aux adultes, le Conseil d'éducation des adultes des Premières Nations a déterminé les emplacements de deux centres d'éducation des adultes régionaux. Un centre francophone ouvrira en septembre 2012 dans la communauté de Lac Simon et un centre anglophone sera inauguré en septembre 2013 dans les communautés de Listuguj et Kahnawake. Des réunions ont eu lieu entre le MELSQ et AADNC pour garantir des fonds supplémentaires qui s'ajouteront à l'engagement initial du MELSQ qui avait été annoncé au Forum socioéconomique de 2006.

La CDRHPNQ continue de travailler à une meilleure intégration des citoyens des Premières Nations sur le marché de l'emploi. Le *Plan Nord* annoncé par le gouvernement du Québec contient toutefois quelques engagements importants sur le plan de l'emploi à l'égard des communautés membres de la CDRHPNQ.

Au fil des ans, il est de plus en plus difficile d'offrir le même niveau de service en raison de l'absence d'une augmentation du financement, qui s'ajoute aux conséquences de l'inflation et de l'accroissement démographique. Selon une analyse prenant en compte tous les montants de 1999 à 2012, la CDRHPNQ a perdu 23 millions de dollars en pouvoir d'achat. Le 31 mars 2012, sa capacité d'action par personne avait diminué de 51 % par rapport à 1999.

Développement économique

RÉSEAU D'AFFAIRES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC

En 2010, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador a lancé le Réseau d'affaires des Premières Nations du Québec (RAPNQ), une initiative découlant du Forum socioéconomique des Premières Nations tenu en 2006 à Mashteuiatsh. Le RAPNQ compte actuellement 39 entreprises membres œuvrant dans différents secteurs d'activités. Il a pour mandats d'informer, de former et de soutenir les entrepreneurs, de les représenter et de défendre leurs intérêts auprès des deux paliers gouvernementaux. Le RAPNQ offre aussi à ses membres un service d'aide juridique, par le biais de la firme Neashish & Champoux.

Parmi les activités organisées par le RAPNQ, l'on peut compter la tenue biannuelle de la *Journée-conférence Nature, Commerce et Industrie*, un événement consacré au développement des affaires chez les Premières Nations du Québec. Les prochaines éditions auront lieu à l'automne 2012 (Val-d'Or) et à l'hiver 2013 (Sept-Îles).

DOSSIER FISCALITÉ

Dans les dernières années, plusieurs jugements de la Cour suprême ont été rendus en vertu de la *Loi sur les Indiens* et ont eu un impact sur la situation fiscale des Autochtones. Ces jugements et changements étant parfois difficiles à comprendre, la CDEPNQL a tenu trois séances d'information sur la fiscalité au cours de l'hiver et du printemps 2012. Au cours de ces séances, trois experts en la matière étaient présents pour vulgariser ces jugements et changements et pour répondre aux questions de l'assistance.

Toujours en lien avec le dossier fiscalité, la CDEPNQL prévoit embaucher au cours des prochains mois une ressource experte en fiscalité autochtone afin de répondre aux nombreuses demandes des conseils de bande et des entrepreneurs des Premières Nations.

Finalement, la CDEPNQL, en collaboration avec Revenu Québec, fera bientôt une tournée d'information dans quelques communautés autochtones du Québec concernant l'exemption fiscale des Autochtones en matière de *taxe sur les carburants*. Cette tournée d'information permettra notamment à Revenu Québec de présenter aux détaillants d'essence intéressés un nouveau système informatique leur permettant de gérer cette exemption.

Pour plus d'information sur les activités de la CDEPNQL, rendez-vous au www.cdepnql.org.

Développement durable

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador offre un soutien aux Premières Nations dans la mise en application de la Stratégie de développement durable, notamment en créant des outils efficaces pour les communautés, en supportant les Premières Nations dans la gestion durable de leurs ressources, ainsi qu'en conseillant, selon les besoins, les Chefs et les communautés.

Cette année, l'IDDPNQL a poursuivi ses travaux en lien avec le plan d'action 2010-2014, en plus de travailler activement à la mise en place d'un fonds de développement durable des Premières Nations, qui aura pour rôle d'assurer la pérennité de l'organisation. Il a également organisé plusieurs ateliers de réseautage sur les ressources naturelles ainsi qu'un forum sur les enjeux du Plan Nord proposé par le gouvernement du Québec.

De plus, l'équipe de l'IDDPNQL travaille activement à la lutte et à l'adaptation au changement climatique en mettant l'emphase sur la gestion et l'aménagement du territoire. Ce projet est de grande importance pour le développement de nos communautés.

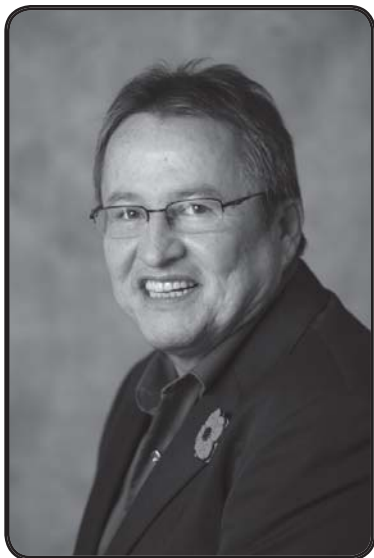
Réseau jeunesse des Premières Nations

Le Réseau jeunesse des Premières Nations existe depuis plus de cinq ans maintenant. Ce Réseau sert principalement à informer les jeunes de 15 à 35 ans sur les différentes occasions (programmes – services – projets – activités – événements – formations – emplois – etc.) disponibles pour eux. Le Réseau peut facilement joindre 2500 jeunes par courriel et par l'entremise du média social Facebook. Le Réseau jeunesse ouvrira prochainement un compte Twitter afin de diversifier ses sources d'information et de transmission. Notre organisation a tenu son 1er Forum jeunesse des Premières Nations au mois d'août 2011 (rapport disponible sur demande) et est en préparation pour son 2^e Forum qui aura lieu en août 2012 au Mont-Sainte-Anne, près de Québec. Le Réseau jeunesse peut aussi compter sur l'implication de ses quatre porte-parole et substituts qui sont – Caitlin Tolley (Kitigan Zibi) – Langis Fortin (Matimekush/Lac-John) – Suzie O'Bomsawin (Odanak) et Tommy Awashish (Wemotaci). Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec M. Serge Rock – Coordonnateur régional jeunesse à l'APNQL par téléphone : (418) 842-5020 ou par courriel : jeunes.youth@apnql-afnql.com.

Iame.

Chef régional Ghislain Picard

CHEF RÉGIONAL ANGUS TOULOUSE ONTARIO



Ahnee. Je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Les Premières Nations en Ontario sont heureuses et honorées d'organiser l'AGA et d'accueillir tous les Chefs et délégués à Toronto. Je me joins au Chef Bryan Laforme et aux citoyens de la région, les Mississaugas of New Credit, pour vous accueillir sur leur territoire traditionnel.

Au cours de l'année passée, les Premières Nations en Ontario sont demeurées concentrées sur la mise en œuvre des traités; une priorité qui a orienté tous leurs efforts. Nous estimons que la pleine mise en œuvre de nos traités constitue l'élément clé pour sortir nos nations de la pauvreté et les engager sur la voie de la prospérité. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) affirme les droits inhérents des peuples autochtones, dont le « droit à ce que les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec des États ou leurs successeurs soient reconnus et effectivement appliqués, et à ce que les États honorent et respectent lesdits traités, accords et autres arrangements constructifs ». Les Premières Nations en Ontario continueront d'exercer une pression sur les deux niveaux de gouvernement afin qu'ils respectent les normes établies dans la DNUDPA – une déclaration que les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux publiquement ratifié.

À l'occasion du Rassemblement Premières Nations-Couronne (24 janvier 2012), lors d'un entretien avec le premier ministre Harper, les Premières Nations en Ontario ont clairement indiqué que la relation avec les gouvernements doit être fondée sur les traités et notre compétence inhérente en tant que nations autodéterminées. Durant cette nouvelle année, nos principaux objectifs demeureront la revendication de notre compétence et nous poursuivrons nos travaux relatifs à la mise en œuvre des traités.

Les Premières Nations en Ontario ont rédigé un rapport parallèle sur l'éducation, *Our Children, Our Future, Our Vision: First Nation Jurisdiction over Education in Ontario* (Nos enfants, notre avenir, notre vision : la compétence des Premières Nations sur l'éducation en Ontario), qui constitue une solution de remplacement pour l'initiative du Panel national sur l'éducation du gouvernement fédéral et de l'APN. Les dirigeants des Premières Nations en Ontario ont estimé qu'il était absolument nécessaire de s'assurer que les priorités et défis particuliers en matière d'éducation des communautés des Premières Nations en Ontario soient établis; ils en sont arrivés à la conclusion que le meilleur moyen de le faire était de préparer leur propre rapport sur le sujet. Ce rapport a été présenté au Chef national et au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en février 2012 afin de coïncider avec la diffusion du rapport du Panel national. Au fur et à mesure que le suivi du processus du Panel national évoluera, nous continuerons de mentionner le rapport produit par nos propres Premières Nations est aussi important que celui du Panel et qu'il mérite autant de considération.

Le 31 mai 2012 a marqué le cinquième anniversaire de la diffusion du Rapport final de la Commission d'enquête sur Ipperwash. Entreprise par le gouvernement de l'Ontario en novembre 2003, cette enquête avait pour but d'examiner les événements entourant le décès de Dudley George dans le parc d'Ipperwash en septembre 1995 et de formuler des recommandations pour éviter la violence dans des circonstances semblables. Le Rapport final a abouti à 100 recommandations décrivant les mesures à prendre pour régler des questions fondamentales concernant la relation entre les Premières Nations et le gouvernement. Voici certaines recommandations importantes [*Traduction*] :

- Le gouvernement provincial devrait travailler avec les Premières Nations à l'élaboration de politiques établissant les façons dont la province pourrait s'acquitter de sa responsabilité de consulter et d'accommoder;
- Le gouvernement provincial devrait travailler avec les Premières Nations à la préparation d'ententes de cogestion et d'initiatives de partage des ressources provenant de l'exploitation des ressources;
- Le gouvernement provincial devrait créer un ministère des Affaires autochtones doté de son propre ministre et de son propre sous-ministre;
- Le gouvernement provincial devrait travailler avec les Premières Nations à l'élaboration de politiques qui reconnaissent le caractère distinct des lieux de sépulture et de patrimoine des Premières Nations et qui favorisent la participation des Premières Nations aux processus décisionnel;
- Le gouvernement provincial devrait travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'un plan global visant à renseigner la population canadienne sur les traités conclus en Ontario.

Dans son discours du Trône de 2007, le gouvernement de l'Ontario a considéré que le Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash était une « feuille de route positive permettant d'accomplir des progrès ». Il s'était engagé à travailler avec les Premières Nations à la mise en œuvre des recommandations du Rapport. En fin de compte, à ce jour, la mise en œuvre des recommandations progresse lentement et les questions qui déterminent la pertinence d'adopter une position de conflit ou de vraiment progresser n'ont pas encore été abordées.

Les questions relatives à la compétence demeurent une pierre d'achoppement importante. La politique actuelle du gouvernement provincial est de ne pas aborder les questions relatives à la compétence ou aux modifications financières. Cependant, nous nous heurtons régulièrement à des obstacles inter-administratifs dans chaque dossier prioritaire – santé, éducation, protection de l'enfance, foresterie, eau et exploitation des ressources. Mes collègues de la Confédération politique (représentant 133 Premières Nations en Ontario) et moi-même avons vraiment fait valoir la nécessité de faire progresser le dialogue sur la compétence. Malheureusement, le gouvernement provincial continue de ne pas vouloir agir et de résister à toute avancée dans ce dossier. Nous demeurons toutefois déterminés à accomplir des progrès dans ce domaine.

Les projets d'exploitation des ressources avancent à un rythme rapide en Ontario. Nombre de ces projets, tels que l'exploitation dans la région du Cercle de feu, dans le Nord de la province, empiètent sur les territoires traditionnels de nombreuses Premières Nations. J'estime que chaque Première Nation a le droit de déterminer la façon dont elle souhaite procéder en ce qui concerne les activités d'exploitation des ressources. Chacune doit être directement engagée dans tous les plans d'exploitation susceptibles de nuire à leurs terres et à leurs citoyens et doit posséder un pouvoir décisionnel dans tout dialogue avec le

gouvernement et l'industrie. Les gouvernements doivent comprendre qu'aucun projet d'exploitation ne peut être lancé sur les terres des Premières Nations sans avoir préalablement obtenu un consentement donné librement en connaissance de cause de la part des Premières Nations concernées.

Les Premières Nations en Ontario sont très préoccupées par les conséquences du projet de loi C-38 (le projet de loi de mise en œuvre du budget), en particulier par la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* et les modifications qui devraient être apportées à la *Loi sur les pêches*. Les gouvernements fédéral et provincial s'emploient à rationaliser les processus d'évaluation environnementale pour les grands projets d'exploitation. Cette rationalisation pourrait affaiblir les mesures de protection environnementale qui doivent être mises en œuvre pour atténuer la dégradation de l'environnement et éviter toute nuisance à la faune sauvage. Il est nécessaire que les Premières Nations en Ontario et celles dans l'ensemble du pays s'assurent que les gouvernements sont tenus responsables de la protection des terres et des points d'eau et que les droits ancestraux et issus de traités sont respectés.

En avril 2012, les Chefs de l'Ontario ont coordonné la tenue d'un forum sur l'édification des nations afin de discuter de l'appartenance à la nation, d'étudier des mesures pour affirmer l'appartenance à la nation et de concentrer nos efforts collectifs sur des moyens nous permettant de sortir des limites imposées par la *Loi sur les Indiens* et les structures et politiques gouvernementales inefficaces qui maintiennent le statu quo. En 2011, les Chefs en assemblée de l'Ontario ont demandé la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'édification des nations pour examiner tous les outils actuellement disponibles, que les Premières Nations pourraient utiliser pour faire évoluer l'édification des nations en tant que question prioritaire. Les Premières Nations en Ontario sont conscientes qu'il est nécessaire d'agir pour revendiquer notre appartenance à la nation et notre droit à l'autodétermination. Il n'est pas dans l'intérêt de la Couronne de nous aider à revendiquer notre appartenance à la nation; il est davantage dans son intérêt de nous laisser administrer notre propre pauvreté dans les limites de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières Nations en Ontario savent qu'elles doivent agir pour se sortir des restrictions et des ententes imposées par le gouvernement, qui ne correspondent pas à l'esprit ni à l'objectif des traités. Compte tenu de la situation, nous avons lancé un travail et un dialogue qui nous conduiront à la mise en œuvre d'une relation de gouvernement à gouvernement avec la Couronne; une relation qui correspond vraiment à la relation initiale établie avec les gouvernements coloniaux lorsque nous concluons des traités en tant que nations.

Pour terminer, je profite de nouveau de l'occasion pour vous souhaiter la bienvenue à Toronto et pour vous dire que les Premières Nations en Ontario sont honorées d'accueillir l'AGA de l'APN 2012. Tous réunis en ce même endroit, je suis persuadé que nous tiendrons trois jours de discussions productives. Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à de nombreux défis. Cela n'est toutefois pas nouveau pour notre peuple. Nous sommes déterminés, forts et pleins de ressources. Je suis convaincu qu'ensemble, nous allons atteindre nos objectifs et que nous parviendrons à assurer un avenir plus radieux à nos enfants, à nos jeunes et aux prochaines générations.

Miigwetch,

Chef régional Angus Toulouse

CHEF RÉGIONAL BILL TRAVERSE MANITOBA

Je vous salue au nom du bureau régional du Manitoba et vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle 2012 de l'Assemblée des Premières Nations!

Les Chefs du Manitoba m'ont récemment réélu en tant que Chef régional de l'APN. Je suis honoré par leur confiance et je ressens un sentiment d'humilité. Je travaillerai pour tous les citoyens des Premières Nations. Je tiens à féliciter le Grand Chef Derek Nepinak, qui a été élu par l'Assemblée des Chefs du Manitoba (ACM) en août 2011, ainsi que tous les autres nouveaux dirigeants. Je vous adresse tous mes vœux de réussite dans vos mandats.

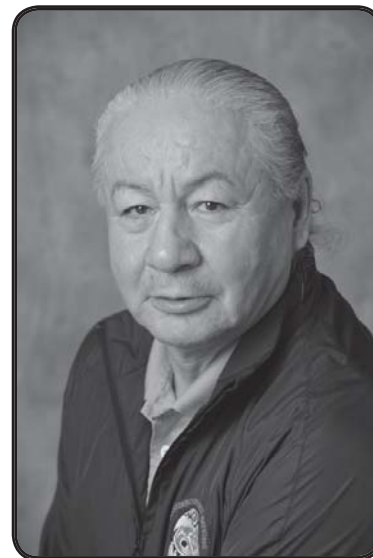
Depuis mai 2011, « l'inondation du siècle » accapare la plupart de mon temps. Dix-neuf Premières Nations ont été touchées par cette catastrophe d'origine humaine et un grand nombre de citoyens sont encore dans l'incapacité de regagner leur domicile. J'ai aidé ces Premières Nations à gérer les problèmes inhérents à l'inondation et je continuerai de travailler à leurs côtés afin de trouver des solutions aux questions encore non résolues concernant le Manitoba et le Canada. L'inondation continue de causer des dégâts parmi un trop grand nombre de nos citoyens des Premières Nations au Manitoba.

Comme vous le savez, le 1er décembre 2011, l'APN et le Canada ont annoncé ensemble la tenue du Rassemblement Premières Nations-Couronne, qui a eu lieu le 24 janvier 2012 à Ottawa, en Ontario.

Le Rassemblement a suscité de nombreuses réunions préparatoires :

- Plusieurs réunions du Comité exécutif de l'ACM;
- Plusieurs réunions en téléconférence avec le Comité exécutif de l'APN;
- Le Grand Chef Nepinak de l'ACM et moi-même avons participé à la réunion des Grands Chefs des territoires visés par les traités n^{os} 6, 7 et 8, à Calgary, en Alberta;
- Le Grand Chef Nepinak a organisé le rassemblement « Stratégie de front commun » à Winnipeg, à laquelle ont participé les régions visées par les traités n^{os} 1 à 11, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nord-Ouest de l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

Compte tenu de toutes ces réunions et des préparatifs du Rassemblement Premières Nations-Couronne qui ont demandé beaucoup de temps, l'élection du Chef régional du Manitoba a été reportée à une date ultérieure dans la nouvelle année. Le choix des délégués devait être confirmé avant la pause de Noël; cet exercice a été très difficile car chaque région avait le droit de choisir seulement 25 Chefs. Malheureusement, tous nos Grands Chefs et Chefs n'ont pas pu participer au Rassemblement, même si le Manitoba a compté la présence de 40 Chefs à la réunion préalable.



Le *Plan des Premières Nations pour 2012 : honorer notre passé, affirmer nos droits, assurer notre avenir* a été présenté au Rassemblement Premières-Nations-Couronne. Le budget fédéral de 2012 a été présenté deux mois après le Rassemblement. Ce budget comprend des compressions dans les programmes des Premières Nations, qui causent une déception compte tenu de l'objectif et de l'intention du Rassemblement.

Autres activités régionales et nationales

- Participation à la réunion du Comité exécutif de l'ACM le 20 janvier 2012 au South Beach Resort au sein de la nation ojibway de Brokenhead.
- L'élection du Chef régional de l'APN du Manitoba s'est tenue durant l'Assemblée de l'ACM au sein de la Première Nation de Long Plain, du 21 au 23 février 2012. J'ai été réélu en tant que Chef régional pour un deuxième mandat le 22 février 2012.
- J'ai effectué un voyage avec Anna Fontaine, directrice générale régionale de la région du Manitoba, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et un cadre de la nation crie de Manto Sipi à la demande du Chef Michael Yellowback pour une visite communautaire, destinée à constater les progrès, qui avait été demandée l'année précédente.
- J'ai participé à de nombreuses réunions et téléconférences du Comité exécutif de l'APN. Je contribue aussi aux efforts visant à aider les rescapés de l'inondation à regagner leurs domiciles. Un grand nombre d'entre eux vivent encore à l'hôtel, notamment des citoyens de Lake St. Martin, des Premières Nations de Little Saskatchewan et de la région du conseil tribal d'Interlake.

Le budget fédéral et le projet de loi C-38 pour la mise en œuvre du budget demeurent sont actuellement à l'étude. Le projet de loi C-38 est un projet de loi omnibus consistant à modifier 70 lois; les modifications auront des répercussions directes sur les Premières Nations. Les autres lois suscitant une inquiétude sont dans les domaines de la responsabilisation, des biens immobiliers matrimoniaux, de l'eau et des élections des Premières Nations.

Pour terminer, en cas de proposition d'une nouvelle loi, le devoir de consulter constitue la première source de préoccupation de toutes les Premières Nations au pays. Cette question devra être résolue par un mécanisme permettant une consultation en bonne et due forme avec les Premières Nations avant toute élaboration d'un nouveau projet ou toute nouvelle initiative susceptible de nuire à nos communautés.

Au cours de la prochaine année, je travaillerai en collaboration avec les dirigeants du Manitoba à l'analyse des retombées du budget fédéral de 2012 et d'autres questions connexes.

Cordialement,
 Bill Traverse
 Chef régional du Manitoba
 Assemblée des Premières Nations

CHEF RÉGIONAL MORLEY WATSON SASKATCHEWAN

Bonjour!

En tant que membre élu du Comité exécutif de la Fédération of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et que membre du Comité exécutif national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les Chefs et les conseils m'ont demandé de mettre fortement l'accent sur nos DROITS ISSUS DE TRAITÉS et les OBLIGATIONS DE LA COURONNE DÉCOULANT DE TRAITÉS à l'occasion de chacun des forums et rencontres intergouvernementaux auxquels je participe. Pour ce faire, j'ai mis un accent tout particulier sur les dispositions des traités et la position des Premières Nations dans les portefeuilles dont je suis responsable. Notre Fédération a célébré son 65^e anniversaire. Au cours de son histoire, une croissance incroyable a été observée chez nos peuples, dans nos communautés, ainsi qu'au sein de nos institutions. Tout cela a été réalisé malgré l'aide très limitée fournie par les autres gouvernements. Depuis la signature des traités et l'adhésion à la Confédération, les autres gouvernements nous ont marginalisés et se sont servis de nous à leur avantage et pour leur développement. Il ne peut y avoir de quête plus importante que celle de trouver des moyens de réparer, de restructurer et de recentrer nos relations avec la Couronne. Le mandat de la Fédération consiste à protéger, à promouvoir et à reconnaître les traités. En tant que membres des Premières Nations, nous partageons tous la frustration commune de ne pas être en mesure de mettre complètement en œuvre ces traités conformément à l'esprit et à l'intention qu'ils avaient au départ, et toutes les personnes concernées partagent l'humiliation que l'on ressent chaque fois qu'on nous dit que légalement, une politique ou la *Loi sur les Indiens* a préséance sur les traités. Depuis mon entrée en poste en tant que membre du Comité exécutif de l'APN représentant la région de la Saskatchewan, nous avons adopté des priorités et effectué du travail dans les domaines suivants :



Salaires du Chef et des dirigeants

Dans toutes les ententes de traités, les dispositions relatives aux pensions énoncent clairement l'engagement de la Couronne à reconnaître – et à financer – les représentants politiques des Premières Nations. Le financement distinct des dirigeants et des institutions politiques des Premières Nations est essentiel à une gouvernance efficace. La FSIN, avec l'aide de l'APN, concevra et fera la promotion d'un plan visant à garantir le financement politique des dirigeants des Premières Nations qui sera distinct des ressources inadéquates fournies actuellement par la Couronne, et qui ne sera pas fondé sur des « ententes administratives ».

Agriculture – « Vaches et charrues »

Dans les traités, on retrouve ce qui suit : ...« Lorsqu'une tribu se développera, tout le matériel agricole lui sera fourni ». Les Premières Nations sont donc d'avis que de l'aide en matière d'agriculture doit leur

être fournie pour leur permettre de participer pleinement à ce secteur de l'économie – on parle ici d'équipement et de technologies de pointe, ainsi que des ressources financières dont ont aujourd'hui besoin les industries agricoles.

Notre objectif immédiat consiste à rétablir un programme de soutien financier et commercial dans le secteur agricole destiné aux Premières Nations qui supervisera le développement d'un programme d'aide (un filet de sécurité) dans le secteur de l'agriculture pour les agriculteurs, les éleveurs et les entreprises de transformations des Premières Nations.

Pour orienter ce travail, nous comptons mettre sur pied un Conseil consultatif sur l'agriculture des Premières Nations qui sera composé d'agriculteurs, d'éleveurs, de gestionnaires et d'agronomes actifs des Premières Nations. La première réunion du Conseil consultatif doit avoir lieu en juin 2012. D'autres réunions seront ensuite tenues à intervalles réguliers.

Par l'entremise de ce Conseil, nous développerons une représentation et des relations directes avec les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement postsecondaire en agriculture et les services de développement agricole. Ce Conseil dressera la liste des problèmes, des enjeux et des défis auxquels est confronté le secteur de l'agriculture des Premières Nations et il présentera ensuite à la FSIN une recommandation sur la composition d'un Conseil consultatif permanent sur l'agriculture des Premières Nations.

Exemptions fiscales conférées par traité

Certains éléments du budget provincial de 2010-2011 portent directement sur les exemptions fiscales conférées par traité aux Premières Nations. Dans le budget, on proposait notamment de réduire la quantité de tabac que peuvent acheter les citoyens des Premières Nations sur les réserves en vertu de leur exemption fiscale. Aux termes des annexes de l'entente précédente, les peuples des Premières Nations pouvaient auparavant acheter trois cartouches de cigarettes par semaine sans avoir à payer de taxe de vente provinciale. À la suite des changements proposés par la province, les membres des Premières Nations ne peuvent maintenant acheter qu'une seule cartouche exonérée de taxe par semaine. En juillet 2010, la province a déposé un projet de loi visant à mettre ces changements en application. Nous avons rencontré des représentants de la province pour leur demander de suspendre le projet de loi proposé jusqu'à ce que les conseillers juridiques des deux parties puissent se réunir et discuter des ententes sur la taxe sur le tabac et les carburants. Les Premières Nations ont toujours fait valoir leur droit inhérent à déterminer et à définir leurs propres lois et elles sont convaincues que ce droit a été confirmé par le processus des traités. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'examiner diverses manières d'assurer nous-mêmes la gouvernance de notre droit en matière d'exemption fiscale, plutôt que de nous faire imposer des modifications et des lois.

Une équipe de conseillers juridiques a été formée; cette dernière a élaboré différentes options qui seront examinées par les Premières Nations, dont les suivantes :

- Poursuite juridique par la Première Nation de Muskoday
- Cour des petites créances

- Poursuite juridique pour contester la nouvelle Loi et les modifications apportées aux quotas permis en vertu de l'art. 87 de la *Loi sur les Indiens*
- Poursuite juridique fondée sur le droit issu de traités en matière d'exemption fiscale et le droit issu de traités en matière de tabac
- Poursuite juridique fondée sur la violation des ententes existantes

La Fédération et les Premières Nations continuent à explorer les options susmentionnées. Malgré certains revers juridiques, les Premières Nations d'Onion Lake et de Muskoday First Nations ont interjeté appel de la décision du juge. La Fédération appuie les Premières Nations qui entament des processus au profit de toutes les Premières Nations de la Saskatchewan.

Rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations

Le 24 janvier 2012, les dirigeants des Premières Nations ont participé à une rencontre, que certains ont qualifiée d'historique, avec le Premier ministre Stephen Harper.

Même si nous sommes optimistes depuis la déclaration du Premier ministre Harper concernant la participation accrue des Premières Nations à l'économie, la relation insatisfaisante qui existe avec le gouvernement a assombri l'image du gouvernement et laissé nos peuples plutôt sceptiques face au système actuel. Notre relation a connu des périodes sombres, notamment l'imposition de politiques d'assimilation par l'entremise de la *Loi sur les Indiens* et des pensionnats autochtones, ainsi que la tentative d'éliminer le statut constitutionnel des Indiens dans le Livre blanc de 1969 et les promesses non tenues concernant la mise en œuvre des traités.

Dans sa déclaration à nos dirigeants, le Premier ministre a mentionné les creux dans notre relation, creux qui ont miné notre confiance et nous ont empêchés d'aller de l'avant. Il a aussi été question de l'engagement à assurer la protection des femmes et des enfants des Premières Nations lorsque des relations prennent fin, à consolider la gouvernance des Premières Nations au moyen de règles du 21^e siècle et à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En ce qui concerne l'autosuffisance et l'autodétermination des communautés des Premières Nations et la participation accrue des Autochtones à l'économie, le soutien du gouvernement reste à voir.

Nous sommes confrontés à de nombreux défis, mais nous devons nous rappeler que nous avons survécu à la pauvreté et à de nombreuses injustices dans ce grand pays qu'ils appellent le Canada. Un engagement à renouveler notre relation serait porteur d'espoir pour nos enfants et nos communautés en difficulté. Cette relation doit être fondée sur le respect, la responsabilité et le soutien. En raison de nos expériences antérieures, nous devons toutefois être prudents lorsque nous faisons affaire avec le gouvernement.

Nos dirigeants exigent un engagement et des mesures immédiates dans les secteurs du logement, de l'éducation et de la santé.

Le rôle de l'APN consistera à faciliter le dialogue et à aider à créer un espace et une initiative afin de permettre à chaque Première Nation de déterminer les étapes à suivre pour être efficace. Mais ce qui

importe encore davantage, c'est le travail effectué par les Premières Nations, les groupes signataires de traités et les régions qui est au cœur même de la réalisation des changements requis.

La FSIN aidera les Premières Nations à trouver des solutions. Notre rôle, à l'échelle de la FSIN, consiste à faciliter et à soutenir ce changement. Notre première démarche a été d'organiser un forum régional sur les traités dans le but de réviser l'histoire de la mise en œuvre des traités du point de vue des Premières Nations et de développer un ensemble de lignes directrices fondées sur ces principes. Le forum s'est déroulé les 29 et 30 mars 2012 à Saskatoon.

L'obtention d'un engagement continu et significatif aux échelons les plus élevés du gouvernement était l'un des principaux objectifs du Rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations. Avec l'aide de l'APN, la FSIN continuera donc à revendiquer un engagement continu et régulier de la part de la Couronne. Cette fonction aura pour but de voir à ce que l'approche reflète les principes de base de la relation entre la Couronne et les Premières Nations, d'appuyer l'établissement renouvelé de la relation, de surveiller et de superviser les progrès réalisés, de régler les problèmes ou d'éliminer les embûches qui pourraient survenir, d'orienter la préparation du rapport et de déterminer les prochaines étapes à suivre avant le mois de janvier 2013.

Rapport du Forum sur la mise en œuvre des traités en Saskatchewan

Près de 205 délégués se sont inscrits au Forum des Chefs sur la mise en œuvre des traités qui s'est déroulé les 29 et 30 mars 2012, au Dakota Dunes Casino. Le Forum visait d'abord et avant tout à promouvoir le dialogue sur les droits inhérents et issus de traités et à fournir à la FSIN une orientation pour favoriser la mise en œuvre des traités.

Au nombre des objectifs, mentionnons entre autres les suivants :

- Une révision de l'histoire des traités et de la relation issue de traités en Saskatchewan;
- Une clarification des rôles et des responsabilités des Premières Nations et des organisations qui les représentent, en ce qui a trait à la mise en œuvre des traités;
- Une clarification du rôle du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan;
- Un examen de la relation de travail avec la Couronne du chef du Canada et la Couronne du chef de la Saskatchewan;
- Un aperçu des répercussions du droit inhérent à l'autodétermination sur la mise en œuvre des traités;
- L'ébauche d'un plan stratégique pour la mise en œuvre des traités en Saskatchewan.

Droits inhérents et compétence dans le domaine du jeu

En Saskatchewan, le secteur du jeu s'est développé en 1992 lorsque la Première Nation de White Bear a inauguré le Bear Claw Casino. En 1993, la Première Nation de White Bear a fait l'objet d'accusations. Celles-ci ont entraîné des discussions entre la FSIN et la province de la Saskatchewan qui ont conduit à l'Entente sur le jeu de 1994. En 1995, la révision de l'Entente a suscité la mise sur pied de la Saskatchewan Indian Gaming Authority.

En 2002, des négociations ont abouti à une entente à long terme de 25 ans et à l'Entente-cadre sur le jeu de 2002, qui prévoit une période d'examen des questions relatives au jeu par les parties d'une durée de cinq ans. En 2007, une proposition a été présentée à la province; celle-ci pourrait engendrer une autre proposition mixte, destinée au gouvernement du Canada, qui porterait sur la compétence et les modifications à apporter au *Code criminel*.

Compte tenu de l'examen quinquennal en cours, la FSIN se prépare à exercer une compétence sur les activités de jeu dans la province, y compris le jeu par Internet.

Respectueusement,

Morley Watson

CHEF RÉGIONAL GEORGE STANLEY

ALBERTA



Si l'on se penche sur les mois écoulés en 2012, le Rassemblement Premières Nations-Couronne est sans aucun doute l'évènement le plus important. J'ai annoncé l'évènement en Alberta et, comme de coutume, j'ai présenté l'ordre du jour proposé. Lors des consultations avec les Chefs de l'Alberta, l'ordre du jour, comme son contenu, a constitué le principal sujet de discussion. Les Chefs de l'Alberta des territoires visés par les traités n^{os} 6, 7 et 8 ont décidé, avec inquiétude et appréhension, de participer au Rassemblement de la Couronne; ils ont préparé un document de position. L'ordre du jour a été modifié à plusieurs reprises et le nombre de places réservées à chaque région n'était, à notre avis, pas satisfaisant. Les trois Grands Chefs des territoires visés par les traités n^{os} 6, 7 et 8 ont participé au Rassemblement, comme de nombreux autres Chefs représentant leurs Premières Nations.

Lors de la préparation de notre participation au Rassemblement de la Couronne, les trois territoires visés par des traités ont exprimé leur inquiétude concernant la signification du Rassemblement. *La Loi sur les Indiens* a été mentionnée ainsi que son abolition. Selon les Indiens visés par les traités, il n'est pas possible d'abolir *la Loi sur les Indiens* en raison de la question des terres. Quelle mesure remplacera *la Loi sur les Indiens*? Quelle mesure permettra de s'assurer que les terres des Indiens et les terres mises de côté pour les Indiens demeureront intactes? Les Indiens visés par les traités bénéficient d'un statut particulier en raison des traités. En tant qu'Indiens visés par des traités, nous possédons, au moins pour le moment, une assise territoriale. Sans une véritable assise territoriale, le processus d'assimilation serait complet. Malgré tous les problèmes sociaux inhérents aux réserves (un grand nombre de personnes attribuent ces problèmes sociaux aux réserves et à la création des réserves), les Indiens entretiennent une relation particulière avec la terre. Nous sommes les gardiens de Mère nature et nous devons veiller à ce que la terre demeure intacte pour nos futures générations. La clause relative aux médicaments du traité n^o 6 affirme notre droit à la santé. Le ballot sacré du traité qui est utilisé pour garantir ce droit est vieux de 137 ans et demeure au sein de ma famille. Nous sommes les gardiens du ballot sacré. Les protocoles liés à ce ballot sont minutieusement respectés par égard à toutes les Premières Nations au Canada afin que nous ayons tous accès à la santé.

Nous savons que les traités ne sont pas négociables et que le processus devrait être une relation continue plutôt qu'une relation renouvelée. Les Chefs et dirigeants de l'Alberta se sont préparés à participer au Rassemblement de la Couronne dans l'espoir de voir une volonté de privilégier une orientant la mise en œuvre des traités. La relation renouvelée constitue un recul par rapport à la relation entre les Premières Nations et le gouvernement, c'est-à-dire un pas en arrière plutôt qu'un pas en avant.

J'estime que nous devons poursuivre la relation et que l'abolition de *la Loi sur les Indiens* demeurera prématurée tant que la question des terres n'aura pas été résolue. La terre est un droit issu de traités et la relation qu'entretiennent les Premières Nations avec la terre, en tant que gérantes de la terre, ne doit pas être prise à la légère. De plus, l'affirmation erronée selon laquelle nous utilisons l'argent des contribuables est le fruit d'un malentendu. Le Canada paye encore pour nos terres et il s'agit des terres qui ont été

négoziées dans les traités. Ottawa garde tout simplement nos fonds en fiducie, tourne autour de la question et accorde un financement minime aux Premières Nations sous l'apparence d'ententes de financement.

Le projet de loi C-38 a apporté des modifications unilatérales aux lois qui touchent nos nations dans le cadre de séances-marathons à la Chambre des communes. Nous sommes devenus tout simplement des modifications de politique – où est la relation renouvelée proposée précédemment par le gouvernement fédéral? Je demande aux Chefs d'être vigilants et de demeurer informés afin de pouvoir déterminer de manière éclairée la façon dont nous allons discuter avec le gouvernement majoritaire du Canada. J'ai participé à ce rassemblement en ayant le cœur lourd. En écoutant les débats, j'ai senti qu'il était de mon devoir de m'exprimer haut et fort et qu'il fallait appeler un chat un chat — il s'agissait pour le gouvernement de prendre une photo qu'il pourra ensuite montrer sur la scène internationale pour prouver qu'il prend soin des Autochtones du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Justice

Au cours de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2011, une résolution adoptée a abouti à la tenue du Forum national sur la justice. En plus du Forum, j'ai poursuivi le dialogue sur le dossier des femmes assassinées et disparues. Malgré les efforts incessants, nos citoyennes continuent d'être persécutées. Je continue de recevoir régulièrement des rapports sur ce sujet. Durant le Forum de Vancouver, les discussions ont porté sur le dossier des femmes assassinées et disparues mais aussi sur les pensionnats indiens. Les aînés ont fait passer des messages forts et les groupes de défense d'intérêts des femmes, telle l'Association des femmes autochtones du Canada, ont présenté un rapport sur les femmes assassinées et disparues aux instances internationales. Je n'ai pas reçu de fonds pour soutenir cette cause, y compris le Forum sur la justice. Malgré le manque de financement, nous continuons de soutenir les familles de femmes assassinées et disparues dans l'ensemble du Canada.

Gouvernance

Deux Premières Nations ont rédigé leur propre code électoral; elles en sont à la lecture finale. En raison d'un manque de financement, aucun autre travail n'a pu être entrepris dans d'autres domaines.

Cadre sur l'eau potable et les eaux usées

Conformément à une résolution, j'ai organisé une conférence à Edmonton, en Alberta. Le sujet de la première journée de la conférence était le droit relatif à l'eau issu de traités. Des aînés ont présenté le message suivant : le gouvernement fédéral a constamment promulgué des lois sans considérer l'eau comme un droit issu de traités. Nous considérons l'eau comme l'un de nos droits fondamentaux issus de traités; il doit être placé dans cette boîte vide, une boîte que nous devons, en tant que dirigeants, faire avancer et remplir. Le gouvernement refuse d'accepter que les Premières Nations possèdent un droit relatif à l'eau issu de traités. Les deux derniers jours de la conférence ont consisté à fournir des renseignements aux techniciens. Les Premières Nations n'ont pas reçu de fonds supplémentaires alors que le nombre d'avis de faire bouillir l'eau continue d'augmenter. On refuse aux Premières Nations ce qu'on accorde aux autres

Canadiens : une eau potable de qualité. Les Premières Nations consomment une eau de couleur rose ou orange. Nous avons compté plus de 400 participants inscrits à la conférence.

Le gouvernement fédéral continue l'élaboration d'une politique sans vraiment faire participer les dirigeants de l'ensemble du Canada. Une fois de plus, nous n'avons pas été invités aux discussions qui ont précédé l'adoption du projet de loi C-38 dans le cadre d'une séance-marathon.

Sommet économique

J'ai organisé en Alberta un sommet économique qui a accueilli 250 participants inscrits. Durant ma visite aux États-Unis, j'ai assisté à la cérémonie de clôture d'une séance de la bourse de New York (New York Stock Exchange) par la nation navajo. Les Autochtones américains peuvent pleinement participer à l'économie et devenir autonomes. Pourquoi ne pouvons-nous pas tracer notre propre chemin? Nous, en tant qu'Indiens au Canada, ne sommes pas des participants à part entière du secteur de l'énergie de l'Alberta— le centre d'activité de l'énergie. Nous continuons de regarder faire les autres en restant sur la touche dans de nombreux domaines. Nous devons faire notre promotion auprès du milieu de l'entreprise et encourager les entreprises à établir des partenariats, des coentreprises ou tout autre type d'organisation. NativeOne Financial envoie un message clair : nous avons différentes possibilités de participer aux activités du secteur pétrolier, gazier et minier, mais les restrictions de la *Loi sur les Indiens* nuisent à notre croissance. Le sommet économique nous a permis de comprendre que les Premières Nations peuvent devenir de vrais acteurs de l'économie et qu'elles ne sont pas obligées de se contenter des quelques sous distribués par intermittence par le gouvernement fédéral. Les Premières Nations ont la possibilité de progresser. Des commanditaires importants ont déjà saisi l'occasion en établissant des coentreprises : ils enregistrent des succès.

Étant donné le volume important de pétrole qui est extrait en Alberta, l'ouverture de deux puits de grande taille a été reportée récemment. Les restes du déversement pétrolier de l'an dernier à Little Buffalo sont encore en cours de nettoyage alors qu'un récent déversement pollue la rivière Red Deer. Je reçois régulièrement des rapports concernant ce dernier déversement déclaré par Plainsmen Energy. L'Assemblée des Premières Nations, les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement de l'Alberta ont tous préparé des rapports sur les effets environnementaux du déversement sur les Premières Nations et les territoires traditionnels des Premières Nations.

Je me suis entretenu avec la dirigeante du parti d'opposition de l'Alberta – Parti Wildrose – afin d'instaurer et de maintenir un dialogue avec les Premières Nations. L'objectif est d'organiser une consultation avec les Premières Nations. Je continue d'encourager le gouvernement américain à consulter les Premières Nations.

Autres activités – Les Chefs de l'Alberta continuent de travailler à la mise sur pied d'une commission des traités, tout en étant prudents dans leur façon de procéder. J'estime que nous pouvons promouvoir la préservation de notre langue et de nos identités.

Conclusion

En tant que Chef régional de l'Alberta, je travaille d'arrache-pied pour instaurer un dialogue avec tous les Chefs de ma région. Le seul moyen de progresser est de comprendre l'orientation que nous devons choisir. Nous sommes naturellement passés par des courbes d'apprentissage. Je me suis déplacé dans les écoles. Sans motivation politique, je suis allé récemment dans une école située dans le Nord, en compagnie de l'acteur Adam Beach, pour sensibiliser les jeunes aux traités et leur enseigner leur signification. L'objectif était de les sensibiliser aux droits issus de traités. Mon rôle est de transmettre le message. Nous avons été accueillis d'une manière très courtoise et très respectueuse.

Tous les travaux ne sont pas indiqués dans le présent rapport, mais j'ai fait tout mon possible pour rejoindre les Chefs de l'Alberta. Je m'estime très chanceux de travailler à leurs côtés; ils m'ont fait part de leurs préoccupations. Je travaille en étroite collaboration avec les aînés car je suis très attaché aux traditions. Je travaille également auprès des jeunes et des groupes de femmes. J'envisage terminer mon mandat.

Je suis vraiment très satisfait de travailler avec une organisation nationale et, en tant que membre du Comité exécutif, je présente ma candidature. En tant que Chef régional de l'Alberta, je représente seulement une voix; je demande à ce que nous nous unissions pour préserver nos traités.

Chef régional George Stanley

CHEF RÉGIONALE JODY WILSON-RAYBOULD COLOMBIE-BRITANNIQUE



Aînés, Chefs, représentants des jeunes, délégués et invités, je suis heureuse de me joindre à vous à Toronto à l'occasion de la 33^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de vous présenter un compte rendu, au nom des Chefs de la Colombie-Britannique, sur les nombreuses initiatives lancées par nos nations durant cette période intéressante d'édification ou de réédification des nations. Le travail de l'APN-C.-B. se poursuit dans le cadre de son plan d'action *Building on OUR Success* (S'appuyer sur nos réalisations), qui est axé sur quatre piliers interdépendants :

1) **une gouvernance forte et appropriée**; 2) **le règlement équitable des questions relatives aux terres et aux ressources**; 3) **une meilleure éducation**; 4) **la santé individuelle**.

Une gouvernance forte et appropriée

Trousse à outils de la gouvernance de l'APN-C.-B. : un guide pour l'édification des nations – Tel qu'indiqué dans le rapport 2010-2011 de l'APN, l'APN-C.-B. a lancé la Trousse à outils de la gouvernance : un guide pour l'édification des nations et diffusé la première partie de la Trousse, *Rapport sur la gouvernance*, lors de sa Réunion générale annuelle 2011 (RGA). La Trousse s'appuie sur les expériences collectives des Premières Nations de la C.-B. et sur des pratiques exemplaires; elle constitue une ressource complète pour aider nos nations à étudier des solutions pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens* à leur propre rythme et en fonction de leurs propres priorités.

Récemment, lors de notre Assemblée extraordinaire des Chefs (juin 2012), nous avons lancé la troisième partie de la Trousse : *Guide d'engagement communautaire – Évoluer selon notre volonté sur la voie post-colonialiste*. Elle a pour but d'aider nos nations à encourager la discussion sur l'existence d'une gouvernance forte et appropriée parmi leurs citoyens. Elle montre l'importance de s'assurer que tous nos citoyens sont vraiment engagés en tant que « directeurs » suprêmes du changement dans leurs communautés.

Nous continuons la deuxième partie, *Autoévaluation de la gouvernance*, qui peut être utilisée – ou qui est déjà utilisée – par des communautés pour évaluer l'efficacité réelle de leurs entités de gouvernance et de leurs administrations. L'APN-C.-B. et Agrément Canada se sont entendus pour travailler ensemble à l'amélioration de l'autoévaluation. Pour que la Trousse d'outils demeure très utile, nous continuerons de la mettre à jour et de nous appuyer sur le travail accompli, notamment les réussites et enseignements de nos nations. La Trousse est disponible sur le site Web de l'APN-C.-B. : www.bcafn.ca.

Proposition de loi sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale – Durant l'élaboration de la Trousse, il nous a paru évident que les nations qui ont la volonté de s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*, qui sont prêtes à le faire et qui s'en sentent capables ont besoin d'un mécanisme plus élaboré, qui s'appuie sur la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale, pour faciliter la transition. Aujourd'hui, par souci de certitude juridique, nos nations doivent se présenter devant les tribunaux pour obtenir la reconnaissance

de leur droit à l'autonomie gouvernementale ou s'allier à d'autres Premières Nations pour négocier une entente avec le Canada. Cela n'est pas pratique, ni efficace, et ne respecte certainement pas nos droits à la gouvernance qui sont reconnus dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et confirmés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Ainsi, s'appuyant sur un mandat conféré lors de sa RAG de juin 2011, l'APN-C.-B. travaille avec ses amis au Sénat à la préparation d'un projet de loi d'initiative parlementaire, une loi sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, qui devrait être présenté à l'automne. Notre initiative n'est liée d'aucune façon au projet de loi d'initiative parlementaire C-428 : *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens*. Notre projet de loi ne vise pas à modifier la Loi sur les Indiens; il propose une autre solution basée sur la reconnaissance. Bien entendu, une loi sur la reconnaissance n'est pas une idée nouvelle; elle a été recommandée dans le Rapport Penner et par la Commission royale sur les peuples autochtones. La loi offrirait au Canada le mécanisme juridique nécessaire pour « reconnaître » une Première Nation (ou un groupe de Premières Nations) en tant qu'entité autonome sur le plan de la gouvernance et permettrait à la communauté (ou aux communautés) d'élaborer et de ratifier sa propre constitution et, de ce fait, d'éliminer l'application de certains articles de la *Loi sur les Indiens*. Le projet de loi comprendra aussi des dispositions pour établir une nouvelle relation financière. La loi ne changera pas le statut juridique des terres et sera entièrement facultative. Bien que nous ne soyons pas certains que le gouvernement fédéral approuve le projet de loi, nous déploierons tous les efforts possibles pour faciliter son adoption et sa proclamation en tant que loi. La proclamation d'une loi sur la reconnaissance est une doléance de longue date qui est devenue nécessaire après la ratification de la DNUDPA par le Canada.

Programme législatif du Canada – La nécessité de proclamer une loi sur la reconnaissance et notre initiative d'édification des nations ne correspondent pas du tout à l'approche privilégiée par le Canada, qui consiste à élaborer et à nous imposer des solutions législatives pour régler nos problèmes de gouvernance (p. ex. les biens immobiliers matrimoniaux, l'eau et la responsabilisation). Tel que je l'ai fait observer durant le Rassemblement Premières Nations-Couronne (janvier 2012), il s'agit d'un exercice « néocolonialiste » qui, comme l'a déjà prouvé l'histoire et malgré ses intentions louables, ne fonctionnera pas. L'approche comporte de multiples difficultés à différents niveaux et sur le plan législatif et politique. Pour être légitime, le processus de changement doit être dirigé par notre peuple.

Durant le Rassemblement Premières Nations-Couronne, le premier ministre a comparé la *Loi sur les Indiens* à un arbre ayant des racines profondes qui « laisserait un trou béant si on arrachait sa souche ». Notre loi sur la reconnaissance agira jusqu'aux racines de l'arbre et, plutôt que de laisser un « trou béant », elle remplacera le tout par une gouvernance forte et appropriée. Une réforme fondamentale de la gouvernance est nécessaire pour la responsabilisation locale. Elle instaurerait un contexte propice au développement économique et, à long terme, aiderait à mettre sur pied des communautés durables et saines dotées de cultures dynamiques et actives.

Règlement équitable des questions relatives aux terres et aux ressources

Grands projets de développement – L'une des plus grandes questions auxquelles sont confrontées les Premières Nations en Colombie-Britannique et, bien sûr, le Canada est le projet d'oléoduc Northern Gateway d'Enbridge. Les dirigeants des Premières Nations sont à l'avant-plan de l'organisation des efforts

visant à s'opposer au projet Northern Gateway – celui-ci parmi de nombreux autres. Il ne fait aucun doute que tous les développements liés à Enbridge qui se dérouleront au cours des prochaines années diviseront l'opinion au pays et seront controversés. Bien que la plupart de nos Premières Nations ne soutiennent pas le projet d'oléoduc, certaines acceptent ou ont accepté d'y participer. Nous saurons quelles Premières Nations sont dans cette situation en temps utile et il sera important de faire preuve de respect malgré nos visions différentes.

Le projet d'Enbridge est un grand projet de développement parmi tant d'autres qui sont proposés en Colombie-Britannique (p. ex. le barrage du Site C sur la rivière Peace, la mine Prosperity et l'agrandissement de l'oléoduc Kinder Morgan). Ces projets occupent une place importante au sein de la politique de la province. Dans ce domaine, quelle que soit la politique, si une élection avait lieu demain, les libéraux de la première ministre Clark seraient sortis par une forte majorité NPD après 11 années au pouvoir. Nos nations attendent le prochain gouvernement provincial, quel qu'il soit, pour poursuivre les engagements des gouvernements précédents : régler la question territoriale et examiner nos droits ancestraux et issus de traités plus rapidement.

Avancées juridiques – Les futures réponses fédérales et provinciales concernant la question territoriale en C.-B. seront sans aucun doute touchées par un grand nombre de décisions des tribunaux qui sont attendues sous peu, en particulier dans le dossier des Tsilhqot'in (*William*). Ces derniers souhaitent obtenir une déclaration de titre concernant une importante surface de leur territoire traditionnel. Nos nations font, à tous moments, progresser un grand nombre de litiges afin d'obtenir une réponse sur le titre autochtone et les droits ancestraux, y compris les droits issus de traités. De plus, le Groupe du traité hul'qumi'num (GTH) attend encore la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En octobre 2011, le GTH a participé à une audience à Washington DC au cours de laquelle il a affirmé que la Couronne fédérale avait violé ses droits de la personne autochtones en permettant l'octroi de droits de propriété privée sur leurs terres traditionnelles.

Stratégie politique ou juridique de l'APN-C.-B. – Bien que chaque nation puisse naturellement et librement utiliser tous les recours possibles pour faire progresser son titre et ses droits, il est dans l'intérêt de toutes les Premières Nations de se doter d'une stratégie politique ou juridique commune et coordonnée. Tel que demandé par les Chefs en mars 2012, l'APN-C.-B. a organisé une séance sur la stratégie politique ou juridique à Westbank, en C.-B. Les dirigeants de nos nations ont examiné les décisions récentes des tribunaux au sujet du titre autochtone et des droits ancestraux et ont esquissé une stratégie de comparution devant les tribunaux, dont les recours collectifs et les violations de droits. Ils ont aussi étudié l'élaboration d'une stratégie politique ou juridique. Nous avons affiné cette stratégie en fonction des avis obtenus. La stratégie est affichée sur notre site Web.

Revendications globales – Durant le Rassemblement Premières Nations-Couronne, des engagements ont été pris au sujet de la Politique sur les revendications globales. En C.-B., bien que nous attendions une poignée supplémentaire de traités, le processus des traités est devenu atrophié pour la plupart des Premières Nations, qui caressaient beaucoup d'espairs dans ce processus. Compte tenu du nombre croissant de préoccupations concernant le processus et des perspectives présentées par la « table commune » (nos nations se sont groupées pour examiner les questions, considérées « trop compliquées » par leurs tables respectives, avec le Canada et la C.-B.), le ministre Duncan a chargé l'ancien maire de Campbell River,

Jim Lornie, de lui présenter des recommandations pour améliorer le processus. Le rapport de Jim Lornie, qui a été diffusé, comprend neuf recommandations portant sur divers sujets : le revenu de source propre, les prêts, la Commission Cohen, les questions territoriales communes et les possibilités de participer à des mesures de réconciliation en dehors du processus des traités (entre autres). Le rapport est affiché sur notre site Web. En collaboration avec le First Nations Leadership Council et le Groupe de travail des revendications globales de l'APN, nous continuerons de demander au Canada (dans notre cas la C.-B.) d'accepter la mise sur pied de tables de négociation sérieuses avec toutes les nations de la province souhaitant l'organisation de telles tables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du processus des traités.

Une meilleure éducation

L'éducation est une priorité nationale de l'APN. Il est fondamental que les citoyens soient bien instruits pour pouvoir mettre sur pied des communautés saines et dynamiques. En C.-B., nous soutenons le travail du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations et d'autres initiatives régionales, tout en sachant que le travail actuellement en cours dans le cadre de nos initiatives en éducation est bien avancé.

Entente-cadre tripartite sur l'éducation – En janvier 2012, la C.-B., le Canada et le Comité directeur sur l'éducation des Premières Nations ont signé une importante entente-cadre tripartite sur l'éducation qui porte sur l'écart en matière de financement qui existe entre les écoles des Premières Nations et les écoles publiques provinciales. Sur les 86 Premières Nations de la province possédant des écoles dirigées par la bande, 85 ont signé l'entente-cadre. Dès septembre, ces écoles recevront un financement comparable à celui des écoles publiques provinciales. Il s'agit d'une avancée importante, mais l'accès à un apprentissage continu de qualité ne se résume pas seulement à une vision et à des ressources financières : la « compétence » doit aussi être prise en compte. Dans notre province, cette question est abordée dans le cadre de l'initiative sur l'éducation de la C.-B., qui, tel qu'indiqué en décembre dernier, n'a pas encore été lancée en raison de questions liées à l'approche du Canada concernant le « revenu de source propre ». En bref, pour exercer leur compétence sur l'éducation, nos nations doivent accepter l'approche fédérale concernant le revenu de source propre. Nos nations s'y opposent.

Santé individuelle

« Des esprits sains, des corps sains, des modes de vie sains et un avenir sain » – c'est ce que nous souhaitons à nos enfants, à nos aînés et à nous-mêmes. Cette réflexion guide les changements importants qui sont apportés dans la façon dont les programmes et services de santé sont offerts aux citoyens de nos nations en C.-B.

Entente-cadre tripartite sur la gouvernance en santé des Premières Nations – Cette entente-cadre tripartite régit le transfert de programmes et services de santé à une Autorité sanitaire des Premières Nations en C.-B. d'ici 2013. Lors de la 5^e conférence annuelle, *Gathering Our Wisdom*, qui s'est tenue en mai à Vancouver, plus de 800 délégués se sont réunis pour discuter des normes, calendriers et mesures de responsabilisation nécessaires pour effectuer la transition entre notre Autorité sanitaire des Premières Nations provisoire et l'Autorité sanitaire des Premières Nations permanente. Les modalités ont été mentionnées dans un « document de consensus » qui a été adopté par les Chefs à la conférence. Le travail

du BC First Nations Health Council et de l’Autorité sanitaire des Premières Nations provisoire représente vraiment le commencement d’une nouvelle ère pour la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique. Nous sommes bien entendu conscients que la gouvernance et l’administration de la santé sont des éléments complexes et que les coûts sont importants. De nombreuses décisions importantes devront être prises. Cependant, étant donné la façon dont nos dirigeants s’apprêtent à relever le défi, à savoir avec un optimisme et un espoir renouvelés, nous pouvons faire entièrement confiance en leurs capacités.

Réflexions sur l’année écoulée

L’année écoulée a été jalonnée de changements et de défis importants dans la relation Premières Nations-Couronne. Tous nos regards ont été tournés vers le Rassemblement Premières Nations-Couronne. Maintenant, nous nous demandons si les engagements symboliques pris pendant le Rassemblement seront réellement mis en œuvre sur le terrain. Bien que chaque Première Nation de la province ait accompli de nombreux progrès en obtenant un accès équitable aux terres et aux ressources, en renforçant la gouvernance et en améliorant l’éducation et la santé, nos nations demeurent vraiment mises au défi par les politiques fédérales et provinciales et par des propositions de changements législatifs. Des changements susceptibles de sérieusement nuire à notre capacité d’élaborer nos propres solutions au moment même où nous commençons à réédifier nos nations. Le projet de loi C-38, *Loi sur l’emploi, la croissance et la prospérité durable*, considéré aussi comme la loi de mise en œuvre du budget, suscite de grandes inquiétudes parmi les Premières Nations de l’ensemble du pays en raison de ses répercussions sur le titre autochtone, les droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, et l’obligation de consulter et de répondre aux besoins.

Malgré tous les défis politiques à court terme, il ne fait aucun doute que nos Premières Nations se trouvent dans une période de transition profonde. À mon avis, le nombre de nos nations qui s’affranchissent de la *Loi sur les Indiens*, soit par des initiatives sectorielles d’autonomie gouvernementale, soit, dans de nombreux cas, en exerçant tout simplement leurs droits d’autonomie gouvernementale, prouve l’existence de cette transition. Je suis persuadée que le travail préparatoire accompli par nos anciens dirigeants porte ses fruits et que leur vision d’un éventuel affranchissement de la servitude coloniale est finalement en train de se concrétiser. Bien qu’il n’ait pas été possible de mettre en œuvre les recommandations du rapport Penner sur l’autonomie gouvernementale (1863) ou celles de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), cela devrait être possible aujourd’hui. Cette réalité résulte de notre puissance et influence politiques et économiques accrues au Canada, qui s’appuient sur notre titre autochtone et nos droits ancestraux renforcés, y compris sur les droits issus de traités. Durant cette période de transition, nous avons besoin de dirigeants forts dotés d’un plan qui soutient nos nations dans leurs efforts de réédification des nations; un plan qui reconnaît la nécessité de partager nos expériences et de nous soutenir entre nous.

J’envisage l’année prochaine avec enthousiasme. *Gilakas’la.*

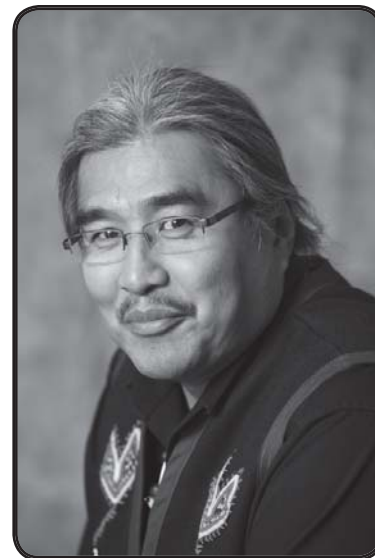
Puglaas (Jody Wilson-Raybould)

CHEF RÉGIONAL ERIC MORRIS

YUKON

Salutations au nom des Chefs et citoyens des Premières Nations du Yukon.

Je souhaite tout d'abord rendre hommage à feu Robert Lee Jackson, à sa contribution à notre travail, ainsi qu'à son dévouement envers l'Assemblée des Premières Nations au cours des huit dernières années. Je remercie son épouse Cheryl et ses enfants, Roberta et Craig, de lui avoir permis de partager son temps avec nous à l'Assemblée. Robert Lee était l'ancien Chef du Conseil Teslin Tlingit, pour lequel il a également agi à titre de négociateur en matière de revendications territoriales. Il a collaboré avec l'ancien Chef régional Rick O'Brien et a poursuivi son travail avec moi. Son expérience et ses connaissances ont énormément contribué au travail que nous avons accompli. Il nous a fait comprendre que nous devons choisir un cap et le maintenir. Il va grandement nous manquer, tout comme sa bienveillance et sa grande gentillesse.



La mise en œuvre des ententes en matière d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales constitue toujours une priorité pour 11 des 14 Premières Nations du Yukon. Les 3 Premières Nations non signataires d'ententes continuent d'élaborer des partenariats économiques visant à accroître leurs capacités au sein de leurs communautés. Le développement des ressources, y compris des consultations adéquates, demeure la principale priorité. En ce qui a trait à l'industrie minière, l'exploration a atteint un sommet de tous les temps. Le jalonnement sur les territoires traditionnels de certaines de nos Premières Nations est une question cruciale sur laquelle nous nous penchons actuellement.

Quant à savoir si nos Premières Nations du Yukon disposent ou non d'ententes finales, cela ne devrait pas poser un problème compte tenu des récentes décisions des tribunaux qui stipulent que toute proposition de développement des ressources, de loi ou de règlement nécessite la tenue de consultations et la mise en place d'accommodements, ainsi qu'un consentement libre, éclairé et donné en connaissance de cause le cas échéant.

Les ressources naturelles constituent l'un des moteurs de notre économie au Yukon. La croissance de notre région sera fonction de la volonté des développeurs potentiels, de l'industrie et des gouvernements de travailler avec nos Premières Nations. Ainsi que l'affirme toujours l'un des dirigeants de ma communauté natale : « [traduction] Ça peut être l'enfer absolu ou un lit de roses – à vous de choisir. »

Bien que nous n'ayons pas participé comme nous l'aurions souhaité au Groupe national d'experts sur l'éducation, l'éducation demeure pour nous une priorité à tous les niveaux. Puisque nous n'avons pas de réserves au Yukon, et par conséquent aucune école située dans une réserve, nous avons le sentiment que nos Premières Nations ont manqué une chance. Nous soutenons sans réserve le travail de l'Assemblée à cet égard, mais le Nord doit faire l'objet de plus d'attention. L'éducation continuera d'être une priorité dans

notre région et nous ne cesserons d'être vigilants dans ce domaine que les gouvernements des Premières Nations considèrent comme une priorité pour leurs citoyens.

Les principales questions d'actualité pour notre Chef national et notre Chef régional sont l'éducation, les débouchés économiques, la mise en œuvre concrète de nos traités et ententes modernes, et les femmes disparues et assassinées. D'un point de vue régional, ce sont également des questions d'actualité pour nos Premières Nations du Yukon, et elles continueront de l'être pour les prochaines années. Alors que nous nous préparons à mettre en œuvre nos ententes et accroître les capacités de nos gouvernements, l'éducation demeure au centre de nos priorités. Il est essentiel que nous disposions de la capacité de mettre efficacement en œuvre nos ententes et d'édifier des économies fortes pour soutenir nos gouvernements. Nous nous efforcerons de faire en sorte que des initiatives telles que la politique proposée par le gouvernement fédéral en matière d'harmonisation fiscale ne nous causent aucun tort et n'entravent pas nos progrès.

Dans le cadre de nos ententes finales, des processus particuliers ont été élaborés afin de déterminer comment toute loi ou tout texte législatif de tout gouvernement doit être proposé au sein du Yukon. Il semble y avoir un manque de connaissances relativement à ces processus, ainsi que des tentatives visant à contourner leurs exigences. L'importance de veiller à ce que les gouvernements fédéral et territoriaux « se conforment » à l'esprit et à l'intention des ententes conclues avec les Premières Nations du Yukon demeure une priorité pour nos Chefs et nos gouvernements.

Au cours des derniers mois, le Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) de l'APN a travaillé sans relâche à satisfaire aux exigences énumérées dans le plan de travail élaboré pour l'année écoulée. Les coupures budgétaires imposées par le gouvernement fédéral en matière de santé se font également sentir dans le domaine de l'environnement. Il nous faut véritablement déterminer quelle position nous devons adopter face à ces coupures et en fonction du travail que nous prévoyons accomplir au début de ce nouvel exercice financier.

La protection de l'environnement exigera que nous fassions en sorte de mettre en place des mesures qui préserveront la souveraineté de nos territoires traditionnels. Selon moi, une telle exigence nécessitera que les régions collaborent et se soutiennent entre elles.

Au cours de l'année écoulée, les responsabilités que j'ai exercées en tant que titulaire de portefeuille ont surtout porté sur les pêches, la foresterie, l'eau, le changement climatique, le commerce et les débouchés économiques. Chacun de ces domaines continuera de faire l'objet d'un suivi au cours des mois à venir.

Le Conseil autochtone national sur les espèces en péril a pu rencontrer le ministre de l'environnement, Peter Kent. Bien que cette rencontre se soit avérée assez brève, nous avons été en mesure d'informer le ministre du travail que nous avons accompli et de partager avec lui notre plan concernant les prochaines étapes. L'une des priorités que nous avons déterminées au sein de notre Conseil est d'avoir la possibilité de rencontrer le ministre à intervalles réguliers. Comme il nous incombe de le conseiller directement, nous devons faire en sorte de pouvoir le faire au moyen de rencontres régulières.

Pour terminer, je tiens à remercier Kim Blake pour le travail accompli au sein du bureau régional et je lui souhaite tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions. Je tiens également à témoigner toute ma gratitude au Chef national et à tous les Chefs régionaux qui m'ont accordé le grand privilège de collaborer avec chacun d'eux. J'ai tiré beaucoup d'enseignements de leur leadership. Je félicite le personnel de l'APN pour ses efforts inlassables et l'importance de son travail.

Gunalcheesh,

Chef régional Eric Morris

CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Les Dénés des Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à de nombreux problèmes. L'année écoulée a été difficile à cause de la volonté du gouvernement territorial de nous mettre au défi et de lutter pour obtenir le pouvoir et le contrôle sur nos terres et ressources. Le gouvernement fédéral change et il est de plus en plus difficile de travailler avec lui. Nous devons toutefois continuer à soutenir les communautés qui mettent en œuvre leurs traités et leurs ententes liées à l'autonomie gouvernementale ou qui en sont encore à l'étape de négocier de nouveaux accords avec la Couronne. Les Premières Nations entretiennent une relation particulière avec la Couronne qui est fondée sur leurs traités, leurs droits et leurs intérêts. Le Canada est légalement tenu de fournir une sécurité financière à nos nations en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada, une obligation qui doit se perpétuer dans le futur. Maintenant que le Canada a ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), nous devons considérer cette déclaration comme la base de la mise en œuvre de nos droits qui sont reconnus comme des droits humains.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS DANS LE DENENDEH

- Au nom de la nation dénée et du bureau régional de l'Assemblée des Premières Nations, T.N.-O., nous tenons à féliciter Leonard Kenny de la Première Nation de Deline, le Chef Wayne Sabourin de la Première Nation Deh Gah Got'ie à Fort Providence, la Chef Dora Enzo de la Première Nation Lutsel K'e, et David Poitras de la Première Nation de Salt River, à Fort Smith, pour leur victoire électorale en tant que Chef de leurs communautés.
- Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Chef Alan Adam et à la Première Nation Athabasca Chipewyan de Fort Chipewyan, en Alberta, à titre de nouveaux membres de la nation dénée. Les citoyens de la communauté dirigée par le Chef Adam sont de descendance dénée et sont donc des membres officiels.
- En juillet 2012, la nation dénée célébrera son 42^e anniversaire et à cette occasion, nous nous réunirons à Whati, dans le Denendeh. Le thème de la célébration est le suivant : « La vérité : Traités, accords et ententes constructives ». Un grand rassemblement se tiendra du 2 au 6 juillet 2012. Veuillez consulter www.denenation.com ou www.facebook.com/DeneNation pour obtenir plus de détails.
- La communauté de Fort Providence a accueilli la 41^e Assemblée nationale de la Nation dénée. Elle a été le remarquable hôte de cet événement dont la coordination était assurée par le Chef Joachim Bonnetrouge. Nous tenons à remercier les nombreux bénévoles qui ont travaillé sans relâche durant les activités de financement de l'événement. Nous voulons également adresser des remerciements particuliers au gouvernement territorial Dehcho qui nous a accueillis si chaleureusement dans sa région.

Transfert de responsabilités liées aux terres, aux ressources et à l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest

L'entente sur le transfert de responsabilités et le partage de ressources provenant de l'exploitation des ressources propose le transfert de pouvoirs du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'Entente de principe sur le transfert de responsabilités (EPTR) entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial a été signée en janvier 2011 et les Dénés y sont fermement opposés. Un processus officiel est maintenant en cours pour négocier le transfert de responsabilités - qui porte sur les terres et ressources publiques et les droits relatifs à l'eau des T.N.-O. - du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'entente propose d'accorder une subvention unique de 23 millions de dollars au gouvernement territorial pour couvrir les frais de transfert des pouvoirs ainsi qu'une autre de quatre millions de dollars aux gouvernements autochtones pour assumer les éventuelles dépenses liées au transfert. L'entente propose aussi un transfert annuel aux Territoires du Nord-Ouest pour couvrir les frais d'administration des ressources, entre autres le pétrole, le gaz, les terres et l'eau. Ce transfert s'élève à un peu plus de 65,3 millions de dollars par an, ce qui correspond à peu près à ce que le gouvernement fédéral dépense actuellement pour assumer ces mêmes fonctions. L'entente vise aussi à diminuer la subvention de fonctionnement versée par le gouvernement fédéral au territoire : une réduction de 50 cents par dollar de recette encaissée par le gouvernement territorial qui provient de l'exploitation des ressources. L'entente ne servira pas à rendre les Territoires du Nord-Ouest plus indépendants par rapport à Ottawa. Par ailleurs, elle va à l'encontre du principe des Dénés qui souhaitent contrôler leurs terres et leurs ressources pour les futures générations, un droit protégé par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le conseil tribal de Gwich'in contestera donc bientôt en cour l'entente proposée sur le transfert de responsabilités.

Projet de pipeline Northern Gateway d'Enbridge

Le projet Northern Gateway de la société pétrolière et gazière canadienne Enbridge propose la construction d'un double oléoduc de 1 177 km reliant les sables bitumineux de l'Alberta à la Côte Ouest. Le pipeline Northern Gateway permettrait le transport de 525 000 barils de pétrole par jour. Les Chefs de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont signé une déclaration dans laquelle ils manifestent leur opposition à la proposition du pipeline Northern Gateway. Dans la déclaration « Save the Fraser Declaration », une initiative de l'Alliance dénée Yinka de la Colombie-Britannique, il est indiqué que les Premières Nations signataires ne permettront pas que le pipeline Northern Gateway ou tout autre projet lié aux sables bitumineux, traversent leurs terres traditionnelles, leurs territoires et leurs bassins versants, ainsi que les routes migratoires vers l'océan du saumon du fleuve Fraser. Le projet évalué à 5,5 milliards de dollars propose la construction de deux pipelines : un premier qui transporterait vers l'ouest des produits pétroliers de Bruderheim, en Alberta, jusqu'au port de Kitimat, en Colombie-Britannique, à partir duquel ils seraient acheminés vers l'étranger, notamment en Asie et dans le Nord-Ouest des États-Unis; le second permettrait le transport de condensat de gaz naturel importé dans la direction opposée. Le condensat est un mélange toxique d'hydrocarbures liquides provenant de l'extraction du gaz naturel; il est utilisé comme fluidifiant pour diluer et faciliter le transport des produits pétroliers lourds tel que le bitume. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique s'opposent au projet car elles craignent que la fuite d'un pipeline ou un déversement de pétrolier puisse avoir des conséquences néfastes sur leurs terres et leurs eaux, ainsi que sur la faune présente sur leur territoire. Le projet préoccupe également les Premières Nations du Nord. Nous croyons que le pipeline favorisera l'expansion du forage des sables bitumineux dans le Nord de l'Alberta, ce qui aura une incidence sur la qualité et la quantité de l'eau dans le bassin du fleuve Mackenzie. Nous sommes également convaincus qu'en raison de sa nature acide, sulfurée, abrasive et visqueuse, le

bitume dilué affaiblira les pipelines plus rapidement que le pétrole conventionnel. Au nombre des autres préoccupations, mentionnons entre autres qu'une fuite pourrait être particulièrement dangereuse en raison des propriétés explosives du bitume dilué et de la concentration des toxines qui se retrouveraient dans les bassins versants des rivières Fraser et Skeena et du fleuve Mackenzie. Les Chefs dénés ont fait des présentations à la Commission d'examen conjoint du projet Northern Gateway de l'Office national de l'énergie et exprimé très clairement leurs préoccupations.

Barrage hydroélectrique du site C

Le 27 mai 2011, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a exprimé son appui aux Premières Nations qui s'efforcent de faire connaître les répercussions de la construction d'un barrage hydroélectrique en Colombie-Britannique, en demandant notamment un examen complet du processus d'évaluation environnementale à venir relatif au projet du site C sur la rivière de la Paix. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le projet de barrage hydroélectrique du site C de BC Hydro, amenant à une nouvelle étape (évaluation environnementale) la proposition de construction d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 1 100 MW sur la rivière de la Paix au nord-est de la province. Le projet du site C constituerait le troisième projet de barrage et de centrale hydroélectriques sur la rivière de la Paix.

En 2008, les Chefs de partout au Canada ont soutenu une résolution en faveur de consultations complètes et significatives avec toutes les Premières Nations concernées, en ce qui a trait au titre autochtone, aux droits et aux territoires ancestraux ou issus de traités des Premières Nations visées par le Traité no 8 et d'autres Premières Nations dans les bassins de la rivière de la Paix, de la rivière Athabasca et du fleuve Mackenzie, y compris le territoire visé par le Traité no 11. Parallèlement, les Chefs en assemblée ont également demandé aux gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest d'adopter un processus de planification complet et conjoint avec les Premières Nations concernées, dans le cadre de l'exploitation des barrages W.A.C. Bennett et Peace Canyon et de la proposition de construction du barrage du site C ou de tout autre projet hydroélectrique ou énergétique sur les territoires traditionnels des Premières Nations concernées. Cette approche comprend notamment l'examen et la révision des lois provinciales et fédérales sur les évaluations environnementales afin de s'assurer que les processus d'examen s'accompagnent d'obligations par la Couronne de faire intervenir les Premières Nations concernées.

À la suite de l'annonce faite en avril 2010 par le gouvernement de la Colombie-Britannique de poursuivre le projet hydroélectrique du site C, les Chefs en assemblée ont réitéré leur demande en faveur d'une consultation complète et d'une conciliation avec les Premières Nations visées par un Traité dans le cadre d'un processus juste, ouvert et transparent. Ce processus comprendrait des ressources suffisantes pour s'assurer que les répercussions possibles d'un point de vue culturel, environnemental, social et économique pour les Premières Nations visées par un Traité sont prises en considération ou atténuées afin de protéger leurs droits ancestraux et issus de traités.

Des aînés, des jeunes et des élus des Premières Nations, accompagnés par des exploitants agricoles et des éleveurs non autochtones, se sont déplacés jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique, pour présenter au premier ministre une déclaration historique d'opposition au barrage. Le document a été signé par 23 Premières Nations de l'ensemble de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Dans les Territoires du Nord-Ouest, au fil des ans, nous avons constaté d'importants changements résultant de la construction de barrages sur la rivière de la Paix. Par exemple, il y a quelques années, le delta

du Mackenzie, qui se trouve quelque 2 000 kilomètres en aval, abritait la plus grande population de rats musqués au pays. Aujourd'hui, à cause des nouveaux niveaux d'eau, qui sont bas et très changeants, les rats musqués se font rares. Nous devons continuer de nous opposer à cet imposant projet et nous concentrer sur des projets de développement qui sont jugés pertinents par nos nations. Nous devons également développer des plans à long terme sur l'utilisation des terres qui soient liés à notre sécurité économique.

Réflexions finales

Je tiens à réitérer qu'il est important que toutes les Premières Nations du Canada travaillent de concert afin que l'APN forme une organisation politique solide. L'APN doit défendre les intérêts de nos communautés pendant que nous poursuivons nos efforts pour atteindre l'autonomie gouvernementale et exprimer notre souveraineté. Nos aînés nous invitent à être forts et à nous affirmer davantage pour éviter que nous soyons mis de côté et que nous ne puissions plus aller de l'avant comme nous le désirons.

Pour terminer, nous remercions nos dirigeants et le personnel de nos communautés et de nos régions pour leur travail acharné et les efforts qu'ils déploient. Nous ne pourrions avancer et nous présenter comme une nation forte que si nous sommes forts à tous les niveaux. Je remercie la nation dénée et le personnel de l'APN pour leurs contributions tout au long de l'année – ils se sont en permanence distingués par leur engagement et leur travail. Je vous remercie de votre participation à la présente Assemblée générale annuelle de l'APN qui se déroule à Toronto, en Ontario. Nous vous souhaitons tout ce qu'il y a de meilleur dans vos communautés et vos régions respectives.

Bill Erasmus, Chef régional de l'APN, T.N.-O.

CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada / Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués. Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 33 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Les aînés perpétuent ce rôle encore aujourd'hui. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN ainsi que deux aînés résidents nommés par le Chef national. Le Conseil des aînés continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités quotidiennes de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil des aînés de l'APN se réunit deux fois par an, lors de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, pour débattre des questions et défis le concernant et pour suggérer de nouvelles idées. Tout au long de l'année, les aînés résidents, Joseph Taa-eee-sim-chilth Williams, Première Nation de Tla-o-qui-aht, et Bertha Command, Première Nation anishinabe de Kitigan Zibi, offrent leur appui et leurs conseils durant les réunions et rassemblements.

Le Conseil des aînés de l'APN joue un rôle essentiel dans les activités de notre vie. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir; leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont aussi nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à faire connaître leurs expériences, leurs priorités, leurs réussites et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants, comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard. L'APN poursuit ses efforts de collecte de fonds afin d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil des aînés dans tous les travaux.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir pour discuter des lignes directrices, des protocoles et des questions en suspens. Le document « Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations – Version préliminaire, juillet 2005 » a été mis à jour tout au long de l'année.

Le Conseil des aînés de l'APN recommande aux Chefs en assemblée d'adopter les « Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations ».

Secrétariat à la santé de l'APN

Le Conseil des aînés de l'APN fait partie intégrante des réunions sur la santé en proposant une orientation et une vision. Son président et son coprésident ont participé à de nombreuses réunions sur la santé des Premières Nations, dont celles du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations, du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones et sur la cybersanté.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Conseil des aînés poursuivra ses efforts en vue d'obtenir des fonds supplémentaires de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources; son objectif est de s'assurer que les cultures et points de vue des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux entrepris à l'échelon régional et national. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant.
- Le Conseil des aînés continuera de soutenir les activités des trois Conseils, soit les Conseils des aînés, des femmes et des jeunes.

CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et participent aux activités de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Depuis l'Assemblée générale annuelle (juillet), le Conseil des femmes travaille avec le Conseil des jeunes et des aînés à la mise en œuvre de la résolution n° 01/2011 : Coordination et soutien pour les Conseils des jeunes, des femmes et des aînés. Depuis juillet 2011, les trois Conseils ont tenu deux réunions en personne pour examiner leurs plans stratégiques et étudier des moyens de travailler en partenariat et d'élaborer un plan stratégique des trois Conseils. Le plan fait actuellement l'objet de travaux.

En janvier 2011, le Conseil a nommé une nouvelle présidente, Adeline Webber, qui est originaire de la région du Yukon, et une coprésidente, Therese Villeneuve, qui provient des Territoires du Nord-Ouest. Celles-ci ont activement participé à différentes réunions et conférences et à plusieurs forums consacrés aux femmes des Premières Nations et à leurs familles. La présidente et la coprésidente du Conseil ont participé aux réunions du Comité exécutif et ont tenu le Conseil au courant des activités et discussions du Comité.

En janvier 2012, la présidente du Conseil des femmes a participé à la réunion d'un Groupe d'experts des Nations Unies sur la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones. Elle a aussi pris part à un dialogue et à une discussion sur la prévention de la violence au sein des communautés des Premières Nations et sur la disparition et l'assassinat de femmes des Premières Nations au Canada.

En février 2012, des membres du Conseil des femmes ont participé au Forum national sur la justice des Premières Nations. Elles ont contribué à un dialogue, à une discussion et à une planification stratégique consacrés à un plan d'action national destiné mettre fin à la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones au Canada. Le Conseil des femmes a aussi coordonné une réunion de caucus, en présence de partenaires de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), sur l'étude de moyens de travailler en partenariat à l'élaboration d'un plan d'action national.

En plus des initiatives susmentionnées, le Conseil a aussi participé à des réunions nationales, dont celle sur la Stratégie des Premières Nations sur le tabac, le Forum national sur la santé de l'APN et le Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Conseil compte contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de partenariat signée entre l'APN et l'Association des femmes autochtones du Canada lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011.
- Le Conseil étudiera des moyens de promouvoir le Programme de leadership communautaire pour les femmes autochtones à l'Université St. Francis Xavier University par l'intermédiaire de ses réseaux afin de s'assurer que les femmes des Premières Nations sont au courant de l'existence de ce programme particulier.
- Le Conseil continuera de travailler avec les Conseils des jeunes et des aînés à la mise en œuvre de la résolution n° 01/2011 ainsi qu'à l'élaboration du Plan stratégique des trois Conseils.

CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe). Cette instance nationale représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans l'examen de sujets qui les touchent quotidiennement. Le Conseil présente des idées à de nombreux comités et groupes de travail ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'année écoulée a été une année très occupée au sein du CNJ-APN. La présence des jeunes dans les activités de l'APN a permis à celle-ci de s'assurer que ses efforts représentent au mieux les valeurs et idées des jeunes.

IndigènACTION

Le CNJ-APN continue de jouer un rôle important dans cette initiative. Il a participé à la planification et à la tenue de toutes les tables rondes. Le Conseil souhaite vraiment continuer de travailler au sein de l'initiative IndigènACTION, d'autant plus que celle-ci est sur le point de commencer la prochaine phase de travaux, qui consiste à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport des tables rondes.

Aide au revenu – Mesures actives

Le CNJ-APN a joué un rôle déterminant dans la préparation d'une trousse à outils destinée à faire diminuer le nombre de jeunes de Premières Nations qui dépendent trop de l'aide au revenu et qui considèrent cette aide comme un élément de stabilité financière. Le Conseil a donné son avis par l'intermédiaire de deux groupes de discussion ainsi que dans la préparation et la promotion de la trousse d'outils. Actuellement, le CNJ-APN étudie des méthodes pour améliorer l'engagement du segment visé par la trousse d'outils.

Citoyenneté

Le CNJ-APN a grandement participé à la discussion permanente sur la citoyenneté dans les communautés des Premières Nations. Il a participé à l'organisation de tables rondes virtuelles et a exprimé sans réserve l'opinion des jeunes dans ce dossier, y compris à l'occasion du Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations, ce qui prouve l'intérêt et le rôle des jeunes des Premières Nations du pays.

Trois Conseils

Le CNJ-APN travaille avec les Conseils des femmes et des aînés à l'élaboration de la Stratégie des trois Conseils, qui permettra aux trois Conseils de présenter plus efficacement leurs conseils et idées dans les divers dossiers de l'APN. L'élaboration de la Stratégie est en cours et le résultat sera présenté à l'Assemblée générale annuelle.

Dans le but de faciliter ce projet, la résolution n° 01/2011, « Coordination et soutien pour les Conseils des jeunes, des femmes et des aînés », devrait permettre d'obtenir un financement pertinent et accru et constituer un vecteur commun de coordination pour les trois Conseils au sein du Secrétariat de l'APN.

Sommet des jeunes

Une demande de propositions a été diffusée à l'échelle nationale pour la tenue et la coordination du 4^e Sommet national des jeunes des Premières Nations. Saskatoon a été choisie pour accueillir le Sommet. Les activités de planification et de collecte de fonds pour le Sommet ont déjà commencé.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Réussir le 4^e Sommet national des jeunes des Premières Nations qui se tiendra en octobre 2012 à Saskatoon, en Saskatchewan.
- Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport d'IndigènACTION, qui sont issues des tables rondes.
- Continuer la mise en œuvre du Plan stratégique des trois Conseils.
- Continuer d'œuvrer auprès des jeunes des Premières Nations qui dépendent de l'aide au revenu et s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil, à savoir de faire grandement diminuer le nombre de jeunes des Premières Nations qui considèrent l'aide au revenu comme un élément de stabilité financière.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Je suis très heureux de présenter le rapport annuel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à la 33^e Assemblée générale annuelle. En tant qu'organisation, nous nous sommes efforcés en permanence de travailler le plus efficacement possible pour faire valoir les priorités des Premières Nations. L'année écoulée a été très occupée. L'APN a été capable d'accomplir des progrès dans de nombreux domaines revêtant une importance vitale pour les Premières Nations

Au cours de l'année écoulée, l'APN a organisé un ensemble d'activités nationales importantes pour les Premières Nations. Cela a commencé en juin 2011 par le Sommet international autochtone sur l'énergie et l'exploitation minière à Niagara Falls, en Ontario, qui a été suivi de l'Assemblée générale annuelle, à Moncton, au Nouveau-Brunswick. L'APN a continué de coordonner et faciliter des activités de dialogue et de discussion parmi les Premières Nations dans l'ensemble du pays.

Quelques événements marquants :

Forum national sur la santé de l'APN

Le Forum national sur la santé de l'APN, *Agir pour l'avenir*, a eu lieu à Ottawa, du 7 au 9 novembre 2011. Il a réuni des directeurs de la santé, des techniciens, des experts de la santé et des dirigeants des Premières Nations pour discuter de la prestation durable de services de santé de Premières Nations qui sont destinés à améliorer la santé et qui respectent la compétence et les connaissances traditionnelles des Premières Nations.

Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations de l'APN

L'APN a tenu le Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations à Enoch, en Alberta, les 15 et 16 novembre 2011. Cette activité avait pour but de poursuivre un dialogue national inclusif sur les moyens de rétablir le pouvoir décisionnel et la compétence des Premières Nations dans le domaine de la citoyenneté. Des dirigeants, des étudiants, des artistes et des citoyens des Premières Nations ont participé au Forum et ont recommandé des mesures.

Conversations Ka Na Ta

Le forum initial des Conversations Ka Na Ta s'est tenu à l'Université de Winnipeg le 5 octobre 2011. Il avait pour but d'encourager la population canadienne à entamer des conversations en adoptant une vision du monde autochtone. L'un des résultats attendus des Conversations Ka Na Ta était la planification et la mise sur pied d'un espace de réflexion virtuel pour organiser des activités et préparer une recherche et une analyse sur de nouveaux thèmes, tout en ayant l'objectif d'optimiser la participation des Premières Nations, des gouvernements et de la population.

Forum sur le bien-être mental des jeunes de l'APN

Organisé du 4 au 6 octobre 2011 à Winnipeg, le Forum sur le bien-être mental des jeunes avait pour objectif de soutenir et d'accroître la responsabilisation et la détermination des jeunes. Il a consisté à proposer une formation et des outils pratiques pour épauler les jeunes des Premières Nations et leurs pairs. Le Forum a permis de souligner l'importance des rôles et responsabilités des jeunes des Premières Nations en tant que conseillers, leaders et modèles parmi les jeunes.

Conférence sur l'eau de l'APN

L'APN a organisé la Conférence sur les droits relatifs à l'eau et une conférence technique sur l'eau à Edmonton, du 5 au 7 mars 2012. Les deux volets de la Conférence étaient consacrés aux droits relatifs à l'eau des Premières Nations et à l'aspect technique de l'approvisionnement en eau potable de qualité des communautés des Premières Nations. Elle a permis aux dirigeants, administrateurs, techniciens et activistes des Premières Nations de présenter des idées et des stratégies et de communiquer leur expertise dans le domaine des droits et de la compétence relatifs à l'eau.

Forum national sur la justice de l'APN

Du 21 au 23 février 2012, l'APN a organisé le Forum national sur la justice à Vancouver dans le but de réunir des dirigeants, citoyens, intervenants en justice communautaire, activistes et aînés des Premières Nations avec des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux et provinciaux et des représentants de la police. L'objectif était de permettre aux participants de débattre de la relation entre les Premières Nations et le système de justice et de la possibilité d'élaborer une stratégie nationale sur la justice des Premières Nations afin d'apporter un changement.

En janvier 2012, le Rassemblement Premières Nations-Couronne a été un évènement important qui a nécessité d'immenses efforts de préparation et de coordination de la part du personnel de l'APN. Je tiens à souligner le *Plan des Premières Nations pour 2012 : Honorer notre passé, affirmer nos droits, assurer notre avenir*, qui, en tant que plan détaillé, est fondé sur la volonté des Premières Nations de renouveler la relation Premières Nations-Couronne en la basant sur le respect, la reconnaissance et la réconciliation. De plus, les dirigeants des Premières Nations présents, comme les centaines d'autres qui ont assisté au Rassemblement en direct par vidéoconférence ou webémission, ont pu bénéficier de l'appui massif du personnel de l'APN. La déclaration issue du Rassemblement Premières Nations-Couronne mentionne des principes et établit des mesures immédiates. Le travail particulier du Plan d'action conjoint et la volonté de faire progresser ce plan sont aussi mentionnés. Le Rassemblement a été une première étape importante pour renouveler la relation entre les Premières Nations et la Couronne, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

L'APN est aussi demeurée très active dans le domaine des affaires parlementaires. Elle a défendu les intérêts des Premières Nations dans le cadre de projets de loi : C-38, Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable; S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations; C-10, Loi sur la sécurité des rues et des communautés. Elle a aussi défendu les intérêts des Premières Nations à l'annonce du budget et fourni une analyse de ce dernier. En septembre 2011, l'APN a permis aux dirigeants de Premières Nations de discuter directement avec des parlementaires durant les Journées nationales de défense d'intérêts. Une partie importante de notre travail consiste à tenir les dirigeants et techniciens informés en leur fournissant des comptes rendus parlementaires et législatifs hebdomadaires pendant la période durant laquelle siège le Parlement.

Nous nous efforçons de nous adresser à divers auditoires, notamment en optimisant l'usage des médias sociaux. Le site Web de l'APN a été mis à jour afin d'inclure des liens vers des webémissions, Twitter, Facebook et YouTube. En mai 2012, le Secteur des communications de l'APN a célébré son 5000^e ami sur Facebook. En plus d'augmenter l'utilisation des médias sociaux, le Secteur des communications a produit plus de 150 communiqués de presse et 11 déclarations au cours du dernier exercice.

En plus de faciliter le dialogue national sur les priorités des Chefs, l'APN a intensifié ses efforts sur tous les fronts.

Malgré l'accroissement du niveau d'activités et la diminution simultanée du financement, nous continuons de relever des défis financiers. Le contexte financier actuel et les compressions budgétaires imposées à l'APN sont très préoccupants et freinent notre capacité, en tant qu'organisation, de faire progresser les droits et intérêts des Premières Nations par des activités de défense d'intérêts, de communication, de recherche et d'élaboration de politiques. L'APN relève les défis en s'efforçant d'être toujours plus efficace dans tous les secteurs de l'organisation et en renforçant ses efforts de collecte de fonds. Le groupe de gestion a suivi de près les dépenses et a travaillé d'arrache-pied à la réduction des dépenses générales. L'APN compte de plus en plus sur son expertise interne et sollicite beaucoup moins l'intervention de conseillers externes. Dans le but d'augmenter nos sources de revenu, nous intensifions notre recherche de financements. Nous continuons aussi de conclure des alliances et de favoriser l'établissement de partenariats avec des organismes qui ont des intérêts et priorités semblables aux nôtres, cela dans le but de donner un plus large écho aux besoins, aux droits et à la compétence des Premières Nations.

Je tiens à remercier le Chef national et le Comité exécutif ainsi que les Chefs en assemblée pour leur engagement et leur leadership. J'ai hâte de connaître vos idées et votre orientation à l'occasion de cette Assemblée générale annuelle.

Richard Jock
Directeur général

RAPPORT DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Je suis heureux de présenter aux Chefs en assemblée un rapport sur mes activités, en tant que chef des opérations de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Mes responsabilités consistent, entre autres, à superviser les opérations de l'APN, dont les finances, les ressources humaines et les plans de travail du personnel, et à veiller à la mise en œuvre des priorités générales de l'organisation. Cette année a été, sans aucun doute, une année intéressante et pleine de défis.

Les réductions de financement imposées cette année ont constitué le défi le plus important auquel a été confrontée l'APN. Tel que mentionné l'an dernier, le financement de base est en diminution constante depuis cinq ans. Cette année, le budget fédéral, qui est placé sous le signe de l'austérité, a entraîné des compressions budgétaires dans de nombreux programmes, en particulier dans la santé. Ces nouvelles contraintes financières ont obligé l'APN à réduire son personnel et à trouver des économies de coût dans l'ensemble de l'organisation. Il ne s'agirait que de la première année de compressions budgétaires.



Cette année, l'APN a été confrontée à de nombreux autres défis car elle a organisé plus de 10 activités et ateliers nationaux consacrés aux priorités énoncées par les Chefs en assemblée. Ce travail a été accompli par un petit groupe de base, constitué de personnes compétentes, qui s'est formé à chaque occasion.

De nombreuses initiatives sont en cours à l'échelle de l'organisation pour améliorer l'administration. La première a été la création d'un poste de collecteur de fonds, dont le mandat est d'aider à diversifier la base de revenus afin d'éviter à l'APN d'être livrée aux caprices des réductions de financement. La deuxième est l'adoption de normes organisationnelles favorisant l'emploi de pratiques exemplaires de gestion. La troisième est un examen des structures et activités actuelles afin de s'assurer que nous sommes bien positionnés pour satisfaire les priorités et mandats des Chefs en assemblée.

Je suis heureux de constater les progrès importants que nous avons accomplis dans l'amélioration des efforts de communication. L'utilisation accrue des médias sociaux, tels que Twitter et Facebook, a fait augmenter l'ampleur et la portée de nos efforts de sensibilisation. Au cours de l'année, nous avons aussi organisé plusieurs webinaires afin de nous assurer que le plus grand nombre possible de personnes puissent profiter de notre travail et continuer de participer au dialogue.

Bien que nous ayons réalisé beaucoup de progrès durant l'année, il reste encore beaucoup de travail à faire. Je compte poursuivre les efforts dans chacun des domaines mentionnés afin de nous assurer que nous possédons l'organisation la plus efficace et la mieux gérée pour faire progresser et représenter les priorités de toutes les Premières Nations.

Mii-Gweetch!

Peter Dinsdale
Directeur des opérations

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Le Secteur des communications produit et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations. Le Secteur veille également à ce que les messages et points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias ou à d'autres tribunes afin de faire connaître les points de vue des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, le Secteur des communications a lancé une campagne active de médias sociaux par l'intermédiaire du site Web de l'APN, de webdiffusions, de Twitter, de Facebook, de YouTube, d'envois de courriels et de sommets virtuels en ligne consacrés à différents sujets et thèmes.

Les activités et stratégies de communication de l'APN sont fondées sur une orientation et des positions claires des Premières Nations dans des domaines importants, entre autres l'éducation, les débouchés économiques, les relations fiscales, la responsabilisation, le règlement des revendications, la citoyenneté et la gouvernance, tel qu'indiqué dans les résolutions et cadres généraux de l'APN, dont le Plan des Premières Nations pour 2012.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication, qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, ainsi que des stratégies visant des mesures et/ou activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des médias et de la population au sujet des activités et positions de l'APN ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. Durant l'exercice 2011-2012, le Secteur des communications a préparé et diffusé plus de 150 communiqués de presse et déclarations. Il prépare également des infocapsules, des documents d'information, des lettres pour les éditeurs et des éditoriaux sur les questions actuelles.

En outre, il prépare les notes d'allocation du Chef national et des porte-parole de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux. Les principales activités de la période visée par le présent rapport sont le Forum national sur la santé de l'APN, le Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations de l'APN, le Rassemblement Premières Nations-Couronne, le Forum sur la justice de l'APN, la Conférence nationale sur l'eau de l'APN, la conférence nationale des Fondations philanthropiques du Canada, les

activités nationales et régionales du Rideau Club, de la Chambre de commerce de Calgary, du Canadian Club of Toronto et de la Commission de vérité et de réconciliation et de nombreuses autres assemblées et rencontres.

Le Secteur des communications souhaite établir le profil des citoyens des Premières Nations et des questions qui les préoccupent au moyen des médias. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relation avec les médias, il a tenu des réunions d'information et de comité de rédaction avec des médias, tels que CBC, la Presse canadienne, Post Media, le *Globe and Mail*, APTN, le *Toronto Star*, Sun Media et l'*Ottawa Citizen*.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN et le Chef national, notamment le Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, le Rassemblement Premières Nations-Couronne, les audiences et le jugement de la Cour fédérale du Canada concernant la plainte relative aux droits de la personne déposée par l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada – en vue de revendiquer des services équitables pour les enfants des Premières Nations –, l'exploitation des ressources et les lois fédérales touchant les Premières Nations.

Sensibilisation et éducation du public

Le Secteur des communications a pour objectif de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. Celle-ci est consciente que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et qu'elles utilisent des moyens divers pour accéder aux renseignements souhaités. Pour cette raison, l'APN diffuse ces renseignements le plus largement possible grâce à des médias tant traditionnels que nouveaux.

L'APN publie régulièrement des mises à jour sur les activités et le travail en cours au bureau du Chef national. Les communiqués du Chef national sont distribués mensuellement par télécopieur à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être présentés en ligne en format texte et vidéo.

Le site Web de l'APN (www.afn.ca) est mis à jour régulièrement afin de fournir des renseignements récents sur les activités et priorités de l'APN.

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : deux comptes Twitter (AFN_updates et AFN_Comms), comptant plus de 6 000 abonnés, et une page de l'APN sur Facebook (Assemblée des Premières Nations/Assembly of First Nations), qui regroupe plus de 5 172 « amis ». Sur son site Web, l'APN dispose aussi d'un service de souscription par courriel (listserv) auquel les utilisateurs peuvent s'inscrire pour recevoir toute l'information publique diffusée par l'Assemblée. Le service compte actuellement plus de 1 600 inscrits.

L'APN a aussi mis en place un service de distribution électronique mobile de comptes rendus et de bulletins, qui est utilisé à l'occasion d'activités telles que la Conférence nationale sur la santé et l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

Le Secteur des communications coordonne des webmissions en direct pendant les Assemblées de l'APN. L'an dernier trois webmissions ont été organisées à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, l'Assemblée extraordinaire des Chefs et le Rassemblement Premières Nations-Couronne.

Le Secteur des communications propose aussi des services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN. Il prépare et enregistre les messages du Chef national sur support vidéo qui sont destinés au site Web, à YouTube et à des activités externes.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies appropriées concernant des événements particuliers, des enjeux et des initiatives. Il fournit des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au Chef national ainsi que dans divers domaines de politique au sein du Secrétariat. Le Secteur formule, sur demande, des conseils et des recommandations à l'intention des communautés ou nations.

Durant la période visée par le présent rapport, le personnel du Secteur des communications a contribué aux activités de divers comités de planification, entre autres à celles des organisateurs des forums sur la santé, la justice et l'eau de l'APN, de l'Assemblée extraordinaire des Chefs et du Groupe de travail sur les relations parlementaires.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. Les demandes de traduction ne cessent de croître : environ 969 000 mots ont été traduits en 2011-2012.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube et des applications mobiles.

RELATIONS PARLEMENTAIRES ET INTERGOUVERNEMENTALES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a continué à déployer des efforts dans le but d'établir de solides relations avec les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des représentants d'autres pays.

En plus de mettre l'accent sur la consolidation et le maintien des liens entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires, l'APN a continué de surveiller l'adoption de lois ayant une incidence sur les Premières Nations et de fournir des suggestions et des commentaires stratégiques à ce sujet. L'APN a également cherché à créer des liens avec des représentants étrangers en poste à Ottawa dans le but de les sensibiliser et de leur faire mieux connaître les contributions des Premières Nations, ainsi que de leur présenter les avantages découlant de l'établissement de partenariats économiques avec elles.

À titre de membre du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui a été créé en août 2009 par le Conseil de la fédération, l'APN a également continué à faire valoir les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations. Mentionnons entre autres la détermination de sujets qui doivent être abordés avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et faire l'objet de discussions entre les réunions du Conseil de la fédération.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Législation et participation au processus parlementaire

Une grande partie de l'année a été consacrée à la surveillance et à la participation au processus parlementaire. Durant la 1^{re} session de la 41^e législature, l'APN s'est concentrée sur les priorités exprimées de façon claire et unanime par les Premières Nations au moyen de résolutions : faire valoir nos droits, affirmer nos responsabilités et promouvoir la stratégie nationale sur les traités, l'éducation et la santé communautaire, ainsi que la sécurité, y compris la qualité de l'eau potable.

Depuis le début de cette session, en septembre 2011, le Chef national, les Chefs régionaux de l'APN et le personnel des différents secrétariats ont fait plus d'une quinzaine de présentations devant divers comités, et préparé de nombreuses présentations écrites destinées à la Chambre des communes et au Sénat.

Comme par le passé, l'APN a participé au processus de consultation prébudgétaire pour indiquer les secteurs prioritaires nécessitant des investissements durables.

Dans le budget fédéral présenté le 29 mars 2012, qui avait comme thème *Emplois, croissance et prospérité à long terme*, certains investissements dans les communautés des Premières Nations ont été annoncés, mais la majorité des priorités que nous avons énoncées n'ont pas été prises en compte. De plus, le projet de loi omnibus C-38 sur le budget contient de nombreuses dispositions qui auront des répercussions directes et inacceptables sur l'exercice des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Le projet de loi

C-38 modifie le but et la portée de la *Loi sur les pêches*, ce qui risque de nuire aux populations de poisson et à leurs habitats; il ne reconnaît pas non plus pleinement le droit des Premières Nations de tirer un revenu de subsistance raisonnable de la pêche. Le projet de loi C-38 présente également une nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* qui réduit le niveau et la fréquence des examens liés à des projets de développement, et qui accorde au Cabinet l'autorité incontestable de prendre des décisions sans tenir compte du contenu d'une évaluation, ou sans prendre en considération le titre autochtone et les droits des Premières Nations et l'obligation d'adopter des accommodements appropriés.

L'APN a activement fait valoir les préoccupations des Premières Nations auprès des parlementaires et a énoncé clairement que les Premières Nations comptent prendre tous les moyens à leur disposition pour mettre un terme à la dérogation de leurs droits et aux dommages causés à leurs ressources. L'APN élabore actuellement des stratégies juridiques avec diverses Premières Nations et organisations régionales issues de traités pour aller de l'avant.

Outre le projet de loi C-38, un grand nombre des projets de loi qui ont été déposés au cours de cette session (notamment ceux qui sont présentés ci-dessous) auront des répercussions importantes sur les Premières Nations et l'APN a travaillé sans relâche pour faire mieux connaître les considérations et les intérêts des Premières Nations aux députés, aux sénateurs et au grand public. Durant ce processus, l'APN a fermement maintenu son opposition aux mesures qui ont une incidence sur le titre autochtone et les droits issus de traités des Premières Nations, et a réitéré sa position inébranlable selon laquelle les gouvernements des Premières Nations doivent être soutenus pour qu'ils puissent assumer et mettre en œuvre leur compétence dans ces domaines.

- **Projet C-10 : Loi sur la sécurité des rues et des communautés.** Ce projet de loi omnibus en regroupe neuf autres qui n'avaient pas été adoptés lors de la session précédente du Parlement. Il propose des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et impose des condamnations minimales obligatoires pour les infractions liées à la drogue. Les Premières Nations ont exprimé de nombreuses préoccupations face à cette approche qui préconise un recours accru à des mesures carcérales punitives, qui auront des répercussions disproportionnées sur les citoyens des Premières Nations dont le nombre est déjà trop élevé dans le système correctionnel. De plus, ce projet de loi n'aborde pas les problèmes sous-jacents qui mènent à des démêlés avec le système judiciaire. Même si ce projet de loi a pris force de loi le 13 mars 2012, nous poursuivrons nos activités de sensibilisation sur la nécessité d'empêcher les torts additionnels qu'entraînera sa mise en œuvre, et nous tenterons de changer la manière dont le système de justice en général traite les membres des Premières Nations, notamment par l'affirmation et la mise en œuvre des compétences des Premières Nations sur toutes les questions juridiques.
- **Projet de loi C-27 : Loi sur la transparence financière des Premières Nations.** Le projet de loi a été déposé le 23 novembre 2011. Il fait suite au projet de loi privé C-575 qui avait été déposé au cours de la session parlementaire précédente. Cette loi rendra obligatoires la préparation et la divulgation des états financiers consolidés vérifiés et de l'annexe des rémunérations versées par les Premières Nations, à leurs Chefs et à chacun de leurs conseillers. Ces renseignements seront également affichés sur le site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). L'omission de préparer ou de divulguer ces renseignements pourrait donner lieu à une retenue de fonds de contribution ou à l'annulation d'une entente.

- **Projet de loi S-2 : *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux.*** Ce projet de loi a franchi toutes les étapes au Sénat et a été déposé à la Chambre des communes le 8 décembre 2011. Les Premières Nations connaissent déjà les versions précédentes de ce projet de loi qui a été présenté à trois reprises. Quelques modifications ont été apportées par rapport aux versions précédentes – notamment le retrait de l’agent de vérification et du bureau de vérification, la suppression du seuil de double majorité pour ratification, l’extension de la période pendant laquelle une « ordonnance d’occupation exclusive » peut être accordée et l’ajout d’une période de transition de 12 mois avant que la législation ne s’applique aux Premières Nations.
- **Projet de loi S-6 : *Loi sur les élections au sein de Premières Nations.*** Ce projet de loi a franchi toutes les étapes au Sénat et a été déposé à la Chambre des communes le 4 mai 2012. Facultatif pour les Premières Nations, il reporte de deux à quatre ans la tenue des élections, instaure un mécanisme de reprise ainsi qu’un processus de contestation d’une élection devant un tribunal (plutôt que de recourir au ministre des Affaires autochtones) et prévoit des infractions assorties de pénalités dans le cadre de l’élection d’un Chef ou d’un conseiller. Ce projet de loi découle d’initiatives de l’Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs et de l’Assemblée des Chefs du Manitoba en vue d’améliorer le système électoral en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- **Projet de loi S-8 : *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations.*** Le projet de loi a été présenté au Sénat le 29 février 2012 et a été examiné en comité. Certaines modifications ont été apportées par rapport à la précédente version (S-11), notamment un engagement dans le préambule prévoyant la participation des Premières Nations à l’élaboration des règlements, l’ajout d’une clause de non-dérogation/abrogation, ainsi qu’une restriction explicite selon laquelle le projet de loi interdit le recours à des règlements relatifs à l’octroi d’approvisionnement en eau ou à la délivrance de permis d’utilisation de l’eau à toute autre fin que la salubrité de l’eau. Même si certaines Premières Nations ont exprimé un soutien modéré envers ces modifications et le projet de loi dans sa forme actuelle, d’autres Nations demeurent inquiètes. La nécessité de procéder à des investissements pour soutenir la capacité des Premières Nations dans ce domaine fait l’unanimité, ainsi que la participation directe des Premières Nations à l’élaboration des règlements pertinents.

Chaque vendredi, l’APN envoie par courriel des comptes rendus à la Chambre des communes lorsqu’elle est en session; ces comptes rendus sont également affichés sur le site Web www.afn.ca.

Promotion et sensibilisation auprès du Parlement

Afin de réitérer les priorités exprimées dans sa proposition prébudgétaire et de faciliter l’accès aux parlementaires, l’APN a organisé des journées nationales de sensibilisation qui se sont déroulées les 28 et 29 septembre 2011. Le mercredi 28 septembre 2011, le Chef national Atleo, des membres du Comité exécutif de l’APN et des dirigeants de Premières Nations ont rencontré des députés du Parti libéral et du NPD. Les deux partis se sont engagés à soutenir les intérêts et les efforts des Premières Nations. Le jeudi 29 septembre 2011, l’APN a organisé un déjeuner auquel ont assisté des dirigeants des Premières Nations et plus de 70 députés et sénateurs. Au cours de la journée, huit groupes de délégués des Premières Nations ont participé à des rencontres individuelles avec des députés.

Dans le but de poursuivre ses revendications et de faciliter l’accès aux parlementaires et aux décideurs pour les Chefs et les représentants des Premières Nations, l’APN a organisé, dans le cadre de l’Assemblée

extraordinaire des Chefs de décembre 2011, une réception à l'intention des parlementaires et des représentants d'ambassade.

Conseil de la fédération / Groupe de travail sur les affaires autochtones

Le Conseil de la fédération (CDF) est un organisme qui a été créé en 2003 et qui regroupe tous les premiers ministres des provinces et des territoires. Depuis 2004, le CDF invite les dirigeants des cinq organisations nationales autochtones (ONA) à venir le rencontrer chaque année, avant sa réunion annuelle régulière. En réponse directe à l'appel lancé par l'APN durant le CDF de 2009, les premiers ministres ont accepté de mettre sur pied un Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) composé de ministres provinciaux responsables des affaires autochtones et de dirigeants des ONA dont la mission consiste à assurer un suivi du travail réalisé entre les réunions du Conseil. Le GTAA se réunit généralement une ou deux fois par année dans le but de réviser les travaux et de présenter des recommandations au Conseil. Les représentants des ONA, ainsi que ceux des provinces et des territoires travaillent en collaboration durant la majeure partie de l'année à la préparation de ces réunions.

L'an dernier, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et Jody Wilson-Raybould, Chef régionale de l'APN, Colombie-Britannique, se sont préparés en prévision de la réunion du Conseil de la fédération qui a eu lieu le 20 juillet 2011, à Vancouver. Cette rencontre a porté sur l'éducation, la violence contre les femmes et les filles autochtones et le développement économique, ainsi que sur la gestion de crise et de situations d'urgence. Un suivi des sujets abordés a été assuré au cours de la réunion du GTAA qui a eu lieu à Toronto le 11 avril 2012. Le Chef national, ainsi que les Chefs régionaux Bill Traverse, George Stanley et Jody Wilson-Raybould ont assisté à la réunion du GTAA.

Plusieurs groupes de travail mixtes ont été mis sur pied dans le but de poursuivre les travaux dans ces domaines respectifs, et les résultats de ces efforts ont été présentés durant cette réunion. Le groupe de travail sur l'éducation était dirigé par l'APN; il a notamment dressé un inventaire des ententes bilatérales et trilatérales en matière d'éducation, développé un rapport sur l'autodétermination et collaboré avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Le rapport du GTAA a également mis l'accent sur le développement d'un cadre de travail en prévision de la réunion des premiers ministres sur l'éducation des Autochtones, ainsi qu'une stratégie de communication en matière d'éducation des Autochtones. Les discussions concernant la stratégie de communication ont porté principalement sur le développement d'un projet pilote sur une « boîte à outils » sur l'éducation des Premières Nations. Cette boîte à outils a fait l'objet d'une présentation distincte et doit être mise en œuvre dans six écoles du Manitoba, dans le cadre d'un projet pilote qui débutera en septembre 2012.

En ce qui concerne la question du développement économique, de modestes progrès ont été réalisés depuis la réunion du Conseil de juillet dernier. Parmi les différentes activités réalisées, mentionnons la mise sur pied par le Ralliement national des Métis d'un site Web sur les « meilleures pratiques », à l'intention du GTAA. La proposition du concept de « centre/institut virtuel de ressources » a été présentée pour la première fois durant le Sommet sur l'énergie et l'exploitation minière de juin 2011 et a par la suite fait l'objet d'une présentation distincte de l'APN au GTAA.

Le Chef national considère toujours comme une priorité la question de la violence contre les femmes et les filles autochtones, et soutient les efforts déployés par l'Association des femmes autochtones du Canada. (AFAC) qui oriente les efforts du GTAA à ce sujet. Un nouveau Sommet national des femmes autochtones doit avoir lieu cette année, au Manitoba.

Quant à la réunion du Conseil de la fédération, elle se tiendra le 25 juillet 2012, en Nouvelle-Écosse. Ces questions, ainsi que les efforts déployés pour mettre de nouveau l'accent sur la gestion de crise et de situations d'urgence – et bien d'autres sujets – seront abordées au cours de la réunion qui aura lieu cet été.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer à faciliter l'accès des parlementaires et des principaux décideurs aux dirigeants des Premières Nations.
- Organiser des journées de sensibilisation ciblée tout au long de l'année
- Continuer à fournir aux Premières Nations de l'information en temps opportun sur les activités du Parlement, notamment sur la législation et les sujets abordés par les comités.
- Continuer à surveiller les initiatives législatives clés, à fournir de l'information aux Premières Nations et à défendre, en leur nom, leurs droits auprès des députés et des sénateurs.
- Présenter des comptes rendus sur les progrès réalisés conjointement avec le CDF et le GTAA.

ACTIVITÉ ET PLAIDOYER AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de promouvoir les droits des Premières Nations par des activités et mécanismes internationaux. En conséquence, l'APN se doit d'avoir une dimension internationale dans ses activités. L'APN promeut les droits et intérêts des Premières Nations au niveau international en assurant une participation stratégique dans les grands forums et événements internationaux, en établissant des relations et partenariats avec d'autres peuples autochtones et leurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant dans le domaine des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations internationales politiques, économiques, culturelles et sociales entre les Premières Nations et les États étrangers, et en tentant d'établir des relations de travail avec le Canada dans le but de contribuer à ses approches en matière de politiques et d'objectifs internationaux sur des questions d'intérêts communs.

Objectifs stratégiques

1. Promouvoir les droits et intérêts des Premières Nations dans l'établissement de normes internationales

- Faire valoir, au niveau international, la nature « inhérente et confirmée par les traités » des droits des Premières Nations pour garantir que les nombreuses initiatives en cours sur les nouvelles normes internationales qui sont mises sur pied ou que les lois qui sont modernisées sur divers sujets, soient informées par les points de vue et les réalités des Premières Nations du Canada.
- Défendre l'intégration et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les activités d'établissement de normes nationales et internationales.
- Faire valoir les liens clés qui existent entre les droits et les intérêts des Premières Nations et leur relation avec la terre pour que toutes les questions connexes, notamment les ressources, l'eau, la foresterie, l'environnement et la gouvernance soient comprises de façon à permettre et améliorer la défense des intérêts et des besoins.

2. Relations et partenariats entre les peuples autochtones et les ONG œuvrant dans les droits de la personne

- Établir des alliances et promouvoir des approches par consensus pour améliorer et renforcer les droits et les positions des Premières Nations par des efforts de sensibilisation.
- Accéder aux réseaux, communications et capacités dont ont besoin les Premières Nations pour améliorer la réussite de leurs activités de sensibilisation et de défense.
- Éduquer et sensibiliser les publics ciblés et la population en général.
- Partager et transmettre les connaissances, l'expertise et les expériences avec d'autres peuples autochtones du monde entier et avec leurs organismes pour aider au développement de leur capacité.

3. Faciliter les relations entre les Premières Nations et les États étrangers

- Encourager et faciliter activement des relations directes fondées sur une souveraineté mutuelle.
- Faire connaître les peuples de Première Nation aux gouvernements étrangers et à leurs citoyens.

- Promouvoir activement les relations commerciales pour favoriser le développement économique dans les collectivités de Première Nation.
- Promouvoir activement et faciliter les relations culturelles et sociales entre les Premières Nations et les États étrangers pour permettre le développement des capacités dans les collectivités de Première Nation sur les sujets d'expertise reconnue d'un État étranger.

4. Collaborer avec le Canada

- Obtenir la divulgation des intérêts, intentions et activités du Canada dans les affaires internationales.
- Trouver les ressources pour entreprendre la recherche, collaborer avec les peuples des Premières Nations et mettre au point des positions de défense des intérêts.
- Influencer les contributions du Canada aux discussions et ses positions de négociation.
- Obtenir les ressources pour participer aux événements internationaux, notamment aux possibilités de participer à une délégation pour optimiser l'efficacité des activités et des déclarations du Canada et pour les surveiller.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN et le Chef national ont fait campagne auprès du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements, du secteur privé et des Canadiens en général pour la mise en œuvre de la Déclaration. Les activités plaidant pour la mise en œuvre de la Déclaration se composaient de discussions politiques avec les fonctionnaires fédéraux et de participations sur la Colline du Parlement sur diverses études législatives et politiques.

Sommet APN/NCAI sur l'exploitation minière et l'énergie

Le premier Sommet international autochtone sur l'exploitation minière et l'énergie (SIAEMÉ) s'est déroulé à Niagara Falls, Ontario, du 27 au 29 juin 2011. Cet événement est né d'une collaboration exceptionnelle entre l'APN et le National Congress of American Indians (NCAI). Plus de 800 délégués de nations autochtones, de l'industrie, de missions diplomatiques et de gouvernements se sont rencontrés et ont travaillé de concert.

Le nombre croissant de peuples autochtones qui participent, à l'échelle mondiale, dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie renouvelable, les inquiétudes et perspectives communes sur la gérance de l'environnement, et nos droits à bénéficier du développement de nos ressources ont poussé l'APN et le NCAI à organiser ce Sommet. La participation des peuples autochtones dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie prend plusieurs formes – en tant que nations ayant des gouvernements qui possèdent les pouvoirs inhérents pour réguler et prendre des décisions sur le développement de nos territoires et en tant qu'investisseurs, entrepreneurs, employés, consommateurs, et surtout, en tant que responsables de l'environnement qui ont des relations particulières avec leurs terres et des responsabilités envers elle.

Le Sommet s'est penché sur plusieurs questions cruciales : Comment les peuples autochtones peuvent-ils bénéficier du développement de l'exploitation minière et de l'énergie dans leurs territoires sans sacrifier leur capital le plus précieux – les qualités de créatrice et nourricière de la Terre Mère? Quelles stratégies peut-on utiliser pour maximiser les avantages pour les peuples autochtones lorsque le développement est

durable du point de vue autochtone? Et quelles stratégies peut-on utiliser pour appliquer notre droit de dire « non » quand ce n'est pas le cas?

Le Sommet a également étudié les meilleures pratiques et les leçons retenues dans les partenariats entre l'industrie et les peuples autochtones et examiné les futures directions de l'éducation, la formation et des communication pour répondre aux besoins des peuples autochtones et soutenir leur rôle dans la gestion et la régulation du développement des ressources dans nos territoires traditionnels. Durant le Sommet, des discussions ont eu lieu sur le rôle de tous les gouvernements pour assurer un développement des ressources durable et responsable; une responsabilité qui comprend le respect des droits fondamentaux de la personne des peuples autochtones, y compris notre droit de décider du développement de nos terres et de nos ressources.

L'APN et le NCAI travailleront ensemble, sur la base du dialogue instauré durant cet événement, pour encourager la participation des Autochtones à un développement de l'exploitation minière et de l'énergie sur les terres autochtones dont nous, nos nations, l'environnement, et nos économies pourront profiter. En conséquence, l'APN et le NCAI collaboreront sur des initiatives comme la mise sur pied d'un groupe consultatif sur le secteur minier/de l'énergie, promouvoir la sensibilisation ou étudier la création d'un centre virtuel de ressources sur l'énergie et l'exploitation minière.

De plus, comme des diplomates chinois et allemands ont participé au SIAEMÉ, l'APN a, depuis le Sommet, participé à une mission commerciale en Chine, en octobre 2011, et rencontré des responsables du développement économique et commercial de l'ambassade de l'Allemagne.

Mission commerciale des Premières Nations en Chine

La mission commerciale des Premières Nations en Chine a eu lieu du 21 au 31 octobre 2011. La République populaire de Chine, en collaboration avec son ambassade d'Ottawa, a recommandé l'Association du peuple chinois pour l'Amitié avec l'étranger (APCAÉ) comme organisateur hôte. L'organisateur hôte a aidé à coordonner les rencontres avec les fonctionnaires du gouvernement chinois et a assuré d'autres fonctions administratives.

L'APCAÉ a déclaré que la mission de délégation de l'APN avait une grande valeur pour elle, et qu'elle aimerait aider l'APN à établir des liens avec les divisions gouvernementales, organisations et entreprises pertinentes. Les deux organismes pourraient jouer le rôle de passerelle. On a pensé que grâce à cette première mission, les deux organismes pouvaient mieux se comprendre, entamer des discussions sur un accord préliminaire de coopération, chercher à réaliser d'autres échanges et visites, et travailler à un programme commun d'échange entre jeunes.

Lors d'une cérémonie tenue à Ottawa en juin 2010, le Grand Chef John a offert un totem au peuple de Beichuan, au nom des Premières Nations du Canada. Durant la mission commerciale des Premières Nations, le totem a été dévoilé à l'entrée d'un musée qui vient d'être construit à Beichuan. Le Chef national et les dirigeants qui participaient à la mission commerciale se sont joints à la cérémonie de dévoilement du totem. Les liens d'amitié avec les personnes Qiang, qui sont autochtones de la région, ont été soulignés durant cet événement.

Une rencontre avec les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce (MAÉC) a donné le ton aux autres rencontres durant toute la mission commerciale. Les fonctionnaires ont déclaré leur soutien à la création de relations positives et respectueuses avec les Premières Nations. Le MAÉC a dit qu'il travaillerait avec les Premières Nations et qu'il lui remettrait des informations sur les sociétés chinoises qui investissent au Canada. Le MAÉC a suggéré un symposium sur les investissements et une collaboration entre les Premières Nations et les sociétés privées chinoises et les sociétés appartenant à l'État chinois.

La délégation a rencontré le président Lo Jiwei et des cadres de China Investissement Corporation (CIC). Le président a déclaré que les problèmes des Premières Nations sont les trois grandes priorités lors des investissements au Canada. Le président Lo a fait valoir l'importance des avantages sociaux pour CIC et son intérêt à voir les Premières Nations jouer un rôle clé pour faciliter les investissements et collaborer sur la façon dont les grands projets apporteront des avantages aux Premières Nations.

La délégation a rencontré M. Mei Ping, président du China National Committee for Pacific Economic Cooperation. M. Mei Ping a déclaré être toujours intéressé à des partenariats avec le Canada en raison de l'approvisionnement stable en énergie. Il a proposé d'étudier plus en profondeur la possibilité d'un stage pratique pour renforcer la création de relations.

First Nation Grain Management Ltd. (FNGM) a ouvert son bureau de commerce des céréales dans la ville de Dalian. Dalian possède le plus grand port d'expédition d'Asie et peut-être du monde. La cérémonie d'ouverture officielle, la visite du port et les rencontres avec FNGM ont occupé 1,5 jour de la mission commerciale. Victor Buffalo, président de FNGM, a invité le Chef national à faire un discours et à participer.

Voici d'autres faits saillants de la mission commerciale :

- Le groupe Zhongchuan Mining a offert des bureaux à Beijing pour le bureau des Premières Nations en Chine (lié à la stratégie des Premières Nations de Colombie-Britannique relative à la Chine)
- La conférence universitaire de Southwest University, qui a duré une journée, a été le théâtre d'échange d'informations sur l'éducation et l'ethnicité en Chine, et sur les Premières Nations et les Autochtones du Canada.
- Rencontre avec M. Li Zhe, président de LVC Holdings. Son secteur d'activité est le développement immobilier et il est plus particulièrement intéressé par les possibilités immobilières en Colombie-Britannique.
- Rencontre avec le groupe Beidahuang/Hanfeng Evergreen, une des plus importantes sociétés de Chine qui possède 10 millions d'acres de terre. La société se concentre sur l'exploitation sylvicole, l'orge, le blé et d'autres commerces liés à l'agriculture.

Atelier CERD et activité de suivi

L'APN et d'autres partenaires ont coanimé un atelier en décembre 2011 sur l'utilisation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale des Nations Unies et le rapport du CERD sur le Canada (février 2012) pour défendre et soutenir les droits des peuples autochtones. Le Chef national Atleo a exprimé son soutien et a encouragé tous les efforts pour assurer que les Premières Nations sachent quels sont leurs droits dans tous les contextes, notamment dans le droit international sur

les droits de l'Homme et son engagement à ce que l'APN affirme et défende ces droits dans les forums et processus internationaux.

L'APN a préparé et présenté une soumission au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CERD) durant sa 80^e session qui a eu lieu du 13 février au 9 mars 2012, aux Nations Unies à Genève. La soumission était une réponse aux 19^e et 20^e rapports périodiques du Canada. Elle soulignait que les membres des Premières Nations sont quotidiennement discriminés, sous une forme ou une autre, dont la *Loi sur les Indiens*, un cadre juridique archaïque et discriminatoire qui n'est pas la moindre. La soumission comprenait des informations et des recommandations sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones assassinées ou disparues au Canada, le nombre accru d'incarcération de citoyens des Premières Nations dans le système de correction canadien que les récents changements juridiques dans le projet de loi C-10 (Loi sur la sécurité des rues et des communautés) ne feront qu'accroître, le manque de capacité et de ressources pour les collectivités et gouvernements de Première Nation et appliquer la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le manque de ressources gouvernementales pour protéger nos langues et en assurer la survie, etc.

L'APN a facilité les rencontres du vice-président du CERD, Nourredine Amir, le 8 juin 2012 avec les organisations sur les droits des Autochtones du Canada, les organisations des droits de la personne et les députés.

Sommet des dirigeants autochtones des Amériques (SDAA)

Le SDAA a eu lieu à Carthagène en Colombie, les 11 et 12 avril 2012, en même temps que le Sommet de l'Organisation des États américains (OEA), un rassemblement de dirigeants des pays des Amériques et des Caraïbes qui est tenu tous les quatre ans.

Le SDAA réunit des dirigeants, des jeunes, des femmes et des aînés des peuples autochtones de différentes régions des Amériques (du Nord, Centrale, du Sud, et des Caraïbes). L'APN a participé à la planification et la réalisation des trois premiers SDAA (Canada 2001, Argentine 2005, et Panama 2009).

Le but du SDAA est de fournir un forum international où les Autochtones peuvent délibérer et exprimer leurs points de vue sur un éventail de thèmes, permettre la création d'un lien constructif et productif entre les peuples autochtones et l'OEA.

Durant la séance plénière, le Chef régional du Yukon, Eric Morris, chef de la délégation de l'APN, a fait un exposé sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action pour suivre les recommandations des trois premiers SDAA. Le message du Chef régional Morris était que l'APN était présente pour soutenir les autres peuples autochtones des Amériques, participer aux discussions et travailler à la mise sur pied de plans d'action et prendre des mesures pour suivre les recommandations antérieures.

Le Sommet a abordé les questions suivantes : le développement économique; le changement climatique; le travail d'ébauche d'une Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones; le droit à l'autodétermination et la reconnaissance des gouvernements des peuples autochtones; les droits de la personne et le système interaméricain des droits de l'homme.

Projet de Déclaration de l'Organisation des États américains sur les droits des peuples autochtones

Les dirigeants autochtones et les représentants de l'état se sont réunis à Washington, D.C. les 17 et 18 avril 2012, pour le 14^e cycle de négociations sur le projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones. La Déclaration américaine est élaborée par les membres des États de l'Organisation des États américains (OEA) de l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Bien que les peuples autochtones ne votent pas sur le texte final, ils jouent un rôle actif dans la rédaction du projet de Déclaration en offrant des propositions et en participant aux discussions avec les États.

Cette Déclaration diffère de celle des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en ce que la DNUDPA est un instrument des droits de la personne des Nations Unies qui sert de norme minimale pour les droits des peuples autochtones de la planète. Le projet de Déclaration américaine s'adresse spécifiquement aux droits des peuples autochtones de l'hémisphère ouest et servirait d'outil pour la reconnaissance de ces droits par les 35 États membres de l'OEA. De plus, la Déclaration américaine offre la possibilité de clarifier et d'étoffer la reconnaissance des droits des peuples autochtones continue dans la DNUDPA.

Une Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones des Amériques est nécessaire parce que la présence des peuples autochtones y est unique. Les peuples autochtones représentent à peu près 10 pour cent de la population du Mexique, de l'Amérique centrale, et de l'Amérique du Sud, et dans plusieurs pays, les peuples autochtones sont majoritaires. Pourtant, les violations des droits des peuples autochtones restent très courantes dans les Amériques. De plus, une Déclaration américaine serait exécutoire dans les Amériques grâce à son application par la Commission interaméricaine des droits de la personne (Commission) et la Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour). Ces mécanismes de l'OEA permettent aux peuples autochtones et à toute autre personne dans les Amériques d'intenter des poursuites contre le gouvernement si leurs droits sont violés. S'il y avait une Déclaration américaine, les peuples autochtones qui n'obtiennent pas justice dans leurs tribunaux nationaux pourraient utiliser la Déclaration américaine pour demander réparation à la Commission ou à la Cour. En ce sens, la Déclaration américaine serait un outil juridique plus fort pour les peuples autochtones des Amériques que la DNUDPA ne l'est actuellement.

Bien qu'un certain degré de consensus ait été atteint sur les articles concernant la spiritualité, les droits sur les terres, territoires et ressources, l'héritage culturel, la propriété intellectuelle des Autochtones, et les droits issus des traités, une grande partie du texte de négociation reste entre parenthèses par manque de consensus. Une grande inquiétude des peuples autochtones est le fait que depuis 2005, les États-Unis et le Canada se sont retirés des négociations et restent sur leur position.

Les peuples autochtones ont également réitéré la nécessité de terminer les négociations et d'en venir à un consensus sur le projet de Déclaration qui pourrait ensuite être présenté à l'assemblée générale de l'OEA pour adoption. Certains représentants autochtones ont avancé une date d'achèvement cible qui précède la Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones en 2014.

11^e Session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

L'Instance permanente a été créée par la résolution 2000/22 du Conseil économique et social des Nations Unies (CÉSNU), le 28 juillet 2000. Dans cette résolution, L'Instance permanente a pour mandat de « discuter des questions autochtones liées au développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits de l'homme. » Pour justifier ce travail, on a demandé à l'Instance permanente de fournir au système de l'ONU, par l'intermédiaire du CÉSNU, des avis et recommandations d'experts sur les questions autochtones; de conscientiser à l'intégration et la coordination des activités pertinentes au sein de l'ONU, et de préparer et diffuser l'information sur les questions autochtones.

En outre, l'article 42 de la DNUDPA stipule :

L'Organisation des Nations Unies, ses organes, en particulier l'Instance permanente sur les questions autochtones, les institutions spécialisées, notamment au niveau des pays, et les États favorisent le respect et la pleine application des dispositions de la présente Déclaration et veillent à en assurer l'efficacité.

Les sessions annuelles donnent l'occasion à l'APN de partager l'information sur les questions des Premières Nations avec l'ONU et d'autres ONG et de continuer à faire connaître les lois, politiques et activités du Canada sur les questions prioritaires qui touchent les Premières Nations. De plus, ces sessions donnent une occasion à l'APN de promouvoir des recommandations relatives aux questions examinées et débattues, surtout dans le contexte de la mise en œuvre de la DNUDPA.

La 11^e session s'est tenue à New York du 7 au 18 mai 2012. Le thème spécial de cette 11^e session était la doctrine de la découverte.

Le Chef national Atleo a participé à la session et a fait une déclaration sur l'article 3, « Discussion sur la doctrine de la découverte » et « étude sur les constitutions nationales et la DNUDPA en vue d'évaluer la nature et l'ampleur de l'inclusion des droits fondamentaux des peuples autochtones dans ces constitutions, s'agissant des droits énoncés dans ladite Déclaration. »

L'APN a également participé à une discussion sur le « Rapport sur la réunion du groupe d'experts : Combattre la violence contre les femmes et les filles indigènes : article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes ». Une soumission conjointe de l'Association des femmes autochtones du Canada et des gouvernements autochtones, des organisations et ONG œuvrant sur les droits de la personne qui soutiennent cette cause, a été présentée à l'Instance permanente.

PROCHAINES ÉTAPES – ALLER DE L'AVANT

- Continuer à encourager la mise en œuvre des normes établies par la DNUDPA dans les lois et politiques du Canada concernant les traités, les revendications globales, l'autonomie gouvernementale et toute la gamme des problèmes qui entachent les relations entre les Premières Nations et le Canada.
- Continuer à encourager les efforts dans les forums internationaux et l'établissement de relations internationales.

SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS :

Le rétablissement de nos familles et de nos communautés favorisera l'éducation au profit de nos apprenants ainsi que notre participation à des économies fortes et durables, tant à l'échelle locale que nationale. L'heure est venue de faire prendre conscience de ses capacités à notre jeune population en pleine croissance, de façon à lui assurer un avenir rempli de possibilités, de succès et de prospérité, tout en mettant de l'avant la connaissance des langues, de l'histoire, des enseignements et des valeurs des Premières Nations.

ÉDUCATION

Tel qu'indiqué dans la résolution n° 18/2011, les dirigeants des Premières Nations de l'ensemble du Canada ont confirmé que l'éducation des Premières Nations constitue une priorité et se sont engagés à veiller à ce que chaque enfant des Premières Nations soit aidé à réussir dans le cadre d'un système d'éducation approprié sur le plan culturel et linguistique. Pour faire progresser cette priorité, les Premières Nations ont mis en place une politique d'envergure de contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, qui est conforme aux droits ancestraux et issus de traités, aux responsabilités et à la vision du monde qu'ont les Autochtones dans le domaine de l'apprentissage continu.

La conciliation des lois, programmes et politiques gouvernementaux et des droits à l'éducation des Autochtones peut englober des activités et concerner les domaines suivants : l'accès des étudiants des Premières Nations à l'éducation et aux services; les rôles et responsabilités; la comparabilité; le financement; la gouvernance; la confidentialité; la responsabilisation de toutes les parties; l'engagement des parents; les langues; la culture; les situations autochtones. Cette conciliation doit aussi être encadrée par les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP), la Convention relative aux droits de l'enfant, la réconciliation et la restitution.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Réforme de l'éducation des Premières Nations

À la suite des travaux du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, des rapports ont été publiés, qui présentent des recommandations pour réformer l'éducation des Premières Nations :

- Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations (Conseil en Éducation des Premières Nations, Federation of Saskatchewan Indian Nations et nation nishnawbe-aski, déc. 2011)
- *La réforme de l'éducation chez les Premières nations : de la crise à l'espoir* (Comité sénatorial, déc. 2011)
- Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada (Comité sénatorial, déc. 2011)
- *Our Children, Our Future, Our Vision – First Nation Jurisdiction Over First Nations Education in Ontario* (nos enfants, notre avenir, notre vision : la compétence des Premières Nations sur l'éducation en Ontario) (Chiefs of Ontario, fév. 2012)
- *Challenges and Needs in Kikinahamaagewin (Education)* (défis et besoins à Kikinahamaagewin – Éducation) (nation nishnawbe-aski, fév. 2012)
- *Nurturing the Learning Spirit of First Nations Students* (encourager les étudiants des Premières Nations dans leur la volonté d'apprendre) (rapport du Panel national, fév. 2012)

S'appuyant sur la déclaration du Rassemblement Premières Nations-Couronne et les recommandations du rapport, les éléments importants suivants ont été proposés en tant que base d'une transformation à long terme de l'éducation des Premières Nations :

- **Gouvernance de l'éducation** – Mettre au point un mécanisme pour mettre en œuvre le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, garantir un financement prévisible et équitable et clarifier les rôles et responsabilités de la Couronne.
- **Mesures immédiates** – Soutenir la mise en œuvre immédiate de mesures dans tous les programmes d'éducation des Premières Nations – avant une réforme complète de l'éducation – qui permettent de veiller à ce que chaque apprenant des Premières Nations ait accès à des programmes et services éducatifs comparables à ceux offerts dans les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux au Canada.
- **Systèmes d'apprentissage des Premières Nations** – Mettre en œuvre des systèmes d'éducation des Premières Nations dans tous les domaines de l'apprentissage continu.
- **Partenariats** – Travailler avec des organisations et les secteurs public et privé afin d'investir dans nos écoles et nos apprenants et d'établir des normes de compétence culturelle pour tous les enseignants.
- **Infrastructure éducative** – S'assurer que tous les apprenants des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence, aient accès à des institutions salubres et sécuritaires.

Reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations

Afin de promouvoir les mesures qu'elle a prises pour faire progresser la reconnaissance et la revitalisation des langues des Premières Nations, l'APN a présenté ses documents et rapports au Mécanisme d'experts des Nations Unies sur l'étude des langues autochtones (mars 2012).

Éducation de la petite enfance

Dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, l'objectif a été d'établir des relations et des partenariats afin de recueillir tous les renseignements nécessaires pour prendre des mesures visant à soutenir les causes régionales et nationales. Un réseau national a été mis sur pied pour encourager l'échange de renseignements.

Enseignement postsecondaire

Le Chef national a organisé trois discussions en ligne avec des étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire afin de favoriser l'échange de renseignements au sujet des enjeux, besoins et perspectives existant dans l'enseignement postsecondaire. Un rapport de recherche, intitulé *Supporting First Nations Transitioning to Post-Secondary* (soutenir la transition des Premières Nations vers le niveau postsecondaire), a été publié. Le Secteur de l'éducation continue d'établir et d'entretenir des relations avec des partenaires du niveau postsecondaire (institutions, chercheurs, gouvernement) afin de défendre les intérêts des Premières Nations.

Éducation spéciale

S'inspirant de la politique sur l'éducation spéciale de l'APN (2000), un document a été rédigé sur la structure utilisée par les organismes régionaux de gestion des Premières Nations pour offrir le Programme d'éducation spéciale (PES) dans les écoles des Premières Nations. Le document recommande des stratégies et politiques d'agrégation basées sur la mise sur pied d'un plus grand nombre d'organismes régionaux de

gestion des Premières Nations pour des programmes tant de base que ciblés. Le document recommande aussi un investissement accru dans le Programme d'éducation spéciale afin de renforcer les capacités et l'agrégation et d'offrir des programmes éducatifs inclusifs et appropriés de niveaux comparables à tous les enfants et jeunes des communautés des Premières Nations. Les recommandations à long terme du document suggèrent aussi un examen national exhaustif du Programme d'éducation spéciale; un examen qui serait effectué par les Premières Nations en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, des responsables de l'éducation et des partisans de l'éducation inclusive.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Le Secteur de l'éducation de l'APN coordonnera l'élaboration d'un plan de réforme de l'éducation des Premières Nations. Un groupe de travail, comprenant des membres du Conseil national indien de l'éducation (CNIE) de l'APN et bénéficiant de l'appui du Comité des Chefs sur l'éducation, est mis sur pied pour étudier et présenter des propositions de financement à long terme prévisible, durable et adéquat de l'éducation des Premières Nations. Ces propositions comprendront la mise en place d'une formule nationale de financement qui respecte et soutient la diversité entre et à l'intérieur des régions (englobant tous les inducteurs de coût de chaque région). Ces propositions pourraient aussi prévoir des modifications à apporter à la politique ou au règlement qui permettraient d'améliorer les résultats de l'apprentissage continu des apprenants des Premières Nations.

Les principes fondamentaux du groupe de travail soutiendront les éléments suivants :

- le droit issu de traités à l'éducation et le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations;
- un financement durable et équitable pour l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage continu;
- une éducation de qualité basée sur des systèmes d'éducation contrôlés par les Premières Nations;
- un changement prenant en compte les diversités régionales;
- un calendrier et des priorités dirigés par les Premières Nations;
- la reconnaissance et la revitalisation des langues des Premières Nations.

Les activités d'intérêt du groupe de travail sont les suivantes :

- Mise en place d'une formule nationale de financement qui respecte et soutient la diversité entre et à l'intérieur des régions (englobant tous les inducteurs de coût de chaque région).
- Analyse de rapports nationaux et régionaux et identification des points communs entre les régions dans les questions relatives à l'éducation.
- Élaboration d'une stratégie de communication pour soutenir des processus régionaux et faciliter le mandat du groupe de travail.
- Élaboration d'un plan de travail et d'une stratégie d'engagement permettant d'obtenir un point de vue régional pour une formule et un modèle nationaux de financement révisés, qui pourraient être soutenus par un loi modifiée.
- Ratification des résultats du groupe de travail par le CCE et les Chefs en assemblée de l'APN.

Le Secteur de l'éducation de l'APN améliore et affine la trousse d'outils sur l'éducation des Premières Nations : « Notre heure est arrivée ». Cette trousse sera mise à la disposition des enseignants membres et non membres des Premières Nations et servira d'outil d'enseignement pratique pour sensibiliser tous les Canadiens à l'histoire et à la culture des Premières Nations et pour favoriser une meilleure compréhension de ces questions parmi la population. Elle comprendra des éléments nationaux et régionaux prenant en compte la diversité des Premières Nations de l'ensemble du pays.

SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le rapport du Secrétariat à la santé et au développement social (SSDS) est organisé en fonction de notre nouvelle structure : Politique stratégique, Santé publique, Bien-être mental, Enfants et jeunes, Gestion de l'information, Soins primaires et développement social. Les stratégies et les décisions relatives à la santé sont élaborées en partenariat avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS).

1. POLITIQUE STRATÉGIQUE

Le secteur de la Politique stratégique du SSDS surveille le haut niveau de travail mené dans les régions et les ordres de gouvernement en matière de santé et de développement social. En gros, il surveille les groupes de travail qui coordonnent l'élaboration de programmes et de politiques qui visent à donner aux Premières Nations des collectivités plus sécuritaires, plus saines et plus fortes.

Les principaux domaines de travail du secteur de la Politique stratégique comprennent : le groupe de travail Santé Canada - Agence de la santé publique du Canada – Assemblée des Premières Nations (APN-SC-ASPC), l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (IRHSA), l'accord sur la santé, l'Association nationale des GSPN (ANGSPN) et l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). La recherche et les mesures de sensibilisation sur le renouvellement de l'accord sur la santé et du plan pour la santé des Premières Nations sont élaborés par le secteur de la Politique stratégique mène une recherche.

A. FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La résolution 04/2011 qui demandait que la santé devienne une priorité pour l'APN, a été votée lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2011. Du 7 au 9 novembre 2011, l'APN a animé un Forum national sur la santé à Ottawa. Plus de 780 représentants, dont plus de 300 directeurs de santé et personnes désignées parrainés venant de toutes les régions du Canada, se sont réunis pour partager des approches novatrices créées par les Premières Nations pour la santé et le bien-être. Le thème général du forum, « Agir pour l'avenir », a guidé les discussions et présentations sur cinq points clés de la politique nationale de la santé : durabilité, gouvernance, compétence, recherche et transfert des connaissances. Le Plan pour la santé des Premières Nations a été présenté durant une séance de dialogues et a jeté les bases contextuelles du Forum des discussions qui se sont déroulées durant la semaine.

Le Forum national sur la santé a donné lieu à divers ateliers, présentations régionales, cours de brève durée et à un Cercle du savoir de l'APN. Les ateliers ont porté sur de nombreux sujets, notamment le bien-être mental, le principe de Jordan, la cybersanté, les services de santé non assurés (SSNA) et les soins primaires et continus. En outre, des périodes ont été réservées pendant les ateliers pour que les régions puissent présenter des programmes modèles ou des pratiques exemplaires. Sept régions ont saisi

l'occasion pour présenter des programmes/initiatives comme la santé maternelle et infantile, l'IRHSA, un modèle de prestation des services de santé mentale amalgamés pour les Premières Nations, un protocole d'entente pour la santé et le bien-être des Premières Nations, le modèle d'organisation fondé sur une approche pluridisciplinaire et le Noojmowin Teg Health Centre. Huit cours de brève durée ont également été proposés pour examiner de plus près certains sujets comme : Comprendre le fonctionnement du gouvernement, Introduction aux techniques statistiques de base et comment Interpréter les résultats statistiques, Élaborer des plans de santé communautaires et Santé publique 101. Dans la foire commerciale, le kiosque du Cercle du savoir de l'APN présentait le travail accompli par l'APN dans le domaine de la santé et des déterminants sociaux de la santé. Un *Bulletin sur la santé a été publié par l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC)* en décembre 2011 pour donner un aperçu du Forum national sur la santé.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Le rapport final sur le Forum national sur la santé est en cours de préparation; il devrait être publié à la fin de l'été 2012.
- D'ici la fin de l'été 2012, l'affichage des exposés présentés dans les ateliers sur le site Web de l'APN sera terminé.

B. GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ CANADA - AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA – ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (GROUPE DE TRAVAIL APN-SC-ASPC)

Le groupe de travail coordonne le plus haut niveau de travail sur la santé. Son influence est considérable; il pourrait changer le programme et la durabilité du financement, la cohérence et l'innovation dans le programme. La première étape est terminée et le 13 janvier 2009, un accord a été signé entre le Chef national et le ministre de la Santé pour lancer le travail de la deuxième étape (2009-2011). En novembre 2011, une lettre cosignée par le Chef national et le ministre de la Santé renouvelait le groupe de travail APN-SC-ASPC sur la santé des Premières Nations à compter de 2011-2012.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La partie du plan de travail qui revient à l'APN comprend l'élaboration d'une analyse des déterminants sociaux de la santé dans une perspective de développement communautaire. Ce sera bientôt chose faite, car le groupe de travail du secteur de la Politique stratégique travaille principalement là-dessus depuis janvier 2012.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Un rapport final qui examine et analyse les principales activités et conditions qui mènent à l'initiation de discussions tripartites en Colombie-Britannique pour informer le travail dans d'autres provinces ou territoires devrait être publié et diffusé aux organisations provinciales et territoriales (OPT) d'ici l'automne 2012. De plus, d'ici l'automne 2012, l'APN mettra au point une trousse d'outils de niveau communautaire qui mettra en évidence les leçons apprises et les cas de réussites de renforcement de la collaboration avec les partenaires de la santé fédéraux/provinciaux/territoriaux.

- Continuer à collaborer avec le groupe de travail APN-SC-ASPC et à préconiser une troisième étape de travail conjoint.

C. INITIATIVE SUR LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ AUTOCHTONE (IRHSA)

L'IRHSA a été renouvelée pour trois années de plus, de 2010 à 2015, avec un budget de 80 millions de dollars. L'IRHSA renouvelée cible plusieurs points, notamment l'accroissement du nombre de gestionnaires de santé et de travailleurs communautaires des Premières Nations formés et accrédités. Pour les deux premières années de l'IRHSA renouvelée, l'APN a demandé et obtenu des subventions continues pour les projets de compétence culturelle existants.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN poursuit ses efforts pour obtenir des fonds pour les nouveaux projets de compétence culturelle, car selon les directives de l'IRHSA, ils ne sont pas financés pour les années allant de 2013 à 2015. La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) a également donné pour mandat à l'IRHSA de financer le démarrage de l'Association nationale des GSPN (ANGSPN) de 2010 à 2012.

La participation active de l'APN à l'IRHSA a mené à un exposé du secteur de Politique stratégique au Forum national sur l'interprétation des connaissances Mawitaql Kijitaqnn Forum qui a eu lieu du 31 janvier le 1^{er} février 2012, à Moncton, Nouveau-Brunswick. L'événement était axé sur la transmission du savoir et les leçons retirées des anciens projets de l'IRHSA.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à demander le financement des nouveaux projets de compétence culturelle dans le cadre du mandat de l'IRHSA.
- Continuer à collaborer avec les partenaires régionaux des Premières Nations et participer à la création de stratégies d'échange et de dissémination des connaissances.

D. ACCORD SUR LA SANTÉ

En décembre 2011, le ministre des Finances, Jim Flaherty a annoncé un nouveau modèle de Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour remplacer celui qui avait été négocié avec l'Accord sur la santé de 2004. Bien que le renouvellement de l'**Accord sur la santé** soit fortement soutenu par le public, il faut noter que le gouvernement fédéral n'a aucune obligation juridique de l'effectuer. En l'absence d'une table sur la politique fédérale, les provinces ont mis sur pied un Groupe de travail sur l'innovation. La principale tâche du groupe de travail consiste à fournir un forum pour partager les pratiques exemplaires afin d'améliorer les efficacités dans chaque province. Rien n'indique qu'il est prévu d'inclure un contenu, des représentants ou experts des Premières Nations dans les discussions du groupe de travail. Ce dernier se réunira au moins deux fois et produira un rapport d'étape pour la réunion du Conseil de la fédération à Halifax en juillet 2012.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En mars 2012, le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a publié son examen de l'accord sur la santé de 2004 intitulé *Un changement transformateur s'impose*. Il recommande, entre autres, d'organiser une table dirigée au niveau fédéral qui serait chargée d'établir des indicateurs mesurables et des critères de succès. Les conclusions du Comité pourraient servir à soutenir les efforts de sensibilisation déployés par l'APN pour le renouvellement de l'Accord sur la santé.

Le SSDS a effectué une analyse de l'accord sur la santé de 2004 et sur l'annonce faite récemment sur le TCS. Il a aussi rédigé des messages qui sont proposés à l'avenir et qui sont disponibles au public.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Préconiser le renouvellement de l'Accord sur la santé pour 2014 et exiger l'inclusion significative de membres et des points de vue des Premières Nations, ainsi que la participation de l'APN au Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé, dont le rapport doit être remis lors de la rencontre du Conseil de la fédération en juillet 2012.

E. ASSOCIATION NATIONALE DES GSPN (ANGSPN)

Les résolutions 58/2008 et 46/2009 de l'APN soutiennent la collaboration pour s'attaquer à la pénurie des ressources humaines en santé des Premières Nations, le développement de l'AGSPM et le cadre de compétences des gestionnaires de la santé des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le projet de Déclaration de partenariat entre l'APN et l'AGSPM est en attente jusqu'à ce que l'AGSPM règle les paramètres fixés dans la résolution 46/2009. Certaines questions ont été réglées, mais plusieurs autres, comme les règlements et la gouvernance, ne sont toujours pas résolus. L'APN continue à encourager l'AGSPM à régler les points non résolus de la résolution 46/2009. L'AGSPM a changé le nom de « Gestionnaire de la santé autochtone certifié » pour celui de « Gestionnaire de la santé des Premières Nations certifié » et ses cours de gestion de la santé autochtone sont maintenant des cours de gestion de la santé des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- L'APN continue à collaborer avec l'ANGSPN pour régler les problèmes relatifs aux règlements et à la gouvernance soulevés dans la résolution 46/2009.

F. L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉCOLES DE SCIENCES INFIRMIÈRES (ACESI)

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les 19 et 20 mars 2012, l'ACESI a tenu un symposium à Toronto. Parmi les intervenants se trouvaient des infirmières et infirmiers enseignants et des étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis (PN/I/M)

qui ont débattu des concepts de compétence culturelle et de sécurisation culturelle. Le principal but du dialogue était de trouver des façons d'intégrer ces concepts dans le programme d'enseignement des sciences infirmières. Les concepts de compétence culturelle et de sécurisation culturelle discutés étaient fondés sur le travail fait précédemment, financé par l'IRHSA, et définis en collaboration par l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC), l'ACESI et Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à collaborer avec le groupe consultatif de l'ACESI au rapport sur les résultats.
- Intégrer les résultats du symposium de l'ACESI avec d'autres travaux de l'APN portant sur la santé et sur l'éducation, et renforcer le programme de compétence culturelle dans d'autres domaines de l'éducation sanitaire.

2. SANTÉ PUBLIQUE

Les membres des Premières Nations ont un taux disproportionnellement élevé de morbidité et de mortalité dans de nombreuses maladies par rapport aux autres Canadiens. Cette disparité reflète les facteurs systémiques, sociaux et individuels qui ont une influence sur la santé de nos citoyens. Ces influences sont considérées comme les principaux déterminants de la santé.

La santé publique se concentre sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui affectent la santé, ainsi que sur les collectivités et les lieux de rassemblement et de vie de la population. Les programmes et services sont conçus pour promouvoir et protéger la santé, et pour prévenir les blessures et la maladie.

Pour améliorer la santé de nos membres, nous devons examiner d'autres interventions que celle de la population dominante, nous devons reconnaître que certaines approches sont valables, et commencer à étudier les approches propres aux Premières Nations. Les approches doivent refléter et respecter l'autonomie, les valeurs et pratiques des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Programmes pilotes de la santé publique

Les programmes pilotes communautaires de santé publique de l'autorité sanitaire régionale de Four Arrows, de File Hills Qu'Appelle et le traité 3 de Kenora ont atteint la fin de leur cinquième année de financement. L'évaluation de la quatrième année est terminée et le travail pour effectuer et finaliser l'évaluation sommative de la cinquième année est en cours. Ces initiatives reconnaissent la nécessité d'augmenter la capacité au niveau régional, de créer une structure de gouvernance plus inclusive pour la gestion des services de santé publique, d'améliorer la surveillance des maladies, d'intégrer les programmes de santé publique aux provinces, et une base législative approuvée pour protéger la santé des personnes et de leur communauté.

Comité national de l'APN et d'experts sur la santé publique (CNESP)

Le CNESP de l'APN a tenu sa première réunion le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011. Le comité se compose d'un représentant par région de l'APN, d'un membre du personnel de l'APN et d'experts nationaux des Premières Nations en santé publique (six actuellement), tous identifiés par le RNTSPN dans un effort de collaboration. Le CNESP de l'APN déterminera les priorités en santé publique, guidera ses actions et fournira conseils d'experts et recommandations pour traiter les problèmes de santé publique des Premières Nations.

Partenariats en santé publique

L'APN continue à établir des relations et à collaborer avec les ministères fédéraux et les organisations nationales comme le Centre national de collaboration de la santé autochtone, l'Association pulmonaire du Canada et la Société canadienne de l'asthme, pour assurer que les Premières Nations participeront à l'élaboration de nouvelles stratégies visant à améliorer la santé des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Achèvement de l'évaluation de la cinquième année des programmes pilotes communautaires de santé publique.
- Aider la DGSPNI et l'ASPC à mettre au point des outils, politiques et stratégies pertinentes aux Premières Nations.
- Continuation du CNESP de l'APN.
- Achèvement de l'examen et de la mise à jour du cadre de santé publique de l'APN.

A. CANCER

L'incidence du cancer s'accroît plus rapidement dans les collectivités des Premières Nations que dans l'ensemble de la population canadienne. Dans certaines collectivités des Premières Nations, le cancer est une des principales causes de décès. Bien que dans le passé le cancer ait été relativement rare chez les Premières Nations, le nombre de cancers communs comme le cancer du sein, de la prostate, du poumon et le cancer colorectal a augmenté énormément au cours des dernières décennies.

Comme la population des Premières Nations connaît une croissance rapide, le cancer pourrait bientôt devenir un problème de santé publique de taille pour les Premières Nations et pour le Canada. Il pourrait surpasser le diabète et devenir le tueur numéro un des membres des Premières Nations.

L'APN continuera à surveiller le continuum des soins contre le cancer (facteurs de risque/prévention, dépistage, diagnostic, traitement, rétablissement, soins de fin de vie/palliatifs) pour voir comment cela pourrait toucher les Premières Nations. Les efforts et les ressources limitées de cet exercice financier seront affectés principalement au dépistage, à la coordination et à la sensibilisation, et au travail avec les partenaires pour garantir un accès à l'information la plus récente, influencer les décisionnaires et promouvoir la santé des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Partenariat canadien contre le cancer (PCC)

L'APN travaille avec le PCC depuis 2007 et négocie actuellement l'expansion du financement qu'elle recevra du PCC jusqu'à l'exercice 2016-2017. Le principal objectif du travail à accomplir est de faire savoir que le cancer est une crise émergente pour les Premières Nations. Les activités comprennent l'élaboration de politiques et la réalisation d'analyses, le renforcement des capacités et le développement d'éléments de communication qui permettront de sensibiliser les dirigeants, tous les ordres de gouvernement, les organisations professionnelles et les collectivités des Premières Nations. L'APN siège aussi au comité consultatif du PCC pour la page du portail du site Web destiné aux PN/I/M, Vuesurlecancer.ca. Ce site connecte les Canadiens aux services en ligne, à l'information et aux ressources pour lutter contre le cancer. Le portail PN/I/M comportera une collection de ressources propres à chacun de ces groupes.

Comité consultatif de lutte contre le cancer des Premières Nations/Inuit/Métis (PN/I/M)

L'APN collabore avec le PCC et Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) pour soutenir le Comité consultatif de lutte contre le cancer des PN/I/M. Le Conseil a facilité l'élaboration du Plan d'action des Premières Nations, Inuit et Métis pour lutter contre le cancer. La mise en œuvre du plan d'action comprenait une demande de proposition (DP) et ce processus a été promu par les chaînes PN/I/M de lutte contre le cancer. Au cours de la première année (2011-2012), le plus important a été de mieux comprendre les réalités des Premières Nations en ce qui concerne la lutte contre le cancer et de relever les pratiques exemplaires qui pouvaient être mises à profit. Cela comprenait un Forum d'échange du savoir et la mise au point d'un cadre d'évaluation du plan d'action.

Réseau canadien de lutte contre le cancer (RCLC)

L'APN est représentée au conseil d'administration du RCLC par un citoyen des Premières Nations qui a survécu au cancer. Les priorités du RCLC sont, entre autres, de jouer un rôle primordial pour assurer un dialogue et des développements constructifs et positifs aux niveaux provincial et national. Le RCLC cible des sujets pertinents pour les patients et défend leurs intérêts en les encourageant à se faire entendre pour obtenir des changements positifs et quantifiables. Le RCLC tente également d'instaurer, dans chaque province et territoire, une présence solide, active et reconnue, d'encourager des possibilités de dialogue et d'interactions efficaces avec les intervenants au moyen de l'éducation et de la sensibilisation, d'établir et de mettre en œuvre un modèle de gouvernance solide et durable.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer de faire savoir que le cancer est une crise émergente pour les Premières Nations, et plus particulièrement de sensibiliser les leaders politiques, le CCS, le RNTSPN et les collectivités des Premières Nations.
- Continuer à cerner les principaux points pour examiner les options de changement de politique et d'autres mesures de lutte contre le cancer et la prestation des services dans toutes les provinces et tous les territoires.
- Continuer à participer à la mise en œuvre du plan d'action PN/I/M et à l'élaboration d'un cadre d'évaluation.
- Continuer à renforcer les partenariats qui s'intéressent à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le cancer qui préconise une approche des Premières Nations.
- Étudier les liens entre les principaux cancers et la santé environnementale sexuelle et nutritionnelle.

B. TUBERCULOSE (TB)

La tuberculose n'est pas seulement un problème de santé publique; c'est un problème de justice sociale et un véritable marqueur de la pauvreté. Le taux de tuberculose des Premières Nations est actuellement de 31 fois celui des Canadiens allochtones. Des logements surpeuplés, un mauvais accès aux soins de santé et l'insécurité alimentaire contribuent grandement à cette disgrâce nationale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En mars 2012, la DGSPNI a publié sa Stratégie nationale de lutte contre la tuberculose qui devrait être mise en œuvre cette année et qui tente d'alléger le fardeau que la tuberculose fait peser sur de nombreuses collectivités de Première Nation. L'APN siège toujours au *Prairie Wide Provincial Network Committee* et participe au « projet sur les déterminants de la transmission de la tuberculose » de l'Université de l'Alberta.

L'Union internationale contre la tuberculose et les maladies pulmonaires a tenu sa 42^e conférence mondiale sur la santé respiratoire à Lille, France, du 26 au 30 octobre 2011. Le forum a permis de présenter les disparités de santé qui touchent les Premières Nations et de sensibiliser les participants. Il a également donné la possibilité de créer un réseau avec les experts et les organisations qui peuvent soutenir nos efforts pour améliorer la santé des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Mise en œuvre dans la plupart des régions de la Stratégie d'élimination de la tuberculose 2012 de la DGSPNI.
- Poursuite de la participation à l'initiative Halte à la tuberculose et de la sensibilisation des collectivités des Premières Nations aux problèmes de la tuberculose.
- Distribution du guide de ressources d'enseignement sur la tuberculose.

C. SANTÉ PULMONAIRE

Les maladies respiratoires sont plus communes dans les collectivités des Premières Nations. L'APN cherche, par l'intermédiaire de partenariats, à améliorer les programmes et politiques pour obtenir une meilleure promotion, éducation, accès aux soins et pour diminuer l'incidence de la maladie.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS) a révélé qu'un nombre important de membres des Premières Nations a déclaré souffrir d'asthme. L'APN continue à collaborer avec la Société canadienne de l'asthme qui a mis au point une trousse de ressources éducatives pour les enfants, jeunes et adultes de Première Nation sur les déclencheurs de l'asthme. L'APN travaille toujours avec le Cadre de travail national sur la santé pulmonaire (CTNSP), et collaborera de plus près avec d'autres secteurs internes de l'APN pour étudier les liens entre l'environnement, le logement et la santé pulmonaire.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Distribution des résultats de la deuxième étape des recherches parrainées par le CTNSP.
- Rédaction d'un exposé de principes sur les liens entre l'environnement, le logement et la santé pulmonaire.

D. PLANIFICATION DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux situations d'urgence sanitaire est une grande priorité pour toutes les collectivités des Premières Nations depuis la pandémie de grippe H1N1. L'APN a collaboré activement avec les principaux intervenants pour tenter d'assurer que toutes les Premières Nations aient accès à des mesures de prévention et à des traitements appropriés en réponse à toute urgence sanitaire future.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN prend part au groupe de travail trilatéral sur la pandémie chez les Premières Nations (GTTPPN) avec l'ASPC et la DGSPNI depuis 2006 dans le but de mettre sur pied et de superviser la mise en œuvre d'un plan de travail sur la préparation et la réaction des collectivités des Premières Nations en cas de pandémie de grippe. Le plan de travail comprend des activités comme l'élaboration de documents sur les interventions en cas d'urgence, la distribution d'outils conçus antérieurement, le transfert des connaissances et la publication d'articles/de résultats. On pense que ce pourrait être la dernière année du groupe et on tente de trouver des moyens pour poursuivre les activités de planification de lutte contre la pandémie.

L'APN a pris part à la mise à jour du module 5 de l'ASPC sur l'exercice de simulation en prévision d'une pandémie de grippe et la rédaction de plusieurs articles sur la planification de lutte contre la pandémie. L'APN participe toujours au groupe « Cadres supérieurs FPT responsables de la gestion des urgences » du gouvernement fédéral, et défend les intérêts des Premières Nations aux niveaux fédéral et régional. Pour terminer, l'APN continue à analyser l'élaboration d'un guide pratique qui permettra une évaluation de santé dans le cadre d'une réaction rapide aux urgences, accélérant et augmentant l'efficacité de la réaction des services sanitaires.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Le webinaire fondé sur le guide du syndrome pseudogrippal et les résultats de la rétroaction seront partagés et de futurs outils seront planifiés en conséquence.
- Distribution des documents produits par le GTTPPN.

E. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'environnement physique est un important déterminant de la santé. À certains niveaux d'exposition, les contaminants contenus dans l'air, l'eau, les aliments et le sol peuvent avoir des effets nocifs pour la santé. De plus, dans l'environnement bâti, les facteurs liés au logement, à la qualité de l'air intérieur et à la conception des collectivités et des systèmes de transport peuvent avoir une importante influence sur notre bien-être physique et psychologique.

Il est largement reconnu que les Premières Nations ont un risque d'exposition plus élevé que l'ensemble de la population en raison de leurs liens plus forts avec la terre. Par conséquent, l'APN s'engage à travailler en collaboration avec nos régions et la division Santé publique environnementale de la DGSPNI pour aider à réduire les problèmes liés à la santé publique environnementale. L'APN reconnaît l'importance de la prévention de la maladie par la gérance de la santé publique environnementale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continuera à informer les Chefs sur les données et conseils relatifs aux nouveaux problèmes liés à la santé publique environnementale dans les collectivités de Première Nation. Elle collaborra avec ses partenaires pour étudier les liens entre le changement climatique, la santé environnementale, les connaissances traditionnelles et les aliments traditionnels.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Mieux sensibiliser les dirigeants et les membres des Premières Nations aux problèmes de santé environnementale.
- Communication aux collectivités et aux dirigeants des Premières Nations sur les problèmes émergents de santé publique environnementale.
- Étudier les liens entre la santé environnementale et le cancer.

F. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Plusieurs collectivités ont exprimé des inquiétudes sur les politiques du gouvernement fédéral qui ont perturbé, et parfois, détruit les pratiques traditionnelles des Premières Nations, comme celle qui leur arrache le contrôle sur la terre et les ressources naturelles.

Il y a sécurité alimentaire lorsqu'il existe un ensemble de ressources complet dans le système alimentaire d'une collectivité. Cet ensemble de ressources va de celles qui soulagent à court terme une profonde insécurité alimentaire, à celles qui renforcent la capacité de la collectivité à se nourrir, en passant par les stratégies qui remanient le système alimentaire selon un modèle plus durable aux points de vue économique, social et environnemental. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour s'attaquer aux barrières socioéconomiques et culturelles qui se dressent devant ceux qui vivent dans des réserves et qui ne peuvent ainsi profiter entièrement de leur droit à une nourriture adéquate.

L'APN tente d'assurer et d'accroître la participation des Premières Nations au développement de politiques et d'initiatives liées à la sécurité alimentaire en collaboration avec la DGSPNI, l'ASPC, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), les régions de l'APN et d'autres intervenants.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

C'est le 1^{er} avril 2011 qu'a commencé la mise en œuvre du programme NNC. Ce programme a pour but d'apporter des aliments sains et nutritifs aux résidents du Nord. Le nouveau programme a été conçu à partir d'un modèle de vente au détail réactif au marché. L'APN continue à surveiller les progrès accomplis

par AANDC et Santé Canada dans le développement et la mise en œuvre du nouveau programme NNC et entend une analyse exhaustive des incidences comme l’y engage la résolution 78/2010.

L’APN participe au Groupe de référence sur la sécurité alimentaire (GRSA) pour assurer l’amélioration de la sécurité alimentaire des Premières Nations et des Inuits au moyen de la collaboration. Les principales activités comprennent : tabler sur les pratiques prometteuses qui ont été documentées, élaborer des outils de planification communautaire, étudier des possibilités de peser sur les programmes pour y faire ajouter la sécurité alimentaire, et continuer à étoffer les preuves.

Le Groupe de travail des Premières Nations sur la sécurité alimentaire (GTPNSA) a été créé au début de l’année par un sous-comité du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN). Il s’est réuni en novembre 2011 pour établir les priorités et un mandat. Les priorités du groupe sont : demander un plus gros financement réservé à la sécurité alimentaire pour les collectivités, évaluer les besoins des collectivités au moyen d’évaluations communautaires de la sécurité alimentaire, élaborer un exposé de principes sur la sécurité alimentaire/autonomie des Premières Nations et examiner les liens entre l’insécurité alimentaire, l’aide au revenu et les résultats de santé comme le diabète. En août 2011, l’APN a également participé à la table ronde de Turtle Lodge sur la justice dans les denrées alimentaires communautaires, la Première Nation de Sagkeeng au Manitoba, et y a fait un exposé. L’intention de la table ronde sur la justice alimentaire était de demander aux aînés et aux membres de la communauté, aux nutritionnistes, au personnel de la santé local, provincial et fédéral et aux autres participants comment aller vers l’autonomie alimentaire.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L’AVANT

- Mener une analyse des répercussions sur les collectivités de Première Nation qui utilisent le programme NNC, celles qui sont éloignées mais non admissibles et celles qui ont été rayées de la liste d’admissibilité de l’ancien programme d’approvisionnement alimentaire par la poste.
- Étudier les relations entre la sécurité alimentaire, la santé environnementale et la santé mentale.

G. PRÉVENTION DES BLESSURES

Les blessures sont une cause majeure de morbidité et de mortalité dans les collectivités des Premières Nations, surtout parmi les jeunes et les jeunes adultes. La prévention des blessures consiste à modifier les facteurs de comportement ou les contextes qui posent, pour les Premières Nations, un plus grand risque de blessure non intentionnelle, de morbidité et de mortalité en cas de blessure.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L’APN continue de travailler au niveau national pour sensibiliser aux blessures et à leur incidence, renforcer la capacité des collectivités à effectuer le travail de prévention des blessures, et développer des relations dans le but de traiter les lacunes des programmes en adaptant les programmes de prévention des blessures existants. Une grande partie de ce travail est guidé par le groupe consultatif régional des Premières Nations pour la prévention des blessures (GCRPNPB).

Pour mieux sensibiliser les gens à ce problème, l'APN a élaboré un plan de communications sur la prévention des blessures chez les Premières Nations conçu pour coordonner et promouvoir les efforts de prévention des blessures au niveau national afin d'obtenir des collectivités des Premières Nations sécuritaires et saines, exemptes de blessures. Parmi ces activités, on trouve la promotion de la participation à la Conférence canadienne sur la prévention des traumatismes et la promotion de la santé qui a eu lieu en novembre 2011, durant laquelle l'APN codirigeait le volet autochtone de la conférence qui comprenait des conférenciers PN/I/M, des ateliers, présentations, et recherches.

L'APN poursuit le travail préliminaire sur un cadre de prévention des blessures de haut niveau, la participation au Groupe de travail sur les indicateurs de blessures chez les Premières Nations et les Inuits et les discussions sur le renouvellement du partenariat avec la Croix-Rouge canadienne (CRC).

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Étudier l'élaboration d'un cadre de prévention des blessures chez les Premières Nations.
- Continuer à examiner le renouvellement de l'énoncé de partenariat APN-CRC.
- Continuer à établir une base de preuves collectives sur la prévention des blessures, notamment la collecte d'anecdotes communautaires sur les cas d'activités de prévention des blessures qui ont donné des résultats positifs.

H. VIH/SIDA ET SANTÉ SEXUELLE

Les Premières Nations sont toujours surreprésentées dans les infections transmissibles sexuellement (ITS) et par le sang, et contractent le VIH de façon disproportionnellement élevée par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Le taux de femmes et de jeunes adultes de Première Nation (moins de 30 ans) atteints est beaucoup plus élevé que celui qui est observé au Canada. De plus, les deux tiers des nouvelles infections sont contractés par injection de drogue; cette proportion est deux fois supérieure à celle qu'on retrouve dans l'ensemble du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue la mise en œuvre des plans de communication sur le VIH/sida et la santé sexuelle en utilisant plus particulièrement les médias orientés vers les jeunes. En partenariat avec le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS) pour la Semaine de sensibilisation au sida chez les autochtones, le Chef national a enregistré une annonce de service public qui a été diffusé sur YouTube et le site Web AAAW et qui figurait également dans la campagne d'affichage du RCAS.

L'APN est partenaire du projet de Native Youth Sexual Health Network nommé *Taking Action II: Using Arts-Based Approaches to Foster Aboriginal Youth Leadership in HIV Prevention* pour 2011-2012. De plus, l'APN participe au comité national sur la trousse d'outils du RCAS pour identifier, collecter et évaluer les ressources, documents et la recherche sur le VIH/sida et les Autochtones.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à collaborer avec le Conseil national des jeunes de l'APN (CNJ) et la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada pour la mise sur pied de projets pilotes communautaires portant sur la santé sexuelle des jeunes de Première Nation.
- Élaboration de la trousse d'outils de lutte contre le VIH/sida du RCAS.
- Continuer la mise en œuvre du projet *Taking Action II* pour développer la capacité des jeunes leaders autochtones à aborder la question du VIH/sida dans leur propre collectivité.

I. IMMUNISATION

Il est prouvé que les vaccins réduisent le fardeau de la maladie, dont plusieurs peuvent être fatales, durant l'enfance et à l'âge adulte, améliorant ainsi la qualité de vie et de la santé et représentant une des interventions de santé publique les plus rentables en matière de prévention.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN poursuit son travail avec le Groupe de travail sur les maladies transmissibles de la DGSPNI et la Division de l'information, de l'analyse et de la recherche sur la santé afin de guider et d'influencer les décisions liées au programme.

L'APN continue à travailler avec la DGSPNI au développement et à la mise en œuvre d'une campagne de marketing social faisant valoir l'importance de l'immunisation auprès des jeunes parents et des décisionnaires. Cette initiative repose en très grande partie sur l'utilisation des médias sociaux et des canaux de distribution électronique comme Facebook, YouTube et Twitter, ainsi que sur des documents imprimés et des DVD.

L'APN a également étudié la possibilité de mener une enquête nationale sur l'état vaccinal en collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN).

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Des mesures seront entreprises pour effectuer un examen sommaire de l'état vaccinal, notamment la recherche de financement et la mise en place de protocoles.

J. DIABÈTE

Le diabète de type 2 est un problème de santé croissant parmi les Premières Nations. Le taux de diabète des membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves est de trois à cinq fois plus élevé que celui des autres Canadiens. Les taux de diabète des Premières Nations devraient augmenter considérablement à l'avenir puisque les facteurs de risque comme l'obésité, l'inactivité physique et des modes d'alimentation malsains sont élevés.

Le groupe de travail des Premières Nations sur le diabète (GTPND) a été mis sur pied pour promouvoir une santé holistique optimale, accroître la sensibilisation, éduquer, réduire le risque et protéger la santé des personnes, familles, communautés et nations des Premières Nations, par des mesures qui visent à réduire la

prévalence et l'incidence du diabète et de ses facteurs de risque. Il offre aussi un soutien et un encadrement permanent à l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA), et à d'autres initiatives et activités de l'APN liées au diabète.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'IDA continue de soutenir la formation de 300 travailleurs communautaires spécialisés dans le diabète. Le comité consultatif national de l'IDA sur la création et la formation des capacités s'est réuni à Montréal les 20 et 21 octobre 2011 afin d'étudier l'élaboration d'un cadre de compétence pour les travailleurs communautaires spécialisés dans le diabète. Le cadre servira d'outil pour aider les régions et les collectivités de Première Nation à choisir les programmes de formation, à rédiger les descriptions d'emploi, à faire connaître la formation des travailleurs communautaires spécialisés dans le diabète, et à tisser des relations et un esprit d'équipe plus solide avec les autres intervenants en matière de santé.

Projet pilote de Système informatique de surveillance du diabète des Premières Nations Le Système informatique de surveillance du diabète des Premières Nations donne un accès sécuritaire, centralisé et facile à l'information sur le diabète dans les collectivités de Première Nation. Mis au point en 2011, le projet pilote du système a donné de bons résultats dans cinq collectivités utilisant divers modèles de soins de santé et ayant divers niveaux d'isolation et taille de population.

Vas-y-bouge - Canada

Ensemble, en mars 2012, la DGSPNI, ITK et Indian Health Services - Healthy Native Community Partners des États-Unis (É-U), ont implanté « Vas-y-bouge – Canada » (VYB) qui se fonde sur la campagne Just move it qui fait la promotion de l'activité physique auprès des Amérindiens des É-U et des Autochtones de l'Alaska. Cet outil Web unit les collectivités qui partagent des idées, ressources et activités et les moyens de faire bouger les gens. Pour plus de renseignements, consultez www.justmoveit.org/jmcanada.

Qu'en est-il du diabète chez les hommes?

Dans le passé, il était habituel d'étudier la santé des femmes de Première Nation et les rôles liés au sexe, mais on sait peu de choses sur le rôle du diabète dans la santé des hommes de Première Nation. Pour faciliter le dialogue et l'encadrement dans ce domaine, durant l'AGA 2011, le Dr Evan Adams a fait une présentation intitulée *What is the Story of Diabetes and Men?* L'évaluation de cette session a montré qu'il fallait approfondir cette question et s'intéresser aux maladies chroniques chez les hommes. Une seconde session sur les hommes, le cancer et les maladies chroniques a eu lieu à Ottawa, en décembre 2011 durant l'AEC. Là encore, les participants ont exprimé leur intérêt pour la poursuite de ce genre de session d'information.

Les connaissances traditionnelles

L'APN continue à étudier les approches relatives aux connaissances traditionnelles. Les membres du GTPND poursuivent la restauration des connaissances en récoltant les médicaments/aliments traditionnels pour traiter le diabète dans les collectivités des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à sensibiliser au diabète dans les domaines de l'autogestion des soins, la surveillance, le dépistage et les services de soins primaires avec les partenaires, le gouvernement, les dirigeants politiques et les Premières Nations.
- Continuer à fournir des conseils sur l'orientation de la politique concernant l'ADI avec la DGSPNI, le RNTSPN et le CCS.
- Continuer à travailler en collaboration avec le CGIPN pour dresser un rapport sur le diabète et les hommes et les maladies chroniques.
- Continuer à promouvoir l'initiative VYB et à demander un financement durable pour elle.
- Continuer à examiner les initiatives de recherche et les politiques factuelles prometteuses et à surveiller les tendances sur le plan du diabète dans toutes les compétences.
- Continuer à promouvoir la vidéo Diabetes Medicine Wheel Walk et trouver les ressources pour la traduire en français afin de procéder à une distribution nationale.

K. TABAC

Il a été prouvé que le mauvais usage du tabac commercial est un facteur de risque majeur de maladies chroniques. Fumer augmente de 50 pour cent le risque de diabète et nous savons que le taux de diabète des Premières Nations est trois à quatre fois plus élevé que celui de la population canadienne. La forte prévalence du tabagisme parmi les Premières Nations et le fait que les taux de tabagisme n'ont pas bougé montre qu'il faut s'attaquer de toute urgence à ce problème de façon exhaustive et soutenue.

L'APN a reçu des fonds de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) pour poursuivre l'élaboration d'un plan d'action pour la Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations (SNLTPN).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le cercle d'action de l'APN sur le tabac (CAT) a guidé l'élaboration d'un plan d'action pour mettre sur pied une SNLTPN. Les objectifs du projet étaient d'organiser une rencontre sur la stratégie de lutte contre le tabagisme en collaboration avec les Conseils de l'APN (aînés, femmes et jeunes) et de continuer les efforts de promotion de l'usage traditionnel du tabac comme outil de lutte contre le tabagisme et d'abandon du tabac.

Le deuxième objectif était de diffuser des informations sur l'abandon du tabac et la prévention du tabagisme. Ces informations venaient informer et augmenter le travail accompli dans la lutte contre le tabac, permettaient une rétroaction sur le plan d'action de l'APN sur le tabac, et donnaient de précieuses informations aux dirigeants et aux collectivités sur le travail fait dans ce domaine.

Au cours des grands événements de l'APN, notamment à l'AGA et au Forum national sur la santé, des exposés ont été faits sur l'usage traditionnel du tabac pour promouvoir l'usage *traditionnel du tabac* et sensibiliser les jeunes.

Santé Canada attend l'approbation du Conseil du Trésor pour une stratégie de lutte contre le tabac renouvelée qui comprendrait un financement ciblé de 25 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour les Premières Nations vivant dans des réserves et les Inuits vivant dans des collectivités inuites. Les fonds soutiendront un nombre limité de collectivités qui sont prêtes à mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre le tabac.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer la sensibilisation au mauvais usage du tabac, à la SNLTPN et au plan d'action.
- Fournir des orientations stratégiques et des conseils sur les problèmes liés au tabac qui se rapportent à la prochaine annonce de Santé Canada sur les nouveaux efforts de lutte contre le tabagisme qui devraient comprendre un financement pour les Premières Nations vivant dans des réserves et les Inuits vivant dans des collectivités inuites.

3. BIEN-ÊTRE MENTAL

Les secteurs d'activités de l'APN dans le domaine du bien-être mental comprennent : la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA), le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens, Grandir ensemble et Pour des communautés en santé, et le Comité consultatif sur le mieux-être mental (CCMM) des Premières nations et des Inuits. Le travail consiste à élaborer un programme axé sur les Premières Nations, défense des droits dans les programmes et initiatives financés par le gouvernement fédéral, et préconiser l'engagement des Premières Nations dans des initiatives nationales, notamment la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), le Comité consultatif sur les Premières nations, les Inuits et les Métis (CCPNIM) de la CSMC et le comité de coordination sur l'abus de médicaments sur ordonnance (CCAMO).

A. BIEN-ÊTRE MENTAL

Le comité de l'APN sur le bien-être mental (CBM) a été créé et mandaté par le RNTSPN en avril 2010. Le CBM de l'APN offre aux régions son expertise technique et ses connaissances au domaine du bien-être mental, de l'information sur la santé mentale et la toxicomanie.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN est toujours un important partenaire du CCMM. Dernièrement, le CCMM a travaillé à l'approbation finale du plan d'action pour la stratégie et a créé les prochaines étapes pour le comité. Une rencontre de tous les principaux partenaires en personne a eu lieu en décembre 2011 à Ottawa. La rencontre mettait en évidence certains des travaux faits au sein de la DGSPNI - SC, de la Direction des programmes communautaires (DPC) et ouvrait aussi la voie aux discussions sur la façon de combler les lacunes de la DPC en ce qui concerne la politique et la prestation de services.

Dès janvier 2012, l'APN, en collaboration avec la DGSPNI, a commencé à travailler avec d'importants partenaires à la conception d'un processus pour décrire un continuum coordonné de bien-être mental dans le cadre des programmes de santé mentale de Santé Canada pour les Premières Nations. Ce processus sera

guidé par un comité consultatif externe qui classera par ordre de priorité les engagements qui tirent partie de l'expertise et des connaissances des partenaires et intervenants pertinents.

Le 8 mai 2012, la CSMC a publié une stratégie en matière de santé *mentale pour le Canada qui comporte* six orientations stratégiques. Bien que chacune d'entre elles puisse être adaptée aux Premières Nations, l'*orientation* stratégique n° 5 - Travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour répondre aux besoins distincts de ces populations en matière de santé mentale en reconnaissant le caractère unique de leur situation, leurs droits et leur culture, souligne la grande importance d'un programme de santé mentale fondé sur la distinction. L'APN a travaillé en étroite collaboration avec la CSMC au développement de l'*orientation* stratégique n° 5.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Il y aura une seconde rencontre du CBM de l'APN.
- Le cadre du continuum pour le bien-être mental sera prêt d'être terminé.
- L'APN travaillera en étroite collaboration avec la CSMC pour distribuer la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada aux organisations nationales et régionales et aux collectivités de Première Nation.

B. PRÉVENTION DU SUICIDE

Dans le cadre des renouvellements en amont, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) a été renouvelée telle quelle pour cinq ans de plus. Les efforts de l'APN se concentrent maintenant sur une évaluation sommative qui décrit les résultats, soutient les hausses et améliorations après 2015, et fait la promotion du bien-être mental, de l'autonomisation des communautés et du leadership des jeunes au niveau communautaire.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue à participer au protocole d'entente (PE) Canada – É-U sur la santé des Autochtones conclu entre Santé Canada et le ministère américain de la santé et des services sociaux. L'objectif général du PE est de partager les connaissances et de discuter des possibilités de collaboration entre les personnes qui travaillent pour et avec les Amérindiens et les Autochtones de l'Alaska aux États-Unis et avec les Premières Nations et les Inuits au Canada pour prévenir le suicide chez les jeunes.

En octobre 2011, 15 jeunes des Premières Nations de tout le Canada se sont rassemblés à Winnipeg pour participer au Forum des jeunes sur le bien-être mental (FJBM) organisé par l'APN. Ce Forum a donné aux jeunes des renseignements sur le bien-être mental, la formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (Applied Suicide Intervention Skills Training) et la possibilité de partager leurs expériences et leurs points de vue sur le bien-être mental dans leurs collectivités. Dans l'ensemble, le Forum a encouragé la promotion des rôles et responsabilités des jeunes en tant que conseillers, leaders et modèle de rôle auprès de leurs pairs.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Faciliter une rencontre entre le CNJ de l'APN et les conseils des jeunes des États-Unis pour discuter des pratiques prometteuses et exemplaires dans le domaine de la prévention du suicide et du bien-être mental chez les Autochtones.
- Continuer à défendre la nécessité de tenir compte des Premières Nations et de les faire participer dans une éventuelle stratégie nationale de prévention du suicide, sujet dont discute actuellement la Chambre des communes à travers divers projets de loi émanant des députés et une importante motion de l'opposition qui a été soutenue par tous les partis.

C. TOXICOMANIES

L'APN est toujours un partenaire important avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et Santé Canada (SC), dans le processus de renouvellement du PNLAADA. Ce processus a choisi une approche unique d'élaboration de cadre de programme renouvelé qui est informé par la culture, la preuve et les besoins. Ce cadre est unique de par l'approche systématique choisie pour soutenir les Premières Nations dans la prévention de la toxicomanie et les besoins en traitement.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le cadre final a été lancé lors du Forum national de l'APN sur la santé en novembre 2011. Le Chef national de l'APN et le Chef Austin Bear, président de la FANPLD, ont diffusé un communiqué conjoint annonçant le Cadre national et la poursuite de leur collaboration durant sa publication et sa diffusion.

L'APN continue à travailler, en partenariat avec la FANPLD et Santé Canada, au renouvellement de l'équipe de leadership du renouvellement du PNLAADA. L'équipe de leadership est chargée de prodiguer des conseils sur la gestion de la transition et du changement depuis le renouvellement jusqu'à la mise en place.

Le CCAMO vient d'être créé à partir d'un comité interne de la DGSPNI et comprend l'APN (comme coprésident), la FANPLD et le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) après que le sous-ministre de Santé Canada ait enjoint la DGSPNI de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les provinces et territoires et les organisations pertinentes.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à travailler avec la FANPLD et Santé Canada à la diffusion du cadre de renouvellement PNLAADA et faire une présentation continue du cadre du PNLAADA renouvelé auprès des collectivités de Première Nation, des professionnels et associations qui travaillent avec les Premières Nations dans le domaine des toxicomanies.
- Continuer à siéger au CCAMO en qualité de coprésident.
- Continuer à demander des soutiens à court terme et immédiat, culturellement compétents, holistiques et sécuritaires pour les collectivités aux prises avec l'abus de médicaments sur ordonnance.

D. SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES SURVIVANTS DES PENSIONNATS INDIENS

L'APN a défendu la prestation de soutien en santé mentale aux survivants, à leurs familles et communautés par la mise en œuvre de tous les éléments de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2009, Santé Canada a reçu pour instruction d'offrir des soutiens en santé mentale dans des événements communautaires et nationaux de la Commission de vérité et de réconciliation. L'APN a donc conseillé à Santé Canada sur la prestation de soutien de santé mentale et la planification d'espaces sécuritaires par le biais de sa participation au Comité consultatif de résolution des soutiens en santé (CCRSS), et au niveau régional, de sa participation aux groupes de travail sur la mise en œuvre régionale ainsi que grâce à sa relation directe de travail avec l'équipe de planification du soutien sanitaire de la santé mentale et de la toxicomanie. Grâce à sa participation à ces groupes de travail et à ses solides relations avec la DGSPNI, l'APN a également conseillé directement la DGSPNI sur divers éléments du Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens et de la planification d'événements de la CVR.

Le second événement national de la Commission de vérité et de réconciliation a pris place en juin 2011, à Inuvik, Territoires du Nord-Ouest. L'APN a donné des conseils sur la formation de deux jours qui menait à l'événement, ainsi que sur l'événement de quatre jours.

En octobre 2011, le troisième événement national de la Commission de vérité et de réconciliation s'est déroulé à Halifax, Nouvelle-Écosse. L'APN était présente pour la formation de deux jours qui menait à l'événement, l'événement de quatre jours et une journée de plus pour le compte rendu et l'évaluation de tout l'événement. L'APN a soutenu les travailleurs de Santé Canada et de la CVR durant la totalité de l'événement en travaillant de près avec chaque groupe à la planification de l'événement national de la CVR qui aura lieu en Saskatchewan du 21 au 24 juin 2012.

De plus, l'APN a étudié diverses façons de travailler avec la FANPLD à l'organisation des sessions de dialogues régionaux avec les intervenants et les principaux partenaires afin de relever les lacunes dans les services de soutien à la santé en ce qui concerne le processus des pensionnats indiens (PI) et les événements nationaux et communautaires tenus par la CVR. Cela aidera aussi à déterminer les lacunes/besoins qui émergeront avec l'extinction du Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens en 2015.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Poursuite de la participation au CCRSS qui a pour tâche de conseiller Santé Canada sur la planification du soutien en santé mentale pour les événements et activités de la CVR.
- Partenariat avec la FANPLD pour organiser des sessions de dialogues régionaux avec les intervenants et les principaux partenaires afin de relever les lacunes dans les services de soutien à la santé en ce qui concerne le processus des pensionnats indiens (PI) et les événements nationaux et communautaires tenus par la CVR.

4. LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'équipe Enfants et jeunes continue de préconiser une augmentation des stratégies et programmes de prévention et d'intervention culturellement appropriés qui mèneront à de meilleurs résultats de santé pour les enfants et les jeunes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Obésité de l'enfant

Comme les données de l'ERS montrent une croissance alarmante des taux d'obésité chez les enfants depuis le rapport 2002-2003, la lutte contre l'épidémie d'obésité chez les enfants est devenue une priorité pour l'APN. L'an dernier, l'APN a travaillé avec un consultant pour mettre à jour le rapport de 2006 intitulé « Protecting Our Gifts and Securing Our Future: First Nations Children and Obesity: A Growing Epidemic ». Des entrevues ont été effectuées aux niveaux communautaires et régionaux afin d'arriver à une meilleure compréhension des principales questions, des pratiques exemplaires et des problèmes liés aux enfants et à une saine nutrition, à l'activité physique et à la sécurité alimentaire dans les collectivités de Première Nation.

Nutrition des enfants

L'APN continue à attirer l'attention sur la nécessité de créer un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme UNXUN et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones

Conformément aux résolutions 21/2010 et 10/2011, qui sont toutes deux associées à la hausse et l'accessibilité de Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) et le financement de garderies, l'APN continue à demander des fonds supplémentaires pour qu'un plus grand nombre de collectivités puisse accéder aux programmes d'aide préscolaire aux Autochtones. L'APN a réussi dernièrement à faire réinscrire l'alimentation des enfants comme des frais admissibles pour les garderies de Première Nation.

Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)

Le Conseil des jeunes de l'APN a continué ses discussions sur la prévention de l'ETCAF pour réaliser ses objectifs du plan d'action quinquennal relatifs à l'ETCAF.

Partenariats

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- L'APN continuera à défendre les intérêts des enfants des Premières Nations et à s'assurer que les questions liées à la santé des enfants gardent toute leur importance pour les responsables des orientations politiques et pour les décisionnaires.

- Finaliser le rapport sur l'obésité chez les enfants, et le mettre à la disposition des collectivités de Première Nation.
- Conclure plus de partenariats avec des organisations très connues, comme l'UNICEF et UNXUN et autres organisations non gouvernementales pour assurer une défense accrue de l'amélioration de la santé des enfants et des jeunes de Première Nation.
- Le CNJ de l'APN veillera à assurer la reconnaissance de la Journée nationale de sensibilisation à l'ETCAF le 9 septembre 2012.

5. GESTION DE L'INFORMATION/CYBERSANTÉ

Ces dernières années, Inforoute Santé du Canada (Inforoute) et les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux ont investi dans la cybersanté. Ces initiatives ont eu tendance à laisser de côté les services de santé des Premières Nations, en partie en raison d'incertitudes en matière de compétence. Bien que Santé Canada ait fait de modestes investissements dans les initiatives s'adressant aux Premières Nations, les investissements durables pour l'infrastructure et le soutien des collectivités de Première Nation étaient à la traîne. Les Premières Nations sont pleinement conscientes qu'il est important d'être en tête de la révolution de la cybersanté.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Forum national de convergence en cybersanté

Le 20 juin 2012, l'APN a organisé un Forum national de convergence en cybersanté avec l'Association canadienne d'informatique de la santé (COACH) et le soutien de Santé Canada et d'Inforoute. Le Forum a donné, aux responsables provinciaux et territoriaux de l'informatique, une perspective de Premières Nations sur la cybersanté. Il a également fourni une plateforme pour partager des principes et pratiques exemplaires d'intégration de la cybersanté, de partage des données, de conformité aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP), et des efforts d'interopérabilité.

Cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations

Cette année, suivant les directives et données du comité consultatif national sur la cybersanté (CCNC), l'APN a élaboré le cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations. Le cadre vise à accélérer le développement, la mise en œuvre et l'adoption des initiatives de cybersanté par les Premières Nations du Canada. Il explique comment les stratégies de cybersanté des Premières Nations peuvent être en adéquation avec les stratégies de cybersanté F/P/T et prouve qu'il est nécessaire que les compétences F/P/T fassent des investissements d'un niveau approprié.

Modèle et lignes directrices d'accords de partage des données

Suivant une recommandation faite dans le rapport sur les résultats du Forum national sur la politique de cybersanté, l'APN a mis au point un modèle et des lignes directrices d'accords de partage des données (APD). Un APD créé par les Premières Nations garantit que les inquiétudes des Premières Nations sont traitées de façon à permettre aussi l'interopérabilité avec les applications F/P/T.

Association canadienne d'informatique de la santé (COACH)

Au cours de l'an dernier, l'APN a établi une relation avec COACH. Dernièrement, le Chef national a envoyé au chef de la direction de COACH, Don Newsham, une lettre exprimant la nécessité d'une meilleure inclusion des Premières Nations dans le travail de COACH et le soutien de futurs partenariats.

Comité consultatif national sur la cybersanté (CCNC)

Le CCNC joue toujours un rôle déterminant dans l'établissement du programme de cybersanté de l'APN. Par exemple, le CCNC a fourni des données clés dans le développement du Cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations et du guide de l'APD.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Promouvoir le Cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations.
- Promouvoir le modèle et des lignes directrices de l'APD.
- Continuer à soutenir les régions qui travaillent avec les provinces et les territoires pour mettre au point des applications de cybersanté durables, interopérables.
- Poursuivre les rencontres du CCNC pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du Forum de planification stratégique de la cybersanté.
- Poursuivre la discussion avec les partenaires du Forum de convergence sur l'organisation de discussions régulières avec les responsables de l'informatique provinciaux et territoriaux.
- Renforcer la relation entre l'APN et les intervenants de cybersanté, notamment COACH, Inforoute et les partenaires F/P/T.

6. SOINS PRIMAIRES/SERVICES DE SANTÉ

A. SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Le programme national des SSNA couvre les membres des Premières Nations inscrits et les Inuits reconnus et les aide à atteindre un état de santé général au moins comparable avec celui des autres Canadiens. Les services offerts par les SSNA sont les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale, les médicaments, les fournitures et les équipements médicaux, les consultations d'urgence pour les cas de santé mentale et les services approuvés hors du Canada. Bien que ce programme soit solidement implanté dans Santé Canada, les services qu'il fournit souffrent d'un sous-financement chronique. Il a été prouvé que les services doivent être étendus, que les approches de guérisons doivent être holistiques et qu'il faut un accès plus large; tout cela ne peut se faire qu'en octroyant au programme un financement adéquat et régulier.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Croissance de la population et insuffisance du financement du programme

La lutte incessante pour répondre à la demande de services, surtout ceux des SSNA, se fait de plus en plus âpre en raison du sous-financement qui existait déjà, et de la croissance de population de Première Nation découlant des nouveaux inscrits devenus admissibles en raison des modifications apportées à la *Loi sur les indiens* après l'affaire McIvor et de la Première Nation mi'kmaq des Qalipu qui vient d'être reconnue. La proposition prébudgétaire 2011 de l'APN estimait qu'il faudrait 376 millions de dollars en plus en 2012-

2013, et 805 millions de dollars sur les cinq prochaines années, pour combler le sous-financement actuel et répondre aux demandes des nouveaux inscrits.

Confrontés à des facteurs de stress comme les soins dentaires, pharmacie, transport, fournitures médicales et équipement médicaux, services de santé mentale, et sans financement supplémentaire ou solution à la croissance de la population, les enfants, adultes et aînés de Première Nation devront mener un dur combat et peut-être faire face à une crise pour accéder aux soins de santé de base.

Comité permanent de la santé de la Chambre des communes (HESA)

Une lettre a été envoyée au HESA en janvier 2012, pour demander qu'une étude soit menée sur les SSNA dans cinq domaines clés : une analyse comparative avec les autres programmes de soins de santé fédéraux, les besoins de la nouvelle population de clients, l'utilisation de processus de consultation de nation à nation pour les problèmes de gestion de santé, l'obligation contractuelle d'Express Scripts, et un examen des procédures administratives (p. ex., prédétermination, autorisations préalables, etc.). À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse du HESA.

Transport médical

La résolution 5/2011, votée à l'AGA de 2011, enjoint à l'APN d'effectuer une analyse de coût des taux actuels du carburant et des tarifs aériens comparés aux allocations des SSNA pour transport médical (TM). Un consultant a été embauché pour faire cette analyse et il y travaille actuellement avec l'APN.

Soins de la vue

Durant l'automne et l'hiver 2010-2011, le programme des SSNA a entrepris une révision de sa politique des soins de la vue dans son cadre stratégique des soins de la vue. Pour tenter de répondre à cette mesure et assurer des prestations des soins de la vue adéquates, l'APN a analysé les changements apportés par les SSNA et s'en est remise à l'expertise de Vision Institute of Canada et de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA). Ensuite, des recommandations ont été rédigées et remises aux SSNA pour examen avant que le nouveau cadre des soins de la vue ne soit mis en place. Les SSNA ont rationalisé des processus pour améliorer l'efficacité et l'accès pour les clients, et encouragé l'INCA à s'inscrire comme évaluateur des demandes d'indemnisation auprès des SSNA pour faciliter le paiement des demandes.

Fournitures et équipements médicaux

L'APN, grâce à l'expertise d'un spécialiste en orthopédie et en prothèses, examine la politique des SSNA relative aux fournitures médicales et à l'équipement orthopédique et de prothèse. Les recommandations pour améliorer ce domaine de prestation ont été remises au programme des SSNA, tout comme les recommandations visant à rationaliser les exigences préalables à l'approbation des prothèses et orthèses afin de réduire le temps d'attente et les longs retards pour les amputés. En conséquence, les SSNA ont accepté de simplifier le processus d'approbation préalable pour les fournitures médicales et l'équipement et les prothèses.

Guide pour les clients des SSNA

L'APN et Santé Canada ont fait réimprimer le guide des SSNA en août 2011, et 50 exemplaires en ont été distribués à toutes les Premières Nations du pays.

Navigateurs des SSNA

L'APN continue à encourager l'administration centrale des SSNA et les régions à fournir les fonds pour au moins un navigateur dans chaque région. Actuellement, trois régions n'ont pas de navigateur.

Base de données nationale sur l'accès aux SSNA

L'APN travaille actuellement à la mise au point d'une base de données nationale et d'un modèle pour que les navigateurs stockent leurs données sur les problèmes d'accès aux SSNA. Ce travail est fait en collaboration avec le CGIPN pour que le stockage des données soit conforme aux principes PCAP. La base de données permettra à l'APN et aux régions (navigateurs) de compiler les rapports, de suivre les problèmes d'accès et de monter un dossier pour un financement durable et les améliorations dont a besoin le programme des SSNA, tout en diminuant les difficultés des Premières Nations qui tentent d'accéder au programme des SSNA.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à demander un financement plus élevé et durable pour le programme des SSNA.
- Continuer à tenter de réduire les restrictions dans les politiques du programme de soins dentaires des SSNA et d'améliorer l'accès aux prestations.
- Continuer à demander des Navigateurs SSNA dans chaque région.
- Continuer à demander l'attention politique nécessaire au HESA sur les principaux problèmes avec les SSNA, notamment le sous-financement et la durabilité du programme.
- Faire une analyse des coûts de carburant et des frais aériens comparés aux allocations des SSNA pour transport médical.
- Continuer à travailler avec le CGIPN au développement d'une base de données sur les SSNA.

B. SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE (SDMC)

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC) a été créé pour aider les personnes qui souffrent de maladies chroniques et de courte durée à être traitées chez elles. Les SDMC peuvent comprendre des services de soins infirmiers comme des soins d'hygiène personnelle, par exemple prendre un bain, des soins de pédicure, de l'aide dans la préparation des repas, et des soins de répit à domicile. Ces soins à domicile permettent aux personnes de recevoir les soins dont elles ont besoin dans un milieu familial et de rester près de leur famille, de leurs amis et de leur communauté aussi longtemps que possible tout en gardant une certaine indépendance.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN et des partenaires SDMC des Premières Nations (partenaires SDMC PN) collaborent étroitement et continuent à demander le soutien de la DGSPNI pour régler les nombreux problèmes relatifs aux soins à domicile et le suivi des recommandations formulées par les infirmières de Première Nation qui jouent un rôle crucial dans la prestation du programme au niveau communautaire.

Problèmes de financement et de capacité

La parité salariale est, depuis longtemps, une cause de soucis dans les SDMC. Les collectivités de Première Nation ont beaucoup de difficultés à être compétitifs avec le salaire des infirmières provinciales et le manque

de ressources contrecarre très souvent le recrutement et la conservation des fournisseurs de soins de santé dans les collectivités de Première Nation. Bien que les niveaux de salaire soient restés plus bas que dans d'autres compétences, les infirmières de Première Nation sont confrontées à une augmentation des demandes en raison de la hausse des taux de VIH/sida et des maladies chroniques comme le cancer et le diabète. Parfois, les infirmières de SDMC des Premières Nations n'ont pas suffisamment de ressources pour donner aux patients des soins de même qualité et de même niveau, et elles n'ont pas les mêmes possibilités de formation que les infirmières provinciales.

Les niveaux de ressources et de financement sont très loin de répondre aux demandes communautaires, et l'APN continue à demander des hausses dans les niveaux de financement.

Intégration

Des discussions sur l'intégration de l'élément soins à domicile du programme Aide à la vie autonome (AVA) d'AANDC et des services SDMC de Santé Canada sont en cours. Malgré les efforts soutenus de l'APN pour obtenir une participation valable des Premières Nations, le gouvernement fédéral continue ses discussions unilatérales sur une éventuelle fusion entre les deux ministères.

Cette fusion suscite beaucoup d'inquiétudes chez les Premières Nations. Ces deux programmes doivent être économiquement viables dès le départ pour être maintenus au niveau communautaire. L'intégration pourrait exacerber les exigences relatives aux charges de travail, aux établissements de rapports, aux formations ou aux accréditations pour mettre à jour les compétences des travailleurs de première ligne au niveau communautaire.

Créer un milieu de travail sain

Le manuel *Creating a Healthy Work Place* met en lumière l'importance de créer un milieu de travail sain pour les infirmières dans les collectivités de Première Nation. Quatre documents ont été mis au point; ils examinent les défis auxquels sont confrontées les infirmières de Première Nation qui travaillent dans les collectivités de Première Nation et des recommandations ont été faites pour améliorer ces conditions. Ce travail a été guidé par les partenaires SDMC PN qui ont été impliqués dans le processus dès le début.

Plan d'action stratégique sur 10 ans

L'APN continue à faciliter les discussions entre les partenaires SDMC PN et la DGSPNI pour que les partenaires SDMC PN aient la possibilité de donner leur opinion sur l'élaboration d'un plan d'action stratégique de SDMC PN sur 10 ans. Les partenaires SDMC PN ont examiné la première ébauche du plan d'action stratégique en mars 2012.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer à insister pour que les Premières Nations participent pleinement aux discussions sur l'éventuelle fusion de l'élément SD du programme AVA d'AANDC et le programme SDMC de Santé Canada.
- La traduction et la distribution du manuel « *Creating a Healthy Work Environment for Nurses* » seront terminées. La formation/l'orientation et l'utilisation du manuel devront être terminés.
- Continuer à élaborer un Plan d'action stratégique sur 10 ans efficace.

- Continuer à faire connaître les inquiétudes des partenaires SDMC PN aux cadres supérieurs de la DGSPNI et à demander des niveaux de financement plus élevés.
- Continuer à participer à l'évaluation nationale, au Groupe de travail sur l'amélioration de la qualité, au comité sur la violence faite aux aînés de Première Nation, au comité sur l'Alzheimer et au comité sur les soins palliatifs afin de mieux répondre aux questions et aux inquiétudes soulevées par les collectivités.

7. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Secrétariat au développement social de l'APN donne suite au mandat que lui a donné le Cadre politique de développement social qui propose la vision à long terme d'un « système de développement social inclusif, holistique et fondé sur la culture, contrôlé par les Premières Nations, qui donne des communautés saines, sécuritaires et durables. » [Traduction]. En conséquence, le Secrétariat au développement social de l'APN a la responsabilité de travailler dans les domaines d'aide à l'enfance des Premières Nations, Aide au revenu (AR), Aide à la vie autonome (AVA), et Prévention de la violence familiale (PVF).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Tribunal canadien des droits de la personne

L'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SSEFPN) ont déposé une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) le 23 février 2007, pour le financement et les services inéquitables donnés aux enfants de Première Nation qui sont pris en charge par des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. La CCDP a renvoyé la plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) le 30 septembre 2008.

Le 14 mars 2011, la présidente du TCDP, Shirish Chotalia, a rejeté la plainte aux raisons que le TCDP n'a pas compétence pour instruire le procès et qu'il n'est pas possible de faire une comparaison puisque c'est le gouvernement fédéral qui fournit ces services aux enfants de Première Nation qui vivent dans une réserve alors que les enfants qui vivent hors d'une réserve reçoivent ces services des provinces,.

Une révision judiciaire de la décision a été déposée en avril 2011, et l'appel a été entendu en février 2012, à la Cour fédérale. La juge Mactavish a donné raison à l'APN et à la SSEFPN le 18 avril 2012. Dans sa décision, la juge Mactavish a déclaré qu'un jury du TCDP, constitué autrement, devrait entendre l'affaire. Elle a ajouté dans sa décision que le TCDP n'avait pas donné de raisons justifiant qu'il ne pouvait instruire la plainte dans le cadre de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, et qu'il avait également fait l'erreur d'exiger un groupe de comparaison pour les enfants de Première Nation qui vivent dans une réserve. Le gouvernement fédéral a fait appel le 18 mai 2012.

Aide au revenu (AR)

L'APN collabore étroitement avec le groupe de travail des Premières Nations sur l'aide au revenu (GTPBAR) et le CNJ-APN pour donner des avis et directives sur la trousse d'outils des jeunes sur l'AR, le Guide des ressources communautaires pour les mesures actives, une étude environnementale des systèmes existants de gestion des données sur l'AR et les étapes initiales de planification d'un événement national

d'apprentissage social. Toutes les ressources développées sont disponibles sur le site Web de l'APN sous l'onglet Développement social.

Aide à la vie autonome (AVA)

L'APN a essayé de travailler avec des partenaires stratégiques pour faire progresser les questions relatives à l'AVA dans les réserves. Elle compte bien que dorénavant, on lui donnera une plus grande participation, surtout sur le plan de l'éventuelle consolidation AVA-SD et le programme SDMC de Santé Canada, qui comprendrait le transfert de ce programme d'AANDC à la DGSPNI-Santé Canada.

Prévention de la violence familiale (PVF)

Le programme de PVF d'AANDC fournit des fonds aux Premières Nations pour faire fonctionner des refuges pour femmes et des programmes de prévention de la violence familiale.

Le PPVF a été évalué et un rapport public final est attendu. Le Budget fédéral 2012 a octroyé un financement à ce programme pour le présent exercice financier et l'APN continuera à demander un financement durable et accru.

Protection de l'enfance - Premières Nations – Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants–2008 (PN-ÉCI-2008)

Le rapport Kiskisik Awasisak a été publié le 14 novembre 2011. Le PN-ÉCI -2008 est la plus grande étude de protection de l'enfance porte sur les enfants de Première Nation (vivant dans et hors des réserves) jamais menée au Canada. L'étude examine les données de 89 organismes provinciaux et territoriaux et sur 22 Premières Nations et organismes autochtones urbains qui ont été collectées pendant trois mois.

L'APN participe au comité consultatif PN-ÉCI -2008 depuis 2007 et, conformément aux principes PCAP, détient les droits d'auteur sur *Kiskisik Awasisak*. L'APN a été approchée au sujet des droits d'auteur une fois que les analyses présentées dans le rapport avaient déjà été terminées.

La fiche d'information qui donne un aperçu du contexte de l'étude, des membres du comité consultatif, des méthodes, des conclusions et des détails des activités de distribution/d'information se trouve sur le site suivant : <http://www.cwrp.ca/fr/general-info-FNCIS-2008>.

L'APN et les autres membres du comité consultatif de PN-ÉCI -2008 planifient des événements de diffusion, notamment co-animer des webinaires d'information sur la méthodologie et les principales conclusions. Jusqu'à présent, il y a eu deux webinaires, le premier le 14 novembre 2011, et le second le 1^{er} décembre 2011. Les dates prévues pour d'autres webinaires seront annoncées sur le site Web de l'APN afin que les partenaires des Premières Nations et les autres partenaires intéressés aient la possibilité de participer.

Les détails sur les autres événements de diffusion, ainsi que le rapport intégral, seront affichés sur le site Web du rapport (www.cwrp.ca/general-info-FNCIS-2008) et sur celui de l'APN (www.afn.ca) à mesure de leur disponibilité.

Centre canadien de protection de l'enfance (Enfantspertesdisparus.ca)

Les Chefs en assemblée ont voté la résolution 38/2011, Soutien à l'égard d'Enfantspertesdisparus.ca : le centre national de ressources canadien sur les disparitions d'enfants. Depuis, l'APN a collaboré avec Enfantspertesdisparus.ca à l'élaboration d'un communiqué d'intérêt général du Chef national, qui a été diffusé sur le Réseau de télévision des peuples autochtones et prononcé au Forum national sur la justice de l'APN en février 2012. De plus, l'APN a soutenu l'envoi postal de ressources d'information du Centre canadien de protection de l'enfance à toutes les collectivités de Première Nation. Dorénavant, l'APN siègera au comité consultatif d'Enfantspertesdisparus.ca.

PROCHAINES ÉTAPES – ALLER DE L'AVANT

- Travailler à la sensibilisation et la promotion de stratégies de prévention de la violence familiale, dont le dialogue sur un plan d'action pour garantir la sécurité des femmes et des filles autochtones qui aura lieu à l'Assemblée générale annuelle de 2012.
- Distribuer la trousse des jeunes sur l'AR et le Guide des ressources communautaires pour les mesures actives.
- Terminer l'examen des modèles existants d'AR, effectuer au moins trois sessions de discussions régionales et rédiger un rapport sur les résultats des discussions.
- Assurer la participation des Premières Nations dans l'éventuelle intégration de l'élément SD du programme de SDMC et les initiatives d'AVA.
- Continuer à travailler à l'organisation d'un événement national d'apprentissage social qui examinerait des thèmes comme l'emploi, la santé et l'éducation.

PENSIONNATS INDIENS

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

Neuf juges ont approuvé la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) en la qualifiant d'indemnisation juste et équitable. La CRPI comprend le partage de la vérité et un volet commémoratif afin de concrétiser les principes essentiels de guérison et de réconciliation à la suite des séquelles de l'expérience des pensionnats indiens. En dépit des excuses de juin 2008, plusieurs anciens élèves des pensionnats indiens et leurs familles ont le sentiment que ces principes essentiels de guérison et de réconciliation ne sont pas appliqués. Les résolutions suivantes ont conféré au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat de continuer à jouer un rôle central et primordial en vue de défendre les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans le cadre de la CRPI.

- La résolution 26/2010 appelle l'APN à solliciter des fonds en vue d'ériger des stèles commémoratives (monuments) pour tous les pensionnats indiens dans lesquels des enfants des Premières Nations ont été placés.
- La résolution 21/2011 appelle à soutenir les anciens élèves externes et enjoint l'APN de leur fournir un soutien moral, politique, juridique et financier pour leur permettre de réclamer une indemnisation comprenant un volet de guérison.
- La résolution 54/2011 enjoint l'APN de réclamer que le processus d'évaluation indépendante (PEI) soit prolongé de trois ans et de soutenir la tribu des Blood afin de veiller à ce que tous les requérants dans le cadre du PEI soient traités en toute justice et équité, que leur soit accordé le temps nécessaire pour se préparer aux audiences, que leur soit fourni le soutien adéquat en matière de santé, et que les autorités pertinentes soient avisées en cas de soupçon d'agissements criminels au niveau des règlements découlant du PEI.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Stèles commémoratives

L'APN et la Fondation autochtone de guérison ont soumis conjointement en mars 2012 une proposition à la Commission de vérité et de réconciliation, dans le cadre de la deuxième et dernière demande de propositions en vue de financer des activités commémoratives. Cette proposition suggérait un cadre national en vue d'ériger 141 plaques et stèles commémoratives (monuments) pour chacun des pensionnats indiens reconnus par la CRPI. Ce projet satisfait à l'ensemble des sept critères établi par la CRPI.

Le financement de cette initiative couvrirait des tâches accomplies tant à l'échelle nationale que régionale, dans et par les communautés, et serait supervisé par un comité consultatif ainsi que par des aînés. Bien que la résolution 26/2010 définisse à l'origine ce projet comme relevant exclusivement des Premières Nations, l'APN admet que les nombreux enfants métis et inuits ayant fréquenté les pensionnats indiens ont subi des séquelles semblables à celles dont ont souffert les Premières Nations. L'APN a établi des protocoles avec des organismes métis et inuits en vue de leur permettre de soutenir ce projet et d'y participer activement. En tant que partenaire, la Fondation autochtone de guérison a adopté une approche résolument globale mettant l'accent sur la guérison à la suite des séquelles des pensionnats indiens pour toutes celles et tous ceux qui

en ont souffert. Pour cette raison, les deux parties s'entendent sur le fait que les Premières Nations, les Inuits et les Métis seront représentés au sein des comités directeurs et consultatifs et qu'ils collaboreront à la conception des stèles. Nous attendons avec anxiété que des décisions soient rendues en ce qui a trait au financement de ce projet qui nous tient à cœur.

Recours collectifs des anciens élèves des externats

La firme juridique Joan Jack, de concert avec Spiritwind, a intenté un recours collectif au nom des anciens élèves des externats. Il semble que le Merchant Law Group a accepté d'y collaborer. Les anciens élèves des externats ont tenu avec des Chefs une conférence couronnée de succès le 2 mai 2012 à Winnipeg. Le Chef national Shawn Atleo y a participé et a manifesté son ferme soutien à l'indemnisation des anciens élèves des externats.

Le 16 novembre 2011, les Premières Nations Tk'emlups te Secwepemc et Sechelt ont annoncé leur intention d'intenter un recours collectif au nom des anciens élèves des externats. Le Chef national a pris part à la rencontre à Kamloops en soutenant pleinement l'indemnisation des anciens élèves des externats.

Le 15 novembre 2011, le Chef national a fait parvenir une lettre au ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) pour réclamer une indemnisation au profit des anciens élèves des externats, ainsi que des excuses.

Prolongation de trois ans du processus d'évaluation indépendant (PEI)

Les représentants de l'APN au sein du Comité national d'administration et du Comité de surveillance du PEI ont été informés de la résolution 54/2011 et il leur a été demandé de présenter une requête en vue d'une décision visant à prolonger la date limite au moyen des mécanismes existants inclus dans la CRPI. Le Comité de surveillance a incorporé des lignes directrices à l'intention des avocats dans le PEI.

Enquête visant Blott & Company and Associates à la suite d'allégations de dérogation à l'article 13.05 de la CRPI ainsi qu'à l'article 67 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

La CRPI stipule qu'un rôle de supervision est conféré aux tribunaux dans le cadre de la CRPI. L'objet d'une telle supervision de la Convention et des jugements en découlant par les tribunaux comprend trois volets : protéger les intérêts des membres non représentés, veiller à l'application du principe fondamental selon lequel celles et ceux qui sont visés par la Convention doivent être traités en toute justice et équité au niveau de la répartition de l'indemnisation, et veiller à la répartition en temps opportun des indemnités par l'Administrateur de la Convention.

En tant que partie à la CRPI, l'APN continue de protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens. Dans ce rôle, l'APN a manifesté son leadership en demandant aux tribunaux de s'acquitter de leur rôle de supervision en tenant une enquête et des audiences concernant Blott & Company and Associates. Cette firme fait face à des allégations de dérogation à la CRPI et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ce qui aurait affecté des milliers de demandeurs qui pourraient ne pas avoir perçu la totalité des indemnités auxquelles ils avaient droit dans le cadre du PEI. La CRPI interdit l'attribution de tout montant payable tant que la totalité des indemnités prévues par le Paiement d'expérience commune (PEC) n'a pas été perçue par les demandeurs, c.-à-d. tant que la dette de la Couronne n'a pas été honorée. Crawford Class Action Services a engagé des vérificateurs judiciaires de KPMG en vue de procéder à une vérification exhaustive

de tous les dossiers de Blott & Company's relatifs au PEC et au PEI, ainsi qu'aux conventions d'avance d'honoraires et arrangements relatifs aux frais conclus avec Honor Walk Ltd., Funds Now Inc., Residential School Healing Society of Canada, David Hamm, Thom Dennome, Bridgepoint Financial Services Inc., et Settlement Lenders of Canada Inc. Un rapport final comprenant des recommandations de Crawford Class Action Services a été déposé le 24 février 2012. Entre le 30 avril et le 2 mai 2012 à Vancouver (C.-B.), les parties à la CRPI ont présenté des mémoires fondés sur ce rapport au juge Brown, qui a placé l'affaire en délibéré.

Le Comité exécutif de l'APN a recommandé qu'un comité de trois Chefs conseille les services juridiques de l'APN en ce qui a trait à l'enquête visant Blott & Company, y compris sur les mesures correctives éventuelles, afin de veiller à ce que les droits des demandeurs soient protégés au cours du processus. Le Comité exécutif de l'APN a également appuyé le dépôt d'une proposition de consultation et de sensibilisation aux pensionnats indiens par l'APN à l'audience du tribunal (30 avril-1er mai 2012) afin que les droits à l'information des demandeurs transigeant avec Blott & Company soient protégés et que du soutien leur soit accordé en matière de santé.

L'APN a organisé des présentations et des discussions sur la CRPI dans le cadre du Forum national sur la justice au mois de février 2012.

Travailleurs de soutien à l'aide autochtone de l'APN

De concert avec les dirigeants régionaux, l'APN a coordonné les tâches de travailleurs de soutien à l'aide autochtone dans certaines régions où des lacunes étaient observées au niveau du traitement des demandes de PEI. Ces travailleurs de soutien ont fourni des renseignements et de l'aide pour remplir les demandes de PEI. Cette initiative se poursuivra seulement jusqu'à la date limite de présentation des demandes de PEI en septembre 2012.

Soutien en matière de santé

À la demande d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Santé Canada offre du soutien en matière de santé aux anciens élèves des pensionnats indiens ainsi qu'à leurs familles dans le cadre de la CRPI. L'obligation de rendre compte et le soutien adéquat en matière de santé incombe cependant à AADNC en tant que partie à la CRPI. L'arrêt des activités de la Fondation autochtone de guérison (FAG) a entraîné des lacunes en matière de services de guérison destinés aux anciens élèves des pensionnats indiens. Santé Canada dispense du soutien en matière de santé dans le cadre de la Commission de vérité et de réconciliation mais, contrairement aux programmes de la Fondation autochtone de guérison, les services offerts ne sont pas communautaires et permanents. La poursuite du financement de 12 programmes de traitement destinés aux anciens élèves des pensionnats indiens actuellement assurés par la Fondation autochtone de guérison est incertaine. Les dirigeants des Premières Nations continuent d'exprimer leurs inquiétudes face au manque de financement du soutien en matière de santé pour les anciens élèves des pensionnats indiens. Les demandeurs affectés par l'enquête visant Blott & Co and Associates investigation se sentent à nouveau victimes d'un processus dont le but était de protéger leurs intérêts.

Surplus du PEC et crédits personnels

Au 31 décembre 2011, les états financiers annuels vérifiés du Fonds de la somme désignée pour le PEC affichaient un surplus de plus de 341 millions de dollars. Toute somme restante dans ce fonds au 1^{er} janvier

2015 sera versée au Fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens et au Fonds de l'éducation Inuvialuit.

En vertu des dispositions de la CRPI, si le solde du Fonds de la somme désignée pour le PEC est supérieur à 40 millions de dollars une fois tous les PEC honorés, l'ensemble des bénéficiaires du PEC pourront recevoir des crédits personnels à des fins éducatives pouvant atteindre 3 000 dollars par personne (sans aucune valeur monétaire). Ces crédits personnels ne pourront être réclamés que pour des services éducatifs individuels ou de groupe dispensés par des établissements ou des groupes éducatifs, conformément aux conditions en cours d'élaboration par le Canada et l'APN. Des conditions semblables sont élaborées par le Canada et des représentants Inuits.

Ajout de pensionnats indiens à la CRPI

Il y a eu 1 447 demandes d'ajouts de pensionnats indiens à la liste officielle de pensionnats reconnus par la CRPI. Ces demandes ont pour la plupart été refusées.

En date du 30 juin 2011, les pensionnats suivants avaient été ajoutés : St. Paul's Hostel, Dawson City, Yukon; Anahim Lake Dormitory, Anahim, C.-B.; Cote Improved Federal Day School, Kamsack, Saskatchewan; Battleford's Industrial School; Fort George Hostels, Québec; Wawanosh Home, Ontario; Stirland Lake, Ontario; Cristal Lake, Ontario.

D'autres demandes d'ajout sont actuellement examinées par des cours d'appel et concernent les pensionnats suivants : Timber Bay School (Saskatchewan), Grouard Indian Residential School (Alberta) et Mistassini Indian Day School (Québec).

Des audiences se tiendront concurremment concernant des demandes d'ajout visant : Coqualeetza Indian Hospital (C.-B.), Lac La Biche Indian Residential School (Alberta) et St. Augustine's Indian Residential School (Alberta) en vertu de l'article 12 de la CRPI.

Un calendrier a été fixé pour le contre-examen de l'ajout de Teulon Residence (Manitoba) en tant que pensionnats indien en vertu de la CRPI.

Commission de vérité et de réconciliation du Canada

La Commission de vérité et de réconciliation (CVR) a organisé plusieurs activités nationales couronnées de succès. Les activités à venir se dérouleront à Saskatoon du 21 au 24 juin 2012, à Vancouver du 18 au 21 septembre 2013, puis au Québec et en Alberta. Une cérémonie nationale de clôture aura lieu à Ottawa. La CVR a indiqué ne pas disposer d'un budget adéquat pour achever son mandat, et des discussions additionnelles sont prévues entre les parties à la CRPI.

PROCHAINES ÉTAPES - ALLER DE L'AVANT

- Continuer d'assister aux audiences des tribunaux, ainsi que de défendre et protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens affectés par l'enquête visant Blott & Company and Associates afin de veiller à ce que les demandeurs soient traités équitablement et perçoivent les indemnités auxquelles ils ont droit.
- Appuyer la Commission de vérité et de réconciliation dans ses efforts pour faire en sorte d'avoir accès aux informations et aux ressources requises pour accomplir le mandat lui étant conféré par la CRPI.
- Faciliter les services de travailleurs de soutien à l'aide autochtone dispensés aux anciens élèves des pensionnats indiens souhaitant recourir au Processus d'évaluation indépendant.
- Continuer de militer en faveur de services de soutien adéquats en matière de santé destinés aux anciens élèves des pensionnats indiens et leurs communautés.
- Poursuivre la quête de justice et d'indemnisation en faveur des anciens élèves des externats.

INDIGÈN ACTION

Le 18 juillet 2010, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo, le Conseil des jeunes de l'APN et l'athlète olympique Waneek Horn-Miller ont lancé *Indigèn ACTION*. Cette initiative constitue un effort national visant à s'appuyer sur l'esprit et le dynamisme insufflés par les Jeux olympiques de 2010, à favoriser l'établissement de partenariats et à affermir les relations actuelles dans le but d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. À cet effet, l'initiative préconise l'adoption de modes de vie sains, l'unité communautaire et des perspectives de retombées économiques issues des communautés. Cet effort passe par l'obtention d'un investissement et d'un appui plus importants pour nos athlètes, car le sport constitue un important vecteur d'encouragement, de motivation et de confiance en soi pour les jeunes.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Placée sous la houlette de l'athlète olympique Waneek Horn-Miller et du Conseil des jeunes de l'APN, la première phase de l'initiative comprenait trois tables rondes régionales. Celles-ci avaient pour but de déterminer des pratiques exemplaires et des objectifs communs pour faciliter la formulation de recommandations et soutenir et stabiliser les initiatives et organismes, tant nouveaux qu'actuels, qui encouragent les jeunes athlètes autochtones et qui s'efforcent de promouvoir la santé physique et le bien-être dans les communautés.

Des athlètes, des responsables des loisirs et du conditionnement physique, des représentants d'institutions publiques et du secteur privé et des membres de communautés ont participé aux tables rondes. Le processus des tables rondes a bénéficié de l'appui de l'APN et de nombreux commanditaires indépendants, dont Tim Hortons, Nike, New Relationship Trust, Motivate Canada et l'APN-C.-B. Le rapport sur les tables rondes et les recommandations seront présentés à l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Le Chef national s'est entretenu avec le ministre des Sports pour faire progresser les travaux d'Indigèn ACTION et les récentes résolutions de l'APN consacrées à la crosse, aux Jeux panaméricains 2015 et aux augmentations du financement des sports pour les Premières Nations. L'APN a aussi mis sur pied le Comité national de crosse pour offrir plus de possibilités aux citoyens des Premières Nations d'apprendre cette discipline.

L'APN a émis de nouvelles déclarations de partenariat avec Nike, Just Move It et la Fondation Rick Hansen. Les partenariats aideront à promouvoir l'adoption d'habitudes de vie plus saines parmi les citoyens autochtones et à favoriser une meilleure qualité de vie. Dans le même objectif, l'APN étudie aussi la possibilité d'établir des partenariats avec d'autres organisations, dont Right To Play.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Formuler un mandat pour la poursuite des efforts d'Indigèn ACTION et faire progresser les recommandations contenues dans le rapport des tables rondes.
- Étudier la possibilité d'établir d'autres partenariats et de déployer des efforts supplémentaires en vue de proposer un plus grand nombre d'activités sportives, de loisirs et d'activités physiques aux Autochtones.

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Durant la dernière décennie, de nombreuses résolutions ont conféré à l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat de prendre des mesures dans le dossier du logement. Dans l'ensemble, les résolutions ont demandé à l'APN d'exiger du gouvernement fédéral qu'il respecte l'autorité juridictionnelle des Premières Nations et leurs organisations dûment mandatées dans leurs rôles et responsabilités dans le domaine du logement.

Les résolutions demandent aussi au gouvernement d'assumer sa responsabilité fiduciaire de fournir des logements, conformément au droit à un abri issu de traités. Le gouvernement a décidé de considérer le logement comme une obligation sociale et non comme une obligation fiduciaire fondée sur les droits issus des traités. Un grand nombre de résolutions ont contribué à l'élaboration de l'approche actuelle de l'APN à l'égard du logement, qui demande un engagement plus direct des Premières Nations dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En vertu de la résolution n° 81/2008, les Chefs en assemblée ont appelé les Premières Nations à jouer un rôle direct et inclusif en ce qui a trait à l'évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996. Le processus consistait à évaluer, de manière critique, la façon dont les politiques, programmes et activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada (dorénavant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada - AADNC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été conçus, à déterminer jusqu'à quel point les Premières Nations ont été consultées au sujet du processus de développement, leur degré d'influence sur son élaboration et à caractériser les différentes interprétations de l'objectif politique et du processus décisionnel au niveau régional. Le processus d'évaluation doit seulement être considéré comme le point de départ d'une participation importante à toutes les activités futures liées à la réforme de la politique de 1996 en préparation de la prochaine présentation au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet afférents.

Après deux années de processus, il a été admis que les programmes, activités et initiatives de logement ne correspondent pas aux besoins et priorités des Premières Nations et qu'ils n'ont pas bénéficié d'une participation sérieuse des Premières Nations.

En l'absence d'une stratégie cohérente de la part du gouvernement du Canada, il incombe aux Premières Nations de déterminer une orientation pour l'avenir du logement des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. En décembre 2011, l'APN a tenu un atelier pour déterminer les rôles et responsabilités de toutes les parties agissant dans le dossier du logement.

Stratégie nationale pour le logement des Premières Nations

La résolution n° 83/2011, *Faire du logement une priorité nationale*, s'inscrit dans les résolutions précédentes qui demandaient de reconnaître la capacité des gouvernements des Premières Nations de gérer et contrôler

les programmes de logement et d'infrastructures d'un conseil tribal, d'une organisation visée par un traité ou d'un organisme provincial ou territorial.

En réponse, l'APN a élaboré une ébauche de stratégie qui constitue un cadre pour une nouvelle structure de gestion et d'attribution de logements – qui sera examinée à l'Assemblée générale annuelle 2012. Cette stratégie établira un ensemble de principes et objectifs généraux ainsi que des engagements particuliers consistant à proposer une orientation et un mécanisme transparent pour mesurer le niveau de réussite. Cela doit être réalisé avec la participation et la consultation des Premières Nations et de leurs organisations dûment mandatées aux niveaux local, territorial et régional. Le processus doit être guidé par le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et son Groupe de travail technique.

Une stratégie nationale globale comprenant tous les aspects du logement, tant le logement social, l'entretien et le contrôle de biens immobiliers appartenant à la bande que la propriété immobilière privée et individuelle.

Quelques éléments de la stratégie :

- Faciliter la mise sur pied d'une fondation publique ou d'une société sans but lucratif qui agira en tant que « centre » pour les commissions du logement établies ou nouvelles existant aux niveaux local, territorial et régional.
- Élaborer un mécanisme de conseils et de soutien pour la mise sur pied de commissions du logement ou d'« autorités du logement » qui constitueront le Réseau institutionnel du logement des Premières Nations.
- Négocier un nouveau mécanisme de financement pour le Réseau institutionnel des Premières Nations et s'employer à faciliter le transfert de fonds des actuels programmes, activités et initiatives de logement du gouvernement du Canada vers le Réseau institutionnel des Premières Nations.
- Élaborer des programmes, activités et initiatives appropriés pour répondre aux besoins et priorités des Premières Nations, qui seront mis en œuvre par l'intermédiaire du Réseau institutionnel des Premières Nations.
- Soutenir la mise en place de régimes réglementaires pour permettre à chaque Première Nation d'exercer pleinement son autorité dans le domaine du logement.
- Déterminer des solutions éprouvées pour les contrôles opérationnels du logement et aider les Premières Nations à appliquer la solution choisie.
- Aider les Premières Nations à acquérir les capacités nécessaires pour assumer efficacement et durablement leurs responsabilités en matière de logement. Les capacités requises pour réussir englobent des éléments sociaux, humains, financiers et techniques.

La stratégie recommandera des partenariats multilatéraux stratégiques pour renforcer les relations et bénéficiera du partage d'information et des meilleures pratiques. Les partenariats pourraient concerner l'industrie, le secteur privé, les universités et les organismes non gouvernementaux.

Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek

Le projet est bien entamé : la planification et les premiers travaux de conception sont terminés et la première phase de construction devrait commencer cet été.

Atikameksheng Anishnawbek a effectué un examen de planification architecturale qui était destiné à faire l'inventaire de tous les éléments de la communauté. Cette initiative constituait le point de départ du projet et la base d'une planification communautaire globale effectuée avec l'aide de l'Université Dalhousie et de l'équipe du projet.

Une évaluation conditionnelle du parc immobilier actuel de la communauté (58 unités) a été entreprise afin de déterminer les imperfections liées à la santé, à la sécurité, à la protection contre l'incendie, à la stabilité structurelle et à l'accessibilité. Une liste de caractéristiques est en train d'être établie pour déterminer les méthodes et matériaux optimaux nécessaires pour rénover ces unités. La liste sera basée sur l'efficacité en fonction du coût, l'efficacité énergétique, l'allongement de la durabilité et la qualité de l'air intérieur.

Les plans architecturaux de huit nouvelles unités sont terminés; ils ont servi en tant qu'éléments de base pour le processus d'appel d'offres portant sur la construction de cet été. Une entreprise de construction a été choisie. Toutes les mesures de développement des capacités nécessaires pour faciliter l'emploi local font actuellement l'objet d'un examen.

Des protocoles d'inspection sont en cours d'élaboration pour l'évaluation conditionnelle des logements existants et pour le code de conformité des nouveaux logements. Les nouveaux éléments de ces protocoles sont : l'optimisation de la valeur des méthodes et des matériaux, des caractéristiques tout particulièrement axées sur les matériaux sains et une meilleure qualité de l'air intérieur, une assurance de la qualité pour garantir des techniques de construction adéquates et des compétences de haut niveau et un test de mise en service avant l'occupation définitive afin de s'assurer que la maison est telle que prévue.

Les travaux relatifs au Centre d'excellence du logement ont avancé : le Modèle de lignes directrices pour la Politique sur le logement est affiché sur le site Web de l'APN : <http://www.afn.ca/uploads/files/housing/housing-policy-guide.pdf>. Un document, « Modèles de commission du logement », a été rédigé pour guider les contrôles opérationnels du logement des Premières Nations. L'Ontario First Nations Technical Services Corporation a permis au Centre d'excellence du logement d'utiliser l'Ontario First Nation Illustrated Housing Code.

L'élaboration de la norme de logement écologique des Premières Nations a commencé par la définition de chapitres consacrés à un grand nombre d'éléments :

- Évaluation de la situation immobilière actuelle;
- Élaboration de stratégies de logement efficaces;
- Planification communautaire globale du logement;
- Mise en place d'un régime réglementaire (codes-normes-règles-règlement-politiques d'utilisation des terres/zonage-arrêtés municipaux-permis-conformité et application des lois);
- Modèles de contrôle opérationnel du logement (gouvernance-financement-finances-gestion-administration-gestion des opérations et du portefeuille);
- Mesures d'efficacité énergétique;
- Solutions en matière d'énergie renouvelable et de remplacement;
- Questions relatives à l'eau et aux eaux usées;
- Méthodes et matériaux de construction privilégiés;

- Considérations environnementales et traditionnelles;
- Caractéristiques relatives à la santé;
- Sensibilisation et besoins de formation des occupants.

Conférence internationale sur le logement autochtone

L'APN a travaillé en tant que membre du comité de la Conférence internationale sur le logement autochtone de 2012 (World Indigenous Housing Conference) avec un groupe de responsables du logement autochtone d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Canada et des États-Unis. Plus de 1000 responsables du logement autochtone, politiciens, responsables de l'élaboration des politiques, dirigeants d'entreprises et chercheurs ont participé à la conférence *Partager nos histoires; Partager nos succès*, qui a eu lieu du 11 au 15 juin, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

La Conférence internationale sur le logement autochtone est la première du genre à réunir des responsables internationaux du logement autochtone pour apprendre des pratiques exemplaires du monde entier, établir un réseau mondial et examiner des problèmes communs auxquels sont confrontés les fournisseurs de logement autochtone.

Les principaux objectifs de la Conférence internationale sur le logement autochtone étaient les suivants :

- Présenter les pratiques exemplaires en matière de logement autochtone appliquées dans le monde entier à l'intérieur et à l'extérieur des réserves;
- Présenter les logements autochtones abordables offerts en Colombie-Britannique en tant que modèles;
- Réunir les fournisseurs de logement autochtone afin qu'ils discutent et échangent leurs méthodes efficaces;
- Partager les outils et modèles permettant de surmonter les difficultés;
- Établir, après la conférence, un réseau international de fournisseurs de logement autochtone qui bénéficiera d'un soutien, en partie grâce à un réseau en ligne et à un blogue.

Les cinq principaux domaines d'intérêt de la Conférence étaient : la santé et le logement, le renforcement des capacités, la préparation en cas de catastrophe, la gouvernance et les partenariats.

Renseignements supplémentaires sur la Conférence : www.indigenoust2012.com.

Évaluation du Fonds d'aide pour des logements au prix du marché pour les Premières nations

L'APN a participé activement à l'évaluation des conséquences politiques générales du Fonds d'aide pour des logements au prix du marché pour les Premières nations (FALMPN); l'approche adoptée par le gouvernement du Canada pour le logement dans les réserves. Cette étude avait pour but d'être complémentaire de l'évaluation simultanée de la pertinence et du rendement du FALMPN effectuée par la SCHL. Il est à noter que l'APN n'a pas été invitée à participer à l'évaluation de la SCHL.

L'évaluation d'AADNC comprenait des entretiens, des études de cas, une recherche documentaire et une analyse de documents et de politiques. La Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen d'AADNC a terminé le rapport final, qui a été distribué aux Premières Nations après un examen et une révision.

Évaluation de la pertinence – Bien qu'il existe un besoin manifeste de lancer des initiatives consacrées au logement axé sur le marché dans les réserves, il n'est pas aussi évident qu'il soit nécessaire de créer un fonds tout particulièrement pour ce processus d'amélioration des termes de crédit et il semble que ce fonds ne parviendra pas à atteindre ses objectifs, à savoir d'augmenter l'accession à la propriété et de réduire la dépendance par rapport à l'aide fédérale pour le logement social. L'accession à la propriété et le logement axé sur le marché sont considérés comme des approches importantes pour améliorer la qualité et la durabilité du logement. Il est toutefois évident que l'appui pour les initiatives axées sur le marché correspond généralement aux priorités du gouvernement fédéral et qu'AADNC devrait continuer de jouer un rôle très important dans ce domaine.

Évaluation du rendement – L'examen a permis de conclure qu'il n'existe actuellement pas de résultats tangibles, car seulement deux maisons ont été construites au moyen du mécanisme d'amélioration des termes de crédit du Fonds. De plus, les initiatives de renforcement des capacités du Fonds n'ont pas donné de résultats évidents.

Évaluation de la conception – Il est nécessaire de donner la priorité à la composante du Fonds consacrée au renforcement des capacités et de réexaminer les attentes concernant l'utilisation du mécanisme d'amélioration des termes de crédit. Selon l'évaluation des conséquences politiques générales, il existe des solutions de logement dans les réserves :

Bien que la question des droits fonciers issue de la *Loi sur les Indiens* entraîne des défis importants dans le domaine de l'accession à la propriété et du logement axé sur le marché, ces défis ne sont pas insurmontables et de nombreuses communautés ont employé des moyens novateurs pour les relever.

Bien que le Fonds puisse probablement répondre à long terme à certains besoins en matière de logement, ses mécanismes d'amélioration des termes de crédit ne sont pas nécessairement la solution privilégiée pour le logement axé sur le marché, et le développement des capacités est probablement l'élément clé pour faciliter l'accession à la propriété à long terme.

Cet examen indique également qu'il existe plusieurs conditions préalables et hypothèses inhérentes au choix des mécanismes d'amélioration des termes de crédit. Compte tenu de la situation qui prévaut réellement dans la plupart des communautés de réserve, il est nécessaire de recadrer la stratégie afin qu'elle devienne un moyen à long terme plutôt qu'un moyen de régler immédiatement les besoins en matière de logement.

À court terme, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que l'amélioration des termes de crédit facilite des réductions importantes dans l'utilisation des hypothèques régies par l'article 95. Selon l'examen, il est évident que le développement des capacités, la gouvernance et l'intérêt communautaire et individuel dans l'accession à la propriété sont essentiels pour répondre aux besoins en matière de logement. De plus, pour

obtenir des résultats à plus long terme, les mécanismes transitionnels destinés à préparer les communautés prêtes à l'accession à la propriété et à réduire la dépendance par rapport aux logements sociaux requièrent une attention particulière dans la planification de politique à court terme.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le dialogue et l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations – qui devrait être approuvée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs 2012.
- Continuer de mettre sur pied le Centre d'excellence du logement pour aider les Premières Nations à fournir toutes les composantes du domaine du logement sur leurs territoires.
- Favoriser une plus grande compréhension des besoins importants en logement des Premières Nations par des activités de sensibilisation et encourager les investissements et l'octroi de ressources adéquates pour y répondre.
- Continuer de soutenir et d'affiner les pratiques prometteuses du Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek.

GESTION DES URGENCES

Par l'intermédiaire de son Secrétariat au logement et aux infrastructures, l'Assemblée des Premières Nations (APN) joue un rôle de plus en plus actif dans la gestion des urgences concernant les Premières Nations.

La gestion des urgences est soutenue par le Plan d'action conjoint Canada-Premières Nations, qui a été annoncé le 9 juin 2011. Ce dernier prévoit l'élaboration et la mise en œuvre continues de cadres de gestion des urgences par l'intermédiaire de relations de travail et d'une collaboration entre les Premières Nations, les communautés voisines, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres organismes. Le travail lié au domaine des urgences s'appuie sur quatre piliers : la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

En juillet 2011, le plan a été renforcé par l'annonce de la mise sur pied d'un Conseil de la fédération consacré à la gestion des catastrophes, tel qu'indiqué dans une lettre adressée au premier ministre Harper : « en ce qui concerne la gestion des urgences, les premiers ministres et les dirigeants ont convenu que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle plus prépondérant et plus proactif en s'assurant que les communautés autochtones et celles des Premières Nations sont adéquatement préparées et équipées pour faire face à des urgences, tant des catastrophes naturelles et des accidents importants que des crises sanitaires. Les provinces et les territoires sont prêts à travailler avec le gouvernement fédéral, les Premières Nations et les autres communautés autochtones. À notre avis, le recours à un cadre stratégique et à une stratégie d'atténuation à long terme dans la gestion des urgences dans les communautés autochtones et celles des Premières Nations constituerait un moyen efficace de progresser. »

La résolution n° 33/11, *Services de protection contre l'incendie pour les communautés des Premières Nations*, donne une orientation dans le dossier de la gestion des urgences.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU)

Depuis l'Assemblée générale annuelle de 2011, le personnel de la Gestion des enjeux d'urgence (GEU) participe à l'élaboration de l'*Énoncé des principes de gestion des urgences dans les communautés autochtones* et aux *Lignes directrices d'élaboration des ententes sur les services de gestion des urgences dans les réserves des communautés de Premières Nations au Canada*. Ce travail est accompli grâce à l'intégration de GEU de l'APN dans le Groupe de travail des populations inuites et des Premières Nations du Nord, qui a été mis sur pied au sein d'un groupe élargi de CSRGU. La participation de l'APN permettra de s'assurer que les préoccupations des Premières Nations sont prises en compte dans l'élaboration des documents concernant directement les communautés des Premières Nations.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)

Dans le cadre d'une collaboration avec la direction de la gestion des urgences et des dossiers (DGUD), GEU de l'APN envoie rapidement des avis aux régions de l'APN au sujet des questions d'urgence concernant les

Premières Nations sur le plan régional et national. Afin de faciliter le processus, GEU de l'APN engagera des techniciens régionaux pour affiner le processus de gestion des urgences parmi les Premières Nations.

Groupe de travail sur la stratégie sur les incendies des Premières Nations

GEU de l'APN a travaillé avec le Groupe de travail sur la stratégie sur les incendies d'AADNC à l'examen des moyens actuels de protection contre l'incendie des Premières Nations - plus particulièrement à déterminer les lacunes - en vue de formuler des recommandations d'amélioration.

Partenariats

GEU de l'APN étudie la nécessité d'établir des partenariats avec des organismes qui fournissent des services de gestion des urgences ou de planification des capacités, dont la Croix-Rouge canadienne et le Service d'assistance canadien aux organismes.

PROCHAINES ÉTAPES — LA VOIE À SUIVRE

- GEU de l'APN continuera de faire partie du Groupe de travail des populations inuites et des Premières Nations du Nord afin de représenter les intérêts des Premières Nations dans la gestion des urgences. Il continuera de participer à l'élaboration et à l'achèvement de l'*Énoncé des principes de gestion des urgences dans les communautés autochtones* et des *Lignes directrices d'élaboration des ententes sur les services de gestion des urgences dans les réserves des communautés de Premières Nations au Canada*. L'APN continuera de demander avec insistance aux Premières Nations de participer davantage à la préparation d'ententes.
- GEU de l'APN continuera d'établir des relations et d'élargir un réseau afin de coordonner les efforts de GEU entre les régions et organisations représentées.
- GEU de l'APN établira une liste d'invités et cherchera des fonds pour tenir un symposium à l'automne avec des représentants d'organisations régionales des Premières Nations, y compris des techniciens de la santé et de l'eau. Cette activité vise à planifier et à mettre sur pied un groupe consultatif de techniciens sur la gestion des urgences. GEU de l'APN proposera des stratégies pour élaborer un processus — lié aux quatre piliers de la gestion des urgences — destiné à renforcer les capacités des Premières Nations, à créer un poste de coordonnateur de l'intervention d'urgence communautaire et à étudier des stratégies pour favoriser une plus grande participation communautaire sur le terrain.
- GEU de l'APN continuera de diffuser des comptes rendus et des rapports sur ses activités, s'emploiera à obtenir l'appui d'AADNC et établira une relation plus concertée avec la direction de la gestion des urgences et des dossiers dans des questions connexes et par l'intermédiaire d'efforts conjoints.
- GEU de l'APN et Sécurité publique du Canada sont en train d'établir une relation afin d'étudier les meilleurs moyens de servir les Premières Nations et de communiquer avec celles-ci dans le cadre d'initiatives de sécurité publique en gestion des urgences.

EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS :

Les Premières Nations disposent de droits inhérents qui leur accordent le contrôle sur les décisions qui affectent leur vie. L'APN soutiendra les Premières Nations en vue de mettre en œuvre ces droits et les traités, en ayant recours à des normes bien définies telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous rappelons au Canada que nous sommes tous des citoyens visés par des traités, que nous avons des responsabilités les uns vis-à-vis des autres, ainsi qu'une obligation de remplir ces promesses sacrées. Notre heure est venue d'agir en ce qui concerne l'autorité et les droits inhérents des Premières Nations, en appuyant la gouvernance traditionnelle, en recherchant des normes acceptables en matière de consultation et d'accommodement et en obtenant un partage des revenus tirés des ressources.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAITÉS

La Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est orientée par la résolution n° 07/2010, *Accords sacrés ~ Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations*, qui a été adoptée par les Chefs lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, à Winnipeg.

L'APN n'est pas titulaire de droits issus de traités. Elle a pour rôle de faire valoir et de soutenir les opinions des signataires de traités, membres de toutes les nations visées par un traité, afin d'obtenir plus d'engagements de la part de la Couronne.

La Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités a pour objectif de permettre aux Premières Nations et à la Couronne de trouver des terrains d'entente sur seulement les processus de mise en œuvre des traités. Car, seules les parties visées par les traités peuvent discuter et décider de la signification et de la substance de la mise en œuvre des traités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Depuis la dernière Assemblée générale annuelle, l'APN a participé à la Rencontre sur les traités n°s 1 à 11, qui a été organisé par la nation de Tsuu T'ina dans le cadre du processus de la Table ronde sur les traités antérieurs à la Confédération et de la table ronde pilote de la Federation of Saskatchewan Indian Nations sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, qui s'est tenue précédemment. Ces discussions ont permis de confirmer les opinions des différents signataires de traités au sujet de la mise en œuvre des traités et d'autres questions, telles que le règlement des conflits et l'importance d'améliorer l'information sur les traités.

En novembre 2011, l'APN a organisé des réunions avec les dirigeants de nations signataires de traités et des experts, qui ont abouti à la rédaction d'une ébauche de document, la *Déclaration des parties des Premières Nations visées par des traités au sujet du respect et de l'application des traités*. Plusieurs versions ont été rédigées et une ébauche de déclaration a été présentée aux dirigeants des Premières Nations lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011. La déclaration a fait l'objet de révisions supplémentaires à la suite d'une séance stratégique sur la mise en œuvre des traités, qui s'est tenue durant l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

La plus récente version de la déclaration a été présentée lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne, qui a eu lieu à Ottawa en janvier 2012. Une séance parallèle, réunissant des dirigeants signataires de traités, le premier ministre et d'autres représentants de la Couronne, a été organisée pendant le Rassemblement pour discuter de la priorité de la mise en œuvre des traités et de la déclaration.

Le Plan d'action conjoint Premières Nations-Canada a été annoncé en juin 2011. Dans le cadre de ce plan, le Canada et les Premières Nations s'entendent sur des buts et principes collectifs afin de déterminer des

domaines d'action prioritaires communs. Ils se sont engagés à travailler ensemble et à accomplir des progrès concrets en s'engageant dans un dialogue sérieux :

« L'avenir des relations fondées sur les traités historiques afin de valider les terrains d'entente avec les Premières nations visées par un traité et d'élaborer des options viables pour revitaliser les relations définies dans un traité, le tout fondé sur les résultats de la Conférence Canada-APN sur les traités de 2008. »

De plus, la Déclaration à l'issue du Rassemblement Premières Nations-Couronne, diffusée en janvier 2012, comprend les engagements suivants :

« Avancer sur la voie de la résolution des revendications :

Le gouvernement du Canada et les Premières Nations s'engagent à respecter leur relation aux termes des traités et à trouver un terrain d'entente en vue de leur mise en œuvre. Les parties s'engagent aussi à ce que les politiques de négociation fédérales reposent sur les principes de reconnaissance et d'affirmation aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et favorisent la certitude, la résolution rapide et l'autosuffisance. »

La Déclaration à l'issue du Rassemblement Premières Nations-Couronne fixe une date limite, le 24 janvier 2013, pour présenter un rapport sur les progrès réalisés dans les engagements :

« À titre de partenaires au rassemblement de la Couronne et des Premières Nations, nous entretiendrons notre relation au moyen d'un dialogue soutenu qui exprimera clairement les objectifs et les indicateurs de l'avancement et de la réussite des travaux. Pour maintenir l'impulsion donnée par la tenue du rassemblement, nous nous engageons à travailler ensemble en vue de présenter un rapport faisant état de l'avancement des travaux au plus tard le 24 janvier 2013 »

PROCHAINES ÉTAPES — LA VOIE À SUIVRE

- La Déclaration des parties des Premières Nations visées par des traités au sujet du respect et de l'application des traités a été préparée unilatéralement par les dirigeants de nations signataires de traités et sans la participation de la Couronne. Ainsi, la première étape serait d'engager la Couronne dans une discussion susceptible de conduire à une éventuelle déclaration mixte sur les traités ou à une position commune destinée à établir les principes et processus de mise en œuvre des traités.
- La mise en œuvre des traités requerra des processus ou des cadres permettant aux dirigeants des nations signataires de traités de s'engager avec la Couronne pour respecter les engagements et obligations convenus. Les partenaires de traités devront désigner des représentants pour discuter de ces sujets, tout en fournissant des mandats, des structures et des directives appropriés pour assurer une mise en œuvre réussie des traités.
- Il a été convenu que la Proclamation royale de 1763 et que l'anniversaire de la Proclamation royale (octobre 2013) serviront de point central aux dirigeants des nations signataires de traités pour discuter avec la Couronne. Selon une recommandation, les nations signataires de traités devraient se rassembler en Grande-Bretagne le jour de l'anniversaire de la Proclamation; elles devraient d'ailleurs commencer la planification de cette activité au cours de l'année à venir. Lors de la récente visite royale de Son Altesse Royale le prince Charles, des dirigeants de nations signataires de traités ont présenté une demande

sollicitant Sa Majesté la Reine de les inviter à se rassembler en Grande-Bretagne le jour de l'anniversaire de la *Proclamation royale*, en octobre 2013.

- Les discussions avec les dirigeants des nations signataires de traités et celles avec des représentants de la Couronne se poursuivront afin de s'assurer de l'exécution des engagements et obligations convenus dans le Plan d'action conjoint Premières Nations-Couronne et la Déclaration à l'issue du Rassemblement Premières Nations-Couronne.

DROITS FONCIERS ET REVENDICATIONS TERRITORIALES

Le Secteur des droits fonciers et des revendications territoriales englobe plusieurs domaines, principalement les revendications globales, les revendications particulières et les ajouts aux réserves (AR). L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances stratégiques sur les droits fonciers et revendications territoriales dans le cadre de son programme ordinaire et lors des deux dernières assemblées. Durant ces séances, diverses questions et de nouvelles résolutions ont été examinées :

- La résolution n° 71/2011 – *Initiative de réforme de la politique sur les revendications globales (PRG)* – est axée sur le Rassemblement Premières Nations-Couronne, qui s'est tenu en janvier 2012, et met l'accent sur la nécessité de faire progresser la réforme de la PRG dans le cadre de cette activité.
- La résolution n° 17/2011 – *Calendrier du Tribunal des revendications particulières* – porte sur l'utilisation inappropriée du calendrier par le Canada pour limiter les négociations.
- Les résolutions n°s 14/2011 – *Ajouts aux réserves et développement économique* – et 70/2011 – *Améliorer la politique et le processus d'ajouts aux réserves* – confirment la nécessité de réformer la politique et le processus des AR.

Deux entités distinctes supervisent les questions relevant du Secteur des droits fonciers et revendications territoriales :

- le Comité des Chefs sur les revendications (CCR) existe depuis plus de deux décennies et se réunit plusieurs fois par an pour discuter de questions liées aux revendications particulières et aux AR;
- le Groupe de travail sur les revendications globales a été formé avant l'Assemblée générale annuelle de 2010; il se réunit périodiquement pour discuter de la réforme de la PRG et de la stratégie liée à cette réforme.

Droits fonciers et revendications territoriales englobe aussi un grand nombre de sujets, dont les revendications supérieures à 150 millions de dollars, les bandes sans assises territoriales et la mise en œuvre des traités modernes. Ces sujets sont abordés dans diverses résolutions et activités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Revendications globales

La réforme de la Politique sur les revendications globales (PRG) constitue actuellement le point central des activités de défense d'intérêts de l'APN. Elle a été considérée comme une priorité lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne, en janvier.

Pendant l'automne/hiver 2011, l'APN a organisé trois forums régionaux de discussion sur la réforme de la PRG. Ces derniers ont servi à mettre en évidence les principales préoccupations des Premières Nations souhaitant le règlement de leurs revendications globales. Un rapport récapitulatif, en français et en anglais, est présenté sur le site Web de l'APN.

Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur la PRG, l'APN a préparé une déclaration sur cette question pour le Rassemblement Premières Nations-Couronne. La déclaration comprenait un calendrier pour un engagement mixte APN-Canada :

1. Mettre sur pied un groupe de représentants de haut niveau, comprenant trois représentants tant de l'APN que du Canada, pour superviser les discussions sur la réforme (d'ici le 29 février 2012);
2. Former un groupe de travail mixte pour cerner les questions qui constitueront une proposition de cadre conjoint sur la réforme de la PRG (d'ici le 31 mars 2012);
3. Formuler des recommandations, fondées sur la confirmation d'un cadre conjoint, pour la réforme de la PRG aux fins de présentation aux membres de la table des représentants de haut niveau (d'ici juin 2012);
4. Confirmation de l'existence d'une proposition de réforme par l'APN et le Canada (d'ici juillet 2012).

Cette déclaration souligne aussi le fait que les droits et la reconnaissance constituent des éléments importants pour faire progresser les intérêts des Premières Nations et que l'extinction n'est pas une solution acceptable pour progresser.

Dans l'optique de faire avancer les résultats obtenus lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne, l'APN a organisé une réunion de suivi de son Groupe de travail sur la PRG et a participé à une réunion mixte préliminaire avec des fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et du Cabinet du ministre Duncan (fin avril).

Le Chef national a donné suite à cette réunion et des plans officiels d'engagement devraient être annoncés dans un futur proche.

Revendications particulières

Le 16 octobre 2011 a marqué le troisième anniversaire de la promulgation de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*. Cela signifie que toutes les revendications déposées ou acceptées aux fins de négociations au moment de l'entrée en vigueur de la Loi peuvent être présentées au Tribunal des revendications particulières. Les efforts entrepris par le Canada pour traiter les centaines de revendications en attente d'un règlement durant cette période de trois ans ont toutefois entraîné des défis pour les Premières Nations, dont certains d'entre eux font l'objet d'une résolution (n° 17/2011 – Calendrier du Tribunal des revendications particulières). Le Canada a prétendu vouloir régler toutes les revendications en retard au cours de la période de trois ans, mais seule une très petite partie d'entre elles a été réglée par des négociations – la plupart ont été « rejetées » ou ont été considérées comme un « dossier clos ». L'APN s'efforce de rectifier la façon dont le Canada décrit dans ses rapports le processus utilisé par la Direction générale des revendications particulières (DGRP) pour traiter les revendications; elle a commencé à compiler ses propres données statistiques sur le traitement des revendications particulières par le Canada.

En 2012, le Canada effectuera un examen quinquennal de son Plan d'action relatif aux revendications particulières – *La justice, enfin*. L'APN a organisé deux séances de réflexion au début de 2012 afin de recueillir l'opinion des requérants des Premières Nations quant à leur expérience vécue dans le cadre du nouveau processus de traitement des revendications particulières du Canada. Les participants à ces séances

ont exprimé leurs grandes préoccupations quant à leur engagement auprès du Canada dans l'évaluation, la négociation et le financement des revendications particulières. Après avoir étudié ces opinions, l'APN a préparé une proposition, intitulée « Justice différée », qui contient 12 recommandations de réforme adressées au Canada. La proposition est présentée sur le site Web de l'APN.

Le Tribunal des revendications particulières du Canada est maintenant opérationnel. Il a commencé à tenir des conférences sur la gestion de dossiers durant l'automne 2011. La première audience officielle du Tribunal a eu lieu le 30 mai 2012 (bande indienne d'Osoyoos, C.-B.). Cette revendication, comme celles qui suivent, aura probablement un effet dans le domaine au cours des mois et années à venir. Les Premières Nations détentrices de revendications particulières sont encouragées à suivre les activités du Tribunal. L'APN continuera de communiquer de l'information et de faciliter, s'il y a lieu, la discussion parmi les requérants.

Ajouts aux réserves (AR)

Les efforts à déployer pour améliorer la politique et le processus d'AR font l'objet d'une table technique mixte APN-Canada. Au cours des deux dernières années, plusieurs résolutions ont été adoptées en vue de mettre l'accent sur la nécessité d'employer un processus de création de réserves plus efficace et plus transparent.

Au cours de l'exercice 2011, l'APN a participé à sept forums régionaux de discussion sur les AR en partenariat avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA). Les résultats de ces forums sont affichés sur le site Web de l'APN sous la forme d'un rapport de synthèse et de recommandations. De plus, l'APN a lancé six études régionales de cas pour examiner les situations particulières de Premières Nations s'efforçant d'achever des AR.

En fonction de ce travail qui était demandé par une résolution, l'APN a continué de tenir des réunions avec le Canada pour cerner les questions liées à la réforme de la politique et du processus des AR :

1. Créer une nouvelle catégorie d'AR, intitulée « Arrêts du Tribunal », pour les propositions de terrains issues d'un arrêt positif du Tribunal des revendications particulières en vue de réacquérir ou remplacer un terrain visé par une revendication particulière;
2. Transformer et élargir l'approche « Ajouts communautaires » afin de s'assurer que les propositions sont évaluées en fonction de leur valeur; cela engage la responsabilité du Canada de justifier les raisons du refus de toute proposition;
3. Transformer la catégorie « Nouvelle réserve/ Autre » en une nouvelle catégorie, « Obligations légales », afin de mettre en place une politique et un processus des AR plus transparents.

En plus d'une politique des AR améliorée, la table technique mixte APN-Canada envisage une loi complémentaire qui :

1. Étendrait les lois sur la mise en œuvre du règlement des revendications (*Claims Settlement Implementation Act*), qui concernent les Premières Nations en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, aux Premières Nations d'autres provinces et territoires;

2. Apporterait des modifications législatives destinées à rendre le processus d'AR plus efficace et plus transparent.

Ces questions et d'autres seront présentées aux Chefs en assemblée aux fins d'examen et de discussion à l'Assemblée générale annuelle 2012 de l'APN et à d'autres occasions.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Des progrès et des rapports, comprenant la collaboration du Groupe de travail sur la Politique sur les revendications globales, sont attendus dans le dossier de la réforme de la Politique sur les revendications globales.
- Des rapports et de l'information sur les activités du Tribunal des revendications particulières du Canada sont fournis en permanence.
- La table technique mixte APN-Canada poursuit ses travaux sur les AR.
- Un engagement permanent auprès du Comité des Chefs sur les revendications.

PASSAGE FRONTALIER

Les Premières Nations possèdent des droits ancestraux et issus de traités leur permettant de se déplacer et de commercer librement des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Ces droits sont reconnus et confirmés dans le Traité Jay de 1764, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans ce domaine, les sujets d'intérêt et les points centraux sont les suivants : les mouvements transfrontaliers, l'amélioration de la sécurité frontalière, le transport d'objets culturels ou sacrés et la création de cartes d'identité des Premières Nations.

Les Chefs en assemblée ont affirmé que les solutions actuellement disponibles, à savoir les passeports du Canada et des États-Unis et le nouveau certificat sécurisé de statut indien (CSSI), ne répondent pas aux besoins des citoyens des Premières Nations. La résolution n° 20/2010, *Soutien à la reconnaissance du statut de nation de la Confédération iroquoise Hotinonsionne et à la validité des passeports autochtones*, préconise l'utilisation de passeports autochtones et demande au gouvernement du Canada de travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations à la mise en place de leurs propres processus d'identification sécurisés, qui seraient basés sur l'appartenance à la nation, la citoyenneté, la compétence et les droits inhérents. De plus, la résolution n° 52/2011 réaffirme notre souveraineté de nations, telle que reflétée dans nos traités avec la Couronne, et notre responsabilité de protéger les ressources des terres des Premières Nations et les droits de nos citoyens. De plus, elle reconnaît la compétence et la souveraineté de chaque nation distincte pour ce qui est de concevoir, élaborer et mettre en circulation une carte d'identité distincte qui reflète les besoins qui lui sont propres. La résolution n° 78/2011 enjoint l'APN d'obtenir des ressources pour organiser le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière à Akwesasne.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Certificat sécurisé de statut indien (CSSI)

Les bureaux suivants acceptent les demandes de certificat sécurisé de statut indien (CSSI) : l'administration centrale d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) à Gatineau, les bureaux régionaux d'AADNC à Winnipeg, à Regina, à Calgary et à Edmonton et les bureaux des Premières Nations visées par le traité n° 7. Le site Web d'AADNC indique que les Premières Nations restantes continueront de délivrer la version actuelle du certificat de statut d'Indien. En mai 2012, lors d'une séance d'information, AADNC a signalé à l'APN qu'il avait interrompu la délivrance du CSSI jusqu'à ce que les problèmes liés à la vérification des restrictions concernant les voyages soient réglés. Le délai de traitement des certificats sécurisés a engendré un important retard. Par conséquent, AADNC émettra une version remaniée du CSSI intérieur (intérieur du Canada). En attendant, le CSSI intérieur remanié sera délivré à tous les demandeurs. AADNC a obtenu l'assurance du Département de Sécurité intérieure des États-Unis (Department of Homeland Security) que les fonctionnaires américains continueront d'accepter, sans date limite, le CSSI intérieur ainsi que le CSI pour toute entrée aux États-Unis par voies terrestre et maritime. La date de la délivrance nationale du CSSI demeure incertaine. L'APN continuera de surveiller la mise en œuvre du CSSI, de demander des modifications selon les directives des Chefs et d'obtenir des mises à jour concernant tout changement apporté au processus ou à la conception du CSSI.

Plan d'action « Par-delà la frontière »

En février 2011, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont diffusé une déclaration sur une Vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique. Le 3 juin 2011, l'APN a présenté une proposition écrite, intitulée *Affirmer les droits frontaliers des Autochtones*, au Groupe de travail par-delà la frontière.

Le Plan d'action frontalier (« Par-delà la frontière ») (appelé aussi « Sécurité du périmètre et compétitivité économique ») et le Plan d'action conjoint du Conseil de coopération en matière de réglementation du Canada et des États-Unis ont été annoncés par le premier ministre Harper et le président Obama le 7 décembre 2011. Aucun des deux plans ne parle des droits frontaliers des Premières Nations - qui sont affirmés dans la DNUDPA (article 36) et dans des traités - ni des questions particulières de la souveraineté, de la compétence, de la citoyenneté et du commerce des Autochtones qui avaient été soulevées par les Premières Nations. Les deux plans d'action conjoints Canada-États-Unis ont de graves répercussions sur les citoyens et gouvernements des Premières Nations. En plus d'imposer d'éventuels obstacles à la mobilité des Autochtones, ils soulèvent d'importantes questions intergouvernementales liées à la frontière du Canada et des États-Unis (p. ex. les services de police, la sécurité publique et la préparation en cas d'urgence) qui impliquent la participation des gouvernements des Premières Nations à la conception et mise en œuvre d'initiatives.

Deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière

En janvier 2012, le Chef national a demandé la tenue d'une réunion avec le ministre de la Sécurité publique pour discuter du deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière. En février 2012, le Comité des Chefs sur la frontière de l'APN a organisé une réunion par téléconférence pour confirmer l'appui pour le Sommet. En mars 2012, le Chef national a envoyé une demande de réunion au premier ministre pour discuter du deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière. Dans leurs réponses, le premier ministre et le ministre de la Sécurité publique ont indiqué que le gouvernement fédéral souhaite participer au Sommet. L'APN s'emploie à réunir les ressources nécessaires pour planifier et organiser la réunion en collaboration avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Débattre des questions relatives aux mouvements transfrontaliers des Premières Nations et communiquer des renseignements sur ce sujet, en particulier les droits des citoyens des Premières Nations de se déplacer et de commercer librement des deux côtés de la frontière sur leurs territoires et en tant que citoyens de leurs Premières Nations.
- Obtenir des mises à jour sur la mise en circulation du certificat sécurisé de statut indien (CSSI) auprès d'AADNC et continuer de demander des modifications selon les directives des Chefs.
- Rappeler les préoccupations des Premières Nations au sujet du Plan d'action frontalier et surveiller sa mise en œuvre.
- Obtenir des ressources pour le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière.
- Soutenir la conception de cartes et systèmes d'identification autochtones qui sont conformes aux normes internationales de gestion des identités.

SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS :

L'APN soutiendra les Premières Nations, en tant que détentrices du titre autochtone, des droits afférents, et en tant que signataires de traités, dans leur volonté de transiger avec les gouvernements et de servir leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence. L'APN défendra la pleine reconnaissance de la compétence des Premières Nations ainsi que des ententes de transfert durables afin de permettre aux Premières Nations de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens. Notre heure est venue de réédifier nos nations par la voie de l'unité et en prenant les mesures nécessaires en vue du remplacement de la Loi sur les Indiens.

RELATIONS FINANCIÈRES

La durabilité et l'équité des niveaux de financement ont un effet important sur la capacité des gouvernements des Premières Nations de fournir des services adéquats à leurs citoyens. Ces derniers sont confrontés à certains des problèmes sociaux et économiques les plus graves au Canada. Ainsi, les gouvernements des Premières Nations ont souvent plus de difficultés que d'autres gouvernements à fournir des services.

Pour concilier les droits et intérêts des Premières Nations avec la souveraineté de la Couronne, le Canada doit renouveler sa relation avec les Premières Nations. Il doit rétablir une relation fondée sur le respect des Premières Nations – tant le peuple que la terre –, le partage et la responsabilité communautaire afin d'assurer la réussite des deux parties tant maintenant que pour les prochaines sept générations. Une base de financement durable est essentielle pour créer les conditions favorables au développement économique des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Contexte

Lorsque les Premières Nations ont signé les traités avec la Couronne, elles ont accepté de partager la terre avec les nouveaux venus; une définition du partage fondée sur le respect entre les personnes qui vivaient sur la terre ainsi que le respect de la terre. Les obligations ont été signées par les deux parties. Les Premières Nations s'attendaient à ce que les deux parties acceptent de partager les richesses de la terre et que tout le monde bénéficie des retombées des efforts collectifs.

Cette vision est loin de la situation actuelle. Toutes les études consécutives montrent que la récolte n'a pas été partagée équitablement ou également. Depuis le Rapport Penner, les dirigeants des Premières Nations demandent de nouvelles ententes financières. Cette demande a été répétée au cours de plusieurs années de défense d'intérêts à l'échelon national et figure dans les résolutions et les propositions prébudgétaires de l'APN (p. ex. la Proposition prébudgétaire 2011 et les résolutions n^{os} 24/2011, 23/2011 et 77/2008).

Forums de discussion et documents de travail

L'APN a organisé des discussions sur les relations financières dans le cadre de plusieurs forums de discussion et lors de son Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations. En septembre 2011, un document de travail sur la responsabilisation financière a résumé les dernières preuves et créé un point central de discussion. Tous ces éléments sont disponibles sur www.afn.ca.

Plan des Premières Nations pour 2012

En prévision du Rassemblement Premières Nations-Couronne, un ensemble de propositions d'« Ententes des Premières Nations » visant à faire progresser les travaux sur les relations financières a été mentionné dans le Plan des Premières Nations pour 2012. Ces attentes sont résumées ci-dessous :

1. Constituer un ensemble de principes fondamentaux susceptibles de rendre les discussions entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada aptes à déboucher sur une nouvelle relation financière basée sur l'équité, la justice, la sécurité, la stabilité, la prévisibilité, la responsabilisation, l'autonomie, la flexibilité et l'accès au capital.
2. Mettre au point de nouveaux mécanismes pour le financement des Premières Nations, tels que la Formule de financement des territoires (FFT) qui existe actuellement, afin d'assurer un degré élevé d'autonomie, de prévisibilité et d'efficacité.
3. Concevoir et élaborer conjointement une base législative appropriée pour soutenir et rendre durables les transferts financiers du gouvernement du Canada au profit des Premières Nations.
4. Étudier des solutions pour l'adoption d'une institution tierce qui garantirait la suffisance du financement et définirait les dispositions de responsabilisation réciproque nécessaires.

Rassemblement Premières Nations-Couronne 2012

Les relations financières ont été un sujet central de la discussion du Rassemblement Premières Nations-Couronne et ont été considérées comme un thème requérant des mesures immédiates dans la déclaration rédigée à l'issue du Rassemblement. L'engagement constitue une base suffisamment large pour permettre d'accomplir des progrès :

« Concrètement, dans un premier temps, le Canada et les Premières Nations renouvelleront leur relation :

- a. en avançant sur la voie d'un seul arrangement financier pluriannuel avec le gouvernement du Canada, assorti de systèmes de gouvernance hautement performants;
- b. en améliorant les dispositions redditionnelles applicables à toutes les parties;
- c. en se fixant comme objectif final l'autonomie financière des Premières Nations.

Un groupe de travail où seront représentés les Premières Nations, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Finances Canada et d'autres ministères concernés sera constitué pour examiner la structure des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations. »

Le Comité exécutif a commencé à discuter du mandat et de la composition du Groupe de travail conjoint sur les relations financières avec le gouvernement du Canada. Les travaux sont toujours en cours.

PROCHAINES ÉTAPES — LA VOIE À SUIVRE

- Le Groupe de travail conjoint sur les relations financières sera mis sur pied durant l'automne 2012. Des comptes rendus sur la formation du groupe et des documents connexes seront diffusés sur www.afn.ca.

CITOYENNETÉ

La citoyenneté et l'identité sont des éléments fondamentaux de l'appartenance à la nation et font partie intégrante de l'identité des Premières Nations en tant que citoyens et nations. La survie des nations autochtones passe par la réaffirmation et l'exercice d'une autorité inhérente sur la citoyenneté. Cette autorité est reconnue dans les traités et dans les droits à l'autodétermination ancestraux non éteints.

Depuis longtemps, l'Assemblée des Premières Nations (APN) se voit conférer des mandats, par l'intermédiaire de résolutions, pour aider les gouvernements de Premières Nations à mettre en œuvre cette autorité et obtenir les ressources et capacités nécessaires pour exercer pleinement leurs responsabilités parmi leurs citoyens, cela selon leurs propres définitions et en dehors des exigences d'admissibilité à l'inscription de la *Loi sur les Indiens*.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

De mai à novembre 2011, l'APN a facilité le Dialogue national sur la citoyenneté des Premières Nations.

Rôle de l'APN dans le processus :

- faciliter la tenue d'un dialogue inclusif parmi les Premières Nations, qui respecte et prend en compte les différents points de départ et les résultats recherchés;
- produire et communiquer des renseignements visant à soutenir les Premières Nations dans leurs délibérations;
- élaborer et prendre en compte des cadres optionnels et existants pour rétablir la compétence des Premières Nations et la transition vers de nouvelles approches d'une manière progressive et soutenue selon le propre rythme des Premières Nations.

Le Dialogue national sur la citoyenneté des Premières Nations comprenait trois activités principales : des tables rondes virtuelles sur la citoyenneté des Premières Nations (le 9 mai 2011 et le 20 juin 2011); la mise sur pied d'un portail Web sur la citoyenneté des Premières Nations pour diffuser de l'information, effectuer des sondages et permettre aux citoyens des Premières Nations de présenter des propositions multimédias interactives (<http://firstnationcitizenship.afn.ca/index.php/fr>); un Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations (15 et 16 novembre 2011).

Le Dialogue national a bénéficié de l'intérêt et de la participation active du Comité exécutif et des Conseils de l'APN. Le Conseil national des jeunes de l'APN a joué un rôle important dans le processus, notamment en dirigeant les tables rondes virtuelles, en sensibilisant les citoyens à la possibilité de présenter des propositions multimédias et en participant au Forum national.

L'APN a produit un grand nombre d'outils pour les gouvernements des Premières Nations, dont un modèle de loi sur la citoyenneté et un guide de facilitation pour encourager le dialogue à l'échelon communautaire. Ces outils sont disponibles sur le portail Web.

Plusieurs tendances et thèmes importants ont émergé du Dialogue national :

- En grande majorité, les Premières Nations veulent réaffirmer leur contrôle et leur pouvoir décisionnel sur la citoyenneté. Pour cela, elles demandent clairement de les soutenir dans l'obtention d'un pouvoir législatif et administratif, ce qui signifie qu'elles sont adéquatement prêtes à exercer une compétence. De nouveau, le dialogue a montré la nécessité de s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*, en tant que mesure permettant de définir et de contrôler l'identité des Premières Nations.
- L'affirmation – et dans de nombreux cas la perte – d'identité et l'appartenance à la nation sont considérées comme des éléments fondamentaux, et les participants de tous les niveaux – chefs, aînés et jeunes – ont soutenu les efforts contribuant au rétablissement des liens et à la guérison communautaire.
- Les langues autochtones sont considérées comme des moyens importants de transmission des notions d'identité.
- Les diverses expressions artistiques et culturelles des Premières Nations, tant traditionnelles que contemporaines (cérémonies, danses, chants, théâtre, écrits, humour, films) aident énormément les communautés à examiner les questions de politique complexes, à prendre des décisions collectives au niveau communautaire et à établir et à renforcer des liens intergénérationnels.
- Les questions récurrentes au sujet de l'inscription à titre d'Indien doivent être examinées dans un futur immédiat afin de mettre fin à la discrimination et au traitement inégal auquel ont droit les citoyens des Premières Nations; ces questions devront être abordées le plus tôt possible tout en transférant la compétence aux Premières Nations :
 - L'inégalité en matière de droits quant à la transmission de l'admissibilité aux fins de reconnaissance en vertu des articles 6(1) et 6(2);
 - Des pratiques discriminatoires contre les femmes des Premières Nations et leurs enfants dans le cas d'une paternité non déclarée ou inconnue;
 - Une pleine et nette reconnaissance, en vertu de la loi, des enfants adoptés selon des pratiques coutumières et culturelles.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN tiendra à jour un portail Web pour communiquer des outils et des ressources et poursuivre le dialogue sur les recommandations et les derniers développements.
- L'APN continuera de préconiser la mise en place de cadres politiques et législatifs, assortis des capacités nécessaires et d'un soutien institutionnel, qui appuient l'exercice de la compétence des Premières Nations.
- L'APN continuera de travailler en collaboration avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à la réforme de la politique d'inscription qui entraîne une discrimination permanente.

STRATÉGIE URBAINE

L'Assemblée des Premières Nations (APN) s'est vue conférer le mandat, par l'intermédiaire de la résolution n° 18/2010, d'élaborer la Stratégie urbaine des Premières Nations pour soutenir les efforts déployés dans ce domaine en pleine évolution. La Stratégie urbaine a pour but de renforcer les relations entre les gouvernements et citoyens des Premières Nations, d'aider les Premières Nations à s'affranchir des limites imposées par la *Loi sur les Indiens* et de travailler à la mise sur pied d'un ensemble de services et à la transférabilité des droits pour les citoyens des Premières Nations.

La Stratégie est fondée sur le principe de base selon lequel les dirigeants des Premières Nations représentent leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, elle concerne de nombreux domaines. Les cinq éléments suivants de la Stratégie urbaine sont considérés comme des priorités :

1. Protéger les droits et intérêts des Premières Nations
2. Occuper l'espace des Premières Nations vivant en milieu urbain
3. S'efforcer d'obtenir une meilleure réponse du gouvernement fédéral
4. Affermir les relations avec les principaux partenaires urbains
5. Étudier des solutions de changement organisationnel

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Afin de poursuivre l'élaboration d'une stratégie urbaine des Premières Nations facilitée à l'échelon national, coordonné au niveau régional et dirigée au niveau local, l'APN continuera de faciliter le dialogue sur les questions urbaines avec les dirigeants et citoyens des Premières Nations. Étant donné qu'il s'agit d'un domaine qui n'est pas financé, il a été impossible d'engager directement les citoyens, dirigeants et régions des Premières Nations dans les questions urbaines. L'engagement des dirigeants et l'avis du Comité exécutif de l'APN, comme la participation des Conseils des aînés, des femmes et des jeunes, seront très importants dans l'élaboration d'un cadre de progression.

L'APN continuera de travailler avec des partenaires, tels l'Association nationale des Centres d'amitié (ANCA) et YMCA Canada, pour attirer l'attention sur les besoins et aspirations des citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain, en particulier les femmes et les jeunes. La possibilité d'établir un partenariat entre l'APN et l'ANCA fait l'objet d'un vif intérêt. La Stratégie fédérale pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), qui a marginalisé les gouvernements des Premières Nations, constitue un autre thème de recherche. En mars 2012, la SAMU a été renouvelée pour deux années supplémentaires. L'APN envisage d'organiser un webinaire consacré au milieu urbain en septembre 2012. Il facilitera le dialogue sur les questions urbaines et permettra de discuter des éléments proposés pour la Stratégie urbaine. Cette proposition de dialogue entre des dirigeants des Premières Nations, des invités et des observateurs vise à ouvrir des voies de progression.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Organiser un webinaire et un dialogue inclusif sur l'élaboration de la Stratégie urbaine des Premières Nations en septembre 2012.
- Obtenir des ressources pour permettre un engagement régional et des activités de recherche.
- Travailler avec nos partenaires afin d'obtenir un ensemble de services pour les citoyens des Premières Nations.
- Accentuer l'intégration d'une politique urbaine et d'une activité de défense d'intérêts dans tous les domaines de l'engagement de l'APN.

JUSTICE

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat, par l'intermédiaire des résolutions, de susciter des changements dans le système de justice pénale en fonction des besoins des Premières Nations et de demander le rétablissement du contrôle par les communautés des Premières Nations afin que celles-ci puissent déterminer leurs propres destinées.

Les Premières Nations possèdent les droits inhérents et issus de traités de s'autogouverner selon leurs propres lois et processus d'application des lois et de règlement des différends. Cependant, ces droits sont limités par l'imposition de systèmes juridiques et de systèmes de gouvernance non autochtones. Ainsi, les citoyens des Premières Nations sont confrontés à de nombreux défis liés aux institutions de justice du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Forum national sur la justice

Du 21 au 23 février 2012, l'APN a tenu le Forum national sur la justice qui a réuni des dirigeants, citoyens, intervenants en justice communautaire, activistes et aînés des Premières Nations ainsi que des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux et provinciaux et des représentants de la police pour discuter de la relation des Premières Nations avec le système de justice. Le Forum avait été demandé par les Chefs dans la résolution n° 83/2010.

D'une durée de trois jours, le Forum était axé sur de nombreuses questions de justice pénale et sur les relations entre les citoyens et communautés des Premières Nations et des institutions canadiennes dans certains domaines, tels que les services de police, la préparation aux urgences, le système correctionnel et la justice destinée aux survivants des pensionnats indiens. Un des moments marquants du Forum a été l'hommage rendu aux familles des femmes autochtones assassinées et disparues et l'engagement à prendre des mesures pour assurer la sécurité de toutes les femmes et jeunes filles autochtones.

Des travaux ont été lancés à la suite du Forum pour élaborer une stratégie nationale sur la justice des Premières Nations, qui constituera un cadre pour faire progresser les systèmes de justice des Premières Nations et orienter des mesures et activités destinées à transformer le traitement actuel réservé aux Premières Nations dans les systèmes de justice ainsi que les résultats.

Garantir la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones

L'APN continue de redoubler d'efforts dans le dossier urgent des femmes autochtones assassinées et disparues dans l'ensemble du Canada afin d'obtenir plus d'attention. L'hommage rendu aux familles lors du Forum national sur la justice, en février 2012, fait partie de ces efforts.

En mai 2012, lors de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, l'APN a présenté une déclaration collective, rédigée en commun avec l'Association des femmes autochtones du Canada, Amnesty International, Chiefs of Ontario, l'Association nationale des Centres d'amitié et d'autres organismes. La déclaration recommande de nombreuses mesures pour vraiment régler la question de la violence subie par les femmes et jeunes filles autochtones au Canada.

Du 18 au 22 janvier, l'APN a aussi participé à la réunion d'experts sur la violence contre les femmes autochtones à New York (USA) pour continuer de demander des mesures pour faire cesser la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones, conformément à l'article 22 de la DNUDPA. À la suite de la réunion d'experts, les Nations Unies ont formulé un grand nombre de recommandations à l'intention des États, des communautés et des peuples autochtones pour mettre fin à la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones – ces recommandations ont été mentionnées dans la déclaration de l'UNPFII, en mai 2012.

Au début de mai 2011, l'APN avait été acceptée au sein de la Commission d'enquête sur les femmes disparues de la Colombie-Britannique. Cependant, elle estime que l'enquête n'atteindra pas ses buts en raison du déséquilibre et de l'inégalité en matière de ressources juridiques, en particulier du côté des familles touchées, des organismes féministes et des organisations autochtones. L'APN continue de demander l'examen des causes profondes de la violence et de soutenir les familles touchées.

Pour synthétiser toutes ces activités, l'APN a élaboré l'ébauche d'un plan d'action pour assurer la sécurité des femmes et jeunes filles des Premières Nations – qui devrait être examiné à l'Assemblée générale annuelle 2012.

Stratégie de justice applicable aux Autochtones

La Stratégie de justice applicable aux Autochtones (SJAA) finance des programmes communautaires importants qui sont dirigés par les communautés. Ces programmes sont axés sur la détermination des peines, les initiatives de justice réparatrice, les services aux victimes et la réinsertion sociale. Ils visent à assurer la sécurité des citoyens des Premières Nations et favorisent une réinsertion positive des contrevenants.

Le financement de la SJAA est approuvé tous les cinq ans; il a expiré le 31 mars 2012. Étant donné que le budget de 2012 ne fait aucunement mention du renouvellement du financement, les responsables des programmes des communautés se trouvaient dans une grande incertitude – du personnel a été licencié dans de nombreux endroits. Le Chef national Shawn Atleo a envoyé une lettre au ministre de la Justice pour demander le renouvellement et l'augmentation du financement. Le financement a été confirmé pour cet exercice. L'APN continuera de demander un appui permanent et prévisible.

Services correctionnels et services de police

Les pratiques correctionnelles et policières ont fait l'objet d'intenses discussions au Forum national sur la justice, en février 2012. Le commissaire de la GRC, Bob Paulson, a mentionné la nécessité de rétablir une relation positive entre les Premières Nations et la GRC, une relation basée sur le respect et la confiance

récioproques. Le sous-ministre adjoint de Sécurité publique Canada, Shawn Tupper, a indiqué des moyens d'améliorer le programme des services de police des Premières Nations et s'est engagé à travailler en partenariat avec les Premières Nations.

Le Chef national Atleo s'est entretenu avec des cadres supérieurs de Sécurité publique Canada pour lancer un dialogue sur les façons de faciliter et soutenir la mise en œuvre de programmes de services policiers et correctionnels efficaces qui correspondent aux priorités des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer l'élaboration d'une stratégie nationale sur la justice pour apporter des changements dans la relation entre les citoyens et communautés des Premières Nations et les institutions des systèmes de justice.
- Continuer de demander une commission royale sur la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones, y compris une enquête sur les causes profondes et les facteurs de prévention.
- Terminer et mettre en œuvre un plan d'action national pour assurer la sécurité des femmes et jeunes filles des Premières Nations.
- Demander un financement permanent et prévisible pour des programmes de justice communautaires, y compris ceux financés par la Stratégie de justice applicable aux Autochtones.
- Préparer les modalités d'une enquête publique pluri-administrative indépendante comprenant un examen indépendant des actions de police, des cas de décès d'Autochtones en prison et du dossier des femmes assassinées et disparues au Canada.
- Continuer les travaux de défense d'intérêt visant à faire valoir l'importance des Services de police des Premières Nations et à obtenir un financement durable et prévisible.

FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX :

Les Premières Nations peuvent jouer un rôle actif dans l'économie et, ce faisant, contribuer à édifier nos économies, créer de la richesse et des emplois, et aider nos citoyens à façonner l'économie nationale. Notre heure est venue de jouer un rôle de chef de file en tant qu'Autochtones en vue de trouver un équilibre entre les possibilités de développement et la conservation de la terre, en favorisant la protection de l'environnement et le développement vert. Nous sommes les premiers à ressentir les conséquences de la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique, et pourtant nous sommes souvent les derniers à être écoutés. Nos voix doivent se faire entendre, nos droits doivent être respectés et nous devons prendre part à la solution.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Premières Nations (APN) et son Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) soutient les Premières Nations en tant que chefs de file en matière d'environnement et veille à ce qu'elles disposent des informations et analyses nécessaires pour favoriser la prise de décision et l'exercice des responsabilités qui incombent aux Premières Nations. Les principales fonctions du Secteur de la gestion de l'environnement comprennent la défense d'intérêts, tant à l'échelle nationale qu'internationale, afin de veiller à ce que les droits et le titre autochtone des Premières Nations soit clairement reconnus et protégés, le partage d'informations, ainsi que la recherche, l'analyse et la diffusion du savoir pour soutenir les Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

1. INITIATIVE DE BIOSURVEILLANCE DES PREMIÈRES NATIONS

L'Initiative de biosurveillance des Premières Nations (IBPN) est une étude destinée à évaluer les contaminants de l'environnement dans les réserves des Premières Nations.

La biosurveillance est une technique scientifique permettant de dépister la présence de produits chimiques dans les tissus humains. Actuellement, il n'existe pas de données de référence sur les contaminants environnementaux présents dans les communautés des Premières Nations. L'IBPN vise à recueillir ce type de données et à surveiller l'évolution des tendances au fil du temps.

La résolution n° 49/2009 a conféré à l'APN le mandat de rédiger des documents d'information publique sur la biosurveillance et d'entreprendre une évaluation de l'intérêt des communautés des Premières Nations dans le domaine de la biosurveillance, cela en vue de lancer une initiative de biosurveillance des Premières Nations. Des fiches d'information, une vidéo et deux questionnaires d'évaluation d'intérêt ont été préparés et envoyés à toutes les communautés des Premières Nations. Le taux de réponse a été élevé et la plupart des communautés ont manifesté un intérêt à l'égard de l'Initiative et ont demandé encore plus de renseignements sur la biosurveillance.

La résolution n° 34/2010 a confirmé l'appui à l'égard de l'Initiative et demandé la planification et mise en œuvre d'un plan de projet.

Projet pilote

Le projet pilote de l'IBPN a consisté à analyser des échantillons de sang et d'urine prélevés parmi 252 participants des Premières Nations résidant dans deux communautés sélectionnées au Manitoba. L'objectif était d'évaluer la présence de contaminants environnementaux. Un échantillonnage a été effectué du 23 janvier au 23 février 2011; l'activité a été fort bien accueillie par les citoyens.

Les échantillons ont été immédiatement envoyés à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) aux fins d'analyses. Les résultats ont été envoyés en mars 2012 et le rapport final a été diffusé au printemps 2012.

Projet à échelle réelle

Le plan du projet à échelle réelle (2011-2012) a été élaboré selon les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). Il comprend les éléments suivants :

- une conception d'étude comprenant la description du cadre statistique, des paramètres et du processus de sélection des emplacements;
- une logistique d'échantillonnage décrivant la méthode d'échantillonnage et la gestion des échantillons;
- la documentation nécessaire pour satisfaire les principes PCAP, dont des formulaires de consentement et des ententes de recherche communautaire;
- l'interprétation et la diffusion de l'information comprenant la présentation de protocoles d'établissement de rapports destinés aux Premières Nations, au gouvernement et à d'autres entités.

La sélection des emplacements de l'Initiative a été faite au hasard à partir d'une liste fournie par l'APN aux partenaires de Statistique Canada. Un employé de l'APN était présent au moment de la sélection. La conception s'appuie sur la répartition des écozones dans l'ensemble du Canada : 13 communautés situées dans cinq écozones.

L'APN a présenté l'IBPN au Comité d'éthique de la recherche de Santé Canada-Agence de la santé publique en avril 2011; l'Initiative a reçu l'approbation éthique.

L'échantillonnage a eu lieu durant l'été 2011 : 13 communautés ont participé à l'étude, à raison d'environ 42 citoyens de Premières Nations par communauté. Les rapports devraient être présentés durant l'automne 2012-2013.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Analyser les données des 13 communautés de Premières Nations ayant participé à l'Étude de biosurveillance à échelle réelle.
- Travailler avec Statistique Canada à l'évaluation et à la caractérisation des liens existant entre les tendances.
- Préparer des rapports individuels pour tous les participants ainsi que des rapports pour chacune des 13 communautés de Premières Nations.
- Rédiger un rapport de biosurveillance national présentant les données d'ensemble des 13 communautés et des 507 participants.
- Négocier une autre phase du projet de biosurveillance (2013-2014), qui consisterait à incorporer un plus grand nombre de communautés de Premières Nations (Cycle 2 de l'IBPN).

2. RÉSEAU D'INNOVATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS

Le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations (RISEPN) permet de s'assurer que les Premières Nations ont accès à de l'information susceptible de les aider à faire connaître leurs préoccupations et intérêts en matière de santé dans le cadre d'une infrastructure de santé publique des Premières Nations. À cet effet, le RISEPN fournit de l'information, des ressources et des possibilités de réseautage et de partenariat. En proposant de la formation et des ressources, le RISEPN fournit aux Premières Nations l'information dont elles ont besoin pour les aider à protéger elles-mêmes leur environnement.

En 2011-2012, le RISEPN avait pour objectif d'élargir le réseau et de fournir un service utile aux personnes travaillant dans le domaine de la santé de l'environnement des Premières Nations ou celles intéressées par le sujet. Durant cette période de rapports, une réunion nationale sur la santé de l'environnement a été organisée, le nombre d'abonnés au bulletin est passé de 200 à plus de 400 et l'utilisation du site Web du RISEPN a doublé entre 2009-2010 et 2011-2012; le nombre de visiteurs fréquents, la durée moyenne des visites et le nombre de pages consultées par visite ont augmenté. Le RISEPN gère des outils importants : le bulletin mensuel, la base de données sur les possibilités de financement, la base de données des chercheurs et les lignes directrices de recherche.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Bien que le RISEPN soit menacé de fermeture à cause du manque de financement, l'APN étudie des moyens de maintenir le réseau.
- Les partenaires du RISEPN proposeront des possibilités de formation aux membres.

3. ÉTUDE SUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET L'ENVIRONNEMENT DES PREMIÈRES NATIONS ET ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

L'APN participe à de nombreuses études destinées à déterminer et à évaluer les problèmes de santé environnementaux dans les communautés des Premières Nations (en particulier les contaminants) et à fournir les connaissances et l'information nécessaires pour favoriser l'existence et la préservation d'environnements sains.

L'APN travaille avec des partenaires gouvernementaux et universitaires à l'amélioration des moyens de communication sur la santé environnementale afin de s'assurer que ces derniers sont pertinents et efficaces pour les Premières Nations. De plus, l'APN souhaite faire participer des communautés des Premières Nations à toutes les étapes de recherche, tout en renforçant les capacités au niveau communautaire par de la formation et l'emploi. Les résultats issus de la recherche seront bénéfiques aux Premières Nations et soutiendront la défense d'intérêts.

Demandée par l'intermédiaire d'une résolution, l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations (EANEPN) est un partenariat à parts égales entre l'APN, l'University of Northern British Columbia et l'Université de Montréal. L'Étude s'articule autour d'un cadre d'échantillonnage d'écosystèmes; elle consiste à recueillir des données dans chacune des régions situées au-dessous du

60^e parallèle. Elle a pour objectifs d'évaluer la contamination chimique des aliments traditionnels et de développer une information de base qui pourra être utilisée par toutes les Premières Nations au niveau régional.

À ce jour, l'ÉANEPN a obtenu des résultats en Colombie-Britannique et au Manitoba. Une enquête sur la consommation d'aliments et le prélèvement d'échantillons d'aliments, d'eau et de cheveux sont en cours en Ontario. Selon les résultats de la Colombie-Britannique et du Manitoba, les aliments traditionnels sont comestibles et la qualité du régime alimentaire est meilleure durant les jours de consommation d'aliments traditionnels. Les préoccupations les plus urgentes sont les taux élevés d'insécurité alimentaire, de diabète et d'obésité.

Le Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) a aussi terminé l'Étude sur la qualité de l'air intérieur (EQAI), qui s'est déroulée dans une communauté au Manitoba. Elle a consisté à évaluer la concentration d'un grand nombre de polluants de l'air dans les maisons et à l'extérieur ainsi que l'efficacité des filtres à air intérieurs. Selon les résultats, le moyen le plus efficace de réduire la pollution de l'air intérieur est d'interdire le tabagisme à l'intérieur des maisons; il a été noté que la respiration s'améliore lorsqu'un filtre est utilisé.

L'APN continue ses travaux de recherche et de défense d'intérêts dans le dossier du mercure. L'ÉANEPN et l'EQAI prélèvent des échantillons pour évaluer l'exposition des Premières Nations au mercure et déterminer les effets durables. L'APN a participé à l'International Conference on Mercury as a Global Pollutant (conférence internationale sur le mercure en tant que polluant mondial) à Halifax afin d'obtenir des renseignements scientifiques récents sur les effets du mercure sur la santé humaine et environnementale.

Toutes les études bénéficiant de l'appui de l'APN requièrent l'engagement et la participation des Premières Nations ainsi que l'adhésion aux protocoles appropriés et aux principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Obtenir les rapports et résultats d'analyses de la l'ÉANEPN en Ontario. L'APN demandera aux Premières Nations de choisir la prochaine région qui participera à l'étude.
- Proposer de poursuivre l'Étude sur la qualité de l'air intérieur dans d'autres communautés afin d'évaluer des paramètres différents, telles la fumée du bois brûlé et la mauvaise conception et construction des logements ainsi que la mauvaise qualité des matériaux de construction utilisés.
- Les résultats de ces études environnementales serviront à demander la mise en œuvre d'autres programmes, des recherches supplémentaires et d'autres financements pour régler les problèmes décelés, dont la sécurité alimentaire, la qualité alimentaire et l'exposition aux contaminants de l'environnement.

4. GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est membre du Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques, un nouveau comité multilatéral qui contribue à la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques. (PGPC) Le Conseil s'efforce d'atteindre les buts suivants : offrir une occasion aux intervenants de fournir des conseils et des renseignements au gouvernement sur la mise en œuvre du PGPC, et favoriser le dialogue sur les questions ayant trait au PGPC entre les intervenants et le gouvernement. L'APN participe régulièrement aux téléconférences du Groupe de travail spécial sur les substances de l'inventaire national des rejets de polluants afin de permettre aux Premières Nations d'avoir un meilleur accès à de l'information sur l'environnement, tel qu'indiqué dans le Plan des Premières Nations. Cette participation permet aussi à l'APN de présenter le point de vue des Premières Nations sur la gestion et la surveillance des produits chimiques au Canada en vue de protéger leurs environnements.

Un plan de communications a été préparé pour augmenter le degré de sensibilisation et de participation des Premières Nations dans le processus du Plan de gestion des produits chimiques et pour davantage sensibiliser les Premières Nations au PGPC. Le plan vise également à fournir de l'information pour réduire l'exposition des Premières Nations aux substances toxiques et à diffuser des renseignements pertinents produits par le PGPC. Ce travail comprend des mises à jour de sites Web et de fiches d'information.

Le renforcement des capacités et des connaissances sur les produits chimiques permettra aux Premières Nations de demander au gouvernement du Canada de s'assurer que les produits chimiques utilisés ne présentent aucun risque pour leurs environnements, leurs communautés et leur santé. De plus, grâce à une meilleure connaissance de la gestion des produits chimiques et à une participation accrue dans ce domaine au Canada, les Premières Nations seront en mesure de mieux protéger leurs propres environnements.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Obtenir un financement pour encourager les Premières Nations à davantage participer au processus du PGPC et continuer de communiquer les décisions sur l'évaluation et la gestion des risques.

5. PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DE L'APN – NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES / CONSERVATION NATIONALE ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

L'APN participe aux négociations internationales de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'à celles visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les émissions de mercure à l'échelle mondiale. Au niveau national, l'APN a participé à l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et très activement aux modifications de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). De plus, elle a contribué à l'élaboration du Plan de conservation nationale, conformément à la résolution n° 63/2011.

Participation de l'APN aux négociations internationales

L'APN continue de défendre les droits des Premières Nations dans les négociations internationales de la CDB. En ce qui concerne l'accès et le partage des avantages, elle a participé aux négociations à la première

réunion du Ad-hoc Open-Ended Inter-Governmental Committee (ICNP) sur le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes et le partage des avantages découlant de leur utilisation*. Le Canada examine actuellement la possibilité de ratifier le *Protocole de Nagoya*, ce qui, pour les Premières Nations, représenterait à la fois des risques pour leurs droits et éventuellement des perspectives économiques.

En outre, l'APN a participé aux négociations relatives à l'article 10(c) de la CBD (usage coutumier et durable) et a obtenu l'incorporation de sections sur l'importance des ressources marines et l'éducation dans le plan de travail international de mise en œuvre de l'article 10(c). L'APN a aussi envoyé une délégation à la table de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, en Afrique du Sud, afin qu'elle représente les Premières Nations dans l'élaboration d'un instrument-cadre destiné à régir les émissions après l'expiration du Protocole de Kyoto, soit à la fin de 2012.

Participation de l'APN avec des négociateurs canadiens

L'APN continue de se réunir régulièrement avec des groupes de négociateurs canadiens au sujet de la CDB et des émissions mondiales de mercure. Elle s'entretient aussi régulièrement avec le négociateur en chef du Canada sur les changements climatiques. Ces activités ont englobé des comptes rendus sur les séances de négociations internationales et la préparation des prochaines séances. Elles ont donné à l'APN la possibilité d'influer sur les positions du Canada dans les négociations internationales. L'APN a remis des propositions écrites aux groupes de négociateurs canadiens dans le cadre des négociations de la CDB et des émissions mondiales de mercure.

Modifications apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

Dans le cadre de l'examen quinquennal de la LCEE, l'APN a présenté des recommandations et des considérations. Le Canada a présenté une nouvelle LCEE (2012) dans le cadre du projet de loi C-38. Les modifications apportées à la LCEE visent à rationaliser le processus d'approbation - comprenant une diminution du nombre d'évaluations, en particulier pour les « petits projets » -, des dispositions d'équivalence provinciale lorsqu'une évaluation provinciale pourrait être utilisée en remplacement des exigences de la LCEE (2012) et les nouveaux pouvoirs accordés au Cabinet, selon lesquels ce dernier prendrait la décision finale concernant certains projets, annulant ainsi toute décision prise à la suite d'une évaluation transparente. L'APN a veillé à ce que les Premières Nations soient informées des modifications proposées et qu'elles expriment rapidement leurs préoccupations par l'intermédiaire des comités parlementaires et, plus directement, par correspondance auprès des ministres concernées et du premier ministre. L'APN continue d'assurer la protection des intérêts et des droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations.

Participation de l'APN à l'élaboration du Plan de conservation national

Le Plan de conservation national (PCN) est un engagement du discours du Trône qui exige du gouvernement qu'il fasse participer les Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan et qu'il les consulte sur le sujet. Étant donné que le gouvernement n'a pas encore esquissé le PCN, les Premières Nations ont grandement la possibilité d'influer sur son élaboration. L'APN a participé à une réunion de haut niveau, destinée à présenter et à évaluer le PCN, ainsi qu'à une réunion technique pour obtenir des comptes rendus sur l'évolution du PCN. De plus, l'APN a présenté un exposé sur le PCN au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui étudie actuellement le PCN.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Dans le cadre de la CBD, l'APN envisage de participer à la deuxième réunion du ICNP et à la Conférence des Parties. Cette conférence, qui se tient tous les deux ans, aura lieu en octobre 2012.
- L'APN continuera de surveiller les négociations sur les changements climatiques et les émissions mondiales de mercure.
- L'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations et d'agir dans le dossier de la LCEE (2012).
- L'APN demeurera engagée dans l'élaboration du PCN.

6. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Institut des ressources naturelles des Premières Nations

Le SGE accomplit activement le mandat conféré par les résolutions n^{os} 27/2011 et 67/2011 concernant la mise sur pied d'un institut des ressources naturelles des Premières Nations. Cet institut aidera les Premières Nations à améliorer leurs capacités techniques en vue de prendre des décisions éclairées dans des dossiers complexes de gestion de l'environnement.

Foresterie

Par l'intermédiaire de la résolution n^o 38/2000, l'APN a reçu pour mandat d'étudier certaines questions du secteur forestier. En 2010, les Chefs en assemblée ont confirmé l'APN dans ce rôle et lui ont demandé « de convoquer une réunion nationale des Premières Nations pour discuter de l'élaboration d'une politique sur l'avenir des forêts boréales du Canada au sein de nos territoires traditionnels » (résolution n^o 65/2010). Depuis 2010, l'APN s'emploie à mettre sur pied des tribunes pour permettre aux Premières Nations de discuter des questions prééminentes du secteur forestier et pour déterminer des solutions de développement durable.

Après le succès du Forum sur la foresterie de 2011, l'APN a organisé le Forum national sur la foresterie 2012, « Nos forêts : une fondation pour une prospérité commune », à Toronto, les 28 et 29 février 2012. Le Forum a accueilli environ 100 participants, représentant les Premières Nations, des associations sectorielles, des universités et le gouvernement du Canada. Les participants ont débattu de différentes questions relatives au développement économique et communautaire dans le secteur forestier.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Présenter un rapport d'options aux Chefs en assemblée aux fins d'examen et de commentaires, conformément à l'orientation de la résolution n^o 67/2011 (*Étude de diverses options relatives à la mise sur pied de l'Institut des ressources naturelles des Premières Nations*). L'APN incorporera les commentaires et les directives dans ce rapport aux fins d'examen plus approfondi.
- S'appuyant sur les commentaires issus du Forum sur la foresterie, l'APN envisage d'entreprendre deux activités primaires en 2012-2013 :
 - Élaborer une stratégie nationale sur les forêts comprenant des activités et plans pluriannuels destinés à soutenir les communautés de Premières Nations dans le secteur forestier.
 - Obtenir des fonds pour créer un portail Web destiné à favoriser la mobilisation des connaissances sur les perspectives offertes aux Premières Nations dans le secteur forestier.

7. LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL / CONSEIL AUTOCHTONE NATIONAL SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) a été mis sur pied le 21 septembre 2005. Les deux titulaires du portefeuille de l'environnement de l'APN, le Chef régional Eric Morris et le Chef régional Roger Augustine, sont membres du CANEP. Le Chef régional Eric Morris est actuellement le coprésident du Conseil; il est épaulé par un membre du personnel qui représente l'APN au sein du sous-comité des politiques et de la planification du CANEP.

Conformément à la résolution n° 63/2010, *Soutien à l'égard de la nation crie de Beaver Lake dans ses efforts visant à protéger le caribou des forêts sur ses territoires traditionnels*, le SGE a aidé le Groupe consultatif des organisations autochtones nationales (GCOAN) pendant l'élaboration de la Stratégie nationale de rétablissement du caribou de la forêt boréale.

Le CANEP s'est entretenu avec le ministre Peter Kent le 27 mars 2012. À cette occasion, le ministre a confirmé que le CANEP sera officiellement invité à la table ronde ministérielle sur l'environnement qui se tiendra au cours de l'automne 2012. Les sujets de discussion comprendront la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* sur les terres fédérales et la nécessité de s'assurer que les questions autochtones sont prises en compte dans les discussions fédérales-provinciales-territoriales et les initiatives consacrées aux espèces en péril.

Pendant la réunion avec le ministre, le CANEP a appris que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable présentera un rapport sur la LEP au cours de l'automne 2012.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de surveiller les développements parlementaires consacrés à la LEP et aux recommandations de l'APN adressées au Comité permanent au sujet de l'examen quinquennal de la LEP.
- Promouvoir des pratiques exemplaires de manipulation, d'entreposage et d'élimination des produits chimiques parmi les Premières Nations.

8. DIALOGUE SUR LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Au cours des dernières années, l'APN a entretenu un dialogue avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Conformément à la résolution n° 39/2005, l'APN a été chargée d'approfondir la recherche sur l'élimination à long terme du combustible irradié et de présenter des plans pour surveiller les centrales nucléaires, contrer les répercussions des activités de l'industrie nucléaire sur la santé et adopter des mesures d'intervention d'urgence, y compris améliorer les capacités d'intervention d'urgence des Premières Nations en cas de catastrophe nucléaire.

En 2011-2012, l'APN a élaboré une trousse d'outils destinée à aider les Premières Nations souhaitant demander à la SGDN ou à d'autres promoteurs de projets d'incorporer un processus décisionnel traditionnel dans les négociations.

Actuellement, la SGDN élabore un cadre pour évaluer les risques à long terme d'une installation d'entreposage des déchets nucléaires. Le calendrier prévu pour l'évaluation des risques est d'environ un million d'années. La SGDN a développé des modèles pour les écosystèmes de la forêt boréale et de la toundra intérieure. L'APN a participé à la rédaction d'un rapport sur le cadre afin de mieux comprendre les risques que peut présenter une installation d'entreposage pour les Premières Nations vivant selon un mode vie traditionnel.

L'APN a convoqué une petite réunion des techniciens des Premières Nations possédant une expérience dans l'application des connaissances traditionnelles dans les processus modernes d'élaboration des politiques. L'objectif de la réunion était de présenter à la SGDN certaines idées générales destinées à l'aider à incorporer des connaissances traditionnelles dans les divers processus et cadres d'évaluation qu'elle est en train d'élaborer.

PROCHAINES ÉTAPES — LA VOIE À SUIVRE

- L'APN envisage de poursuivre l'évaluation des risques à long terme en développant de l'information sur d'autres écosystèmes, en particulier les régions boisées du sud. Elle compte présenter les résultats de l'évaluation à la SGDN afin qu'elle les incorpore dans l'élaboration de scénarios.
- L'APN pourrait tenir des ateliers supplémentaires sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les processus d'élaboration de politiques et de planification.

PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques englobe le développement économique, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines, la connectivité et le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. L'an dernier, les Chefs en assemblée ont adopté cinq résolutions portant sur les données du développement économique des Premières Nations, la protection des droits d'exonération fiscale des Premières Nations, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, l'emploi et la formation dans l'industrie ferroviaire et la création d'un centre des ressources virtuel sur l'énergie et l'exploitation minière. Le présent rapport décrit les principales questions qui ont été traitées depuis le dernier rapport ainsi que les activités mises en œuvre pour soutenir les résolutions nationales.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Groupe de travail mixte sur les économies des Premières Nations (Groupe de travail mixte)

Le Groupe de travail mixte constitue l'un des résultats du Rassemblement Premières Nations-Couronne, qui s'est tenu à Ottawa, le 24 janvier 2012. Il s'inscrit dans l'annonce faite le 21 juin 2011 par le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et le Chef national d'élaborer ensemble un plan d'action destiné à « améliorer la prospérité à long terme des citoyens des Premières Nations et de tous les Canadiens ». Ce plan porte aussi sur l'éducation, la responsabilisation, la transparence, les capacités et la bonne gouvernance, le *développement économique* et la négociation et la mise en œuvre.

Une ébauche de mandat a été préparée et un plan de travail destiné à soutenir les activités du Groupe de travail mixte fait l'objet de discussions avec des fonctionnaires fédéraux. Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN a examiné le mandat et a présenté des commentaires. De plus, les Chefs et les techniciens ont aussi donné leur avis durant la séance stratégique sur l'économie qui s'est tenue en décembre 2011, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs. Les domaines d'intérêt sont : la croissance économique et commerciale; l'exploitation responsable des ressources et les grands projets; le développement des ressources humaines et de la main-d'œuvre. Le secrétariat qui soutiendra les travaux du Groupe de travail mixte sera installé à l'extérieur des bureaux de l'APN

Pour former le Groupe de travail mixte, il a été convenu que l'APN et AADNC choisissent chacun deux membres. En mars et au début d'avril, le CCDE, au nom de l'APN, a recommandé deux personnes et leurs deux remplaçants (en cas d'indisponibilité des membres principaux). Au moment de la rédaction du présent rapport, la disponibilité des participants n'était pas encore déterminée. Étant donné que le CCDE recommandait à l'origine un groupe de travail constitué de six membres, il a été demandé à AADNC d'envisager l'ajout de participants.

Étant donné que le processus a pris plus de temps que prévu, il sera nécessaire d'établir un calendrier pour une annonce. Il est prévu de présenter un rapport provisoire sur les travaux du Groupe de travail mixte à un moment opportun, à savoir pour le premier anniversaire du Rassemblement Premières Nations-Couronne, en 2013. Au cours des six prochains mois, le Groupe de travail mixte envisage de tenir plusieurs réunions et

séances de réflexion stratégiques et de participer, s'il y a lieu, à des forums. Des mises à jour provisoires et un rapport final seront fournis dans le cadre du processus.

Centre de ressources virtuel sur l'énergie et l'exploitation minière (CRVEEM)

Au printemps 2012, AADNC a indiqué qu'il allait fournir des fonds pour effectuer une analyse de la situation en vue de la mise sur pied du CRVEEM. Cette initiative est le fruit du Sommet international autochtone sur l'énergie et l'exploitation minière; il est aussi demandé par les Chefs en assemblée par la résolution n° 25/2011. Ce travail propose de réunir une participation autochtone d'Amérique du Nord et des communautés entrepreneuriales, financières et universitaires pour permettre aux communautés des Premières Nations de disposer de conseils et de renseignements pour lancer des projets dans ce domaine. Le 11 avril 2012, lors de la dernière réunion du groupe de travail avec les dirigeants des organisations nationales autochtones, le Chef national a présenté un compte rendu sur le projet du CRVEEM aux ministres provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones. Un autre sera présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) en juillet 2012.

Développement des ressources humaines

Le Groupe de travail technique des Premières Nations sur le développement des ressources humaines (GTT) a tenu une réunion à Ottawa les 11 et 12 janvier 2012. Les discussions ont notamment porté sur la mise en œuvre des activités liées aux ententes de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA) de cinq ans, la planification de la prochaine initiative stratégique de cinq ans, la situation des groupes de travail fédéraux (en particulier celui de la réduction qui doit signaler les fardeaux supportés par les titulaires d'ententes de la SFCEA), une initiative de recherche historique ciblée et un forum national de partenariat au printemps 2012 proposé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et des organisations externes.

Le 27 février 2012, l'APN, en collaboration avec deux membres du Groupe de travail technique des Premières Nations, a témoigné à la réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) dans le cadre de l'étude sur le développement des compétences dans les communautés rurales et éloignées. La présentation collective des Premières Nations a souligné l'importance de l'infrastructure de formation et d'emploi des Premières Nations et des questions relatives à la mise en œuvre. Le rapport final d'HUMA sur l'étude n'est pas encore terminé. En plus de l'étude, l'APN travaille avec des organisations des Premières Nations intéressées à la mise sur pied d'exposés qui seront présentés à deux occasions consacrées à deux autres études : « Comblir les lacunes de compétences : faire face à la rareté de la main-d'œuvre dans les professions à forte demande » et « Comprendre les pénuries de main-d'œuvre : surmonter les obstacles qui empêchent de pourvoir les emplois peu spécialisés ».

L'APN a travaillé avec le GTT à la préparation du contenu d'articles de sensibilisation des Premières Nations et du personnel de la SFCEA pour *SAY Magazine*, édition de l'hiver 2012, et pour un document de recherche de la SFCEA qui étudie les avantages et défis des titulaires d'ententes de la SFCEA.

Dans le cadre de ses travaux auprès des secteurs et de ses activités visant à soutenir les résolutions récentes, l'APN a tenu une réunion avec l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) et le Ralliement national des Métis (RNM) au sujet d'un projet national de formation et d'emploi dans le secteur ferroviaire qui serait financé par RHDCC et qui, s'il était approuvé, commencerait en janvier 2013. Le projet constituerait le suivi d'un projet national de l'ACFC et de l'APN réalisé en 2011-2012.

Connectivité

Le Comité des Chefs sur le développement économique continue de demander un meilleur accès et soutien pour la technologie de l'information et des communications des Premières Nations (TIC). Les résolutions n^{os} 11/2006, 16/2008 et 53/2011 ont fourni une orientation à l'APN pour demander un programme, des services et des investissements adéquats correspondant aux exigences des Premières Nations. Ces résolutions constituent la base des recommandations techniques du portefeuille, qui comprend : la bande large en tant qu'infrastructure publique élémentaire; l'orientation d'une stratégie des cybercommunautés des Premières Nations; combler l'écart en matière d'investissements, de données et de moyens techniques afin de mieux épauler les communautés des Premières Nations.

L'APN a organisé une réunion du Groupe de travail technique sur les TIC les 22 et 23 février 2012 à Vancouver. Les discussions ont porté sur la stratégie des cybercommunautés. Une ébauche de stratégie des Premières Nations a été élaborée; elle est présentée dans les documents d'information technique fournis à l'occasion de l'AGA 2012. La stratégie des cybercommunautés des Premières Nations constitue un élément important du développement communautaire général qui réunit, d'une part, les principes d'approches axées sur les communautés, dirigées par les communautés et appartenant aux communautés et, d'autre part, une cybercomposante soutenant la santé communautaire, l'éducation, la justice, la gouvernance, le développement social et économique et les besoins culturels. L'infrastructure, les services, les besoins en main-d'œuvre, les investissements, la durabilité et d'autres facteurs sont pris en compte pour décrire la stratégie des cybercommunautés.

L'an dernier, l'APN a axé ses efforts sur les intérêts des Premières Nations dans les TIC et sur le concept de cybercommunautés des Premières Nations. Une partie de ces efforts comprenait un compte rendu sur la connectivité présenté durant l'Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2011) et un webinaire sur les cybercommunautés des Premières Nations (24 février 2012), qui a consisté à fournir de l'information sur le concept de cybercommunautés et l'exigence technique pour l'article 28(2) de la *Loi sur les Indiens* concernant des permis pour des projets d'infrastructure liés à la connectivité.

L'APN a aussi entrepris un travail consistant à cerner les lacunes en matière de gestion des données et des renseignements dans le portefeuille de la connectivité. Il est évident qu'il est nécessaire de concentrer les efforts sur la collecte de données de bande large au niveau des Premières Nations en vue de mieux évaluer les retombées économiques de la bande large sur les communautés des Premières Nations. Des discussions sont en cours avec le Centre de la gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) au sujet des possibilités de combler les lacunes en matière de données sur les TIC des Premières Nations. Des discussions ont aussi eu lieu avec l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) au sujet des besoins en matière de données sur les TIC des Premières Nations. Cependant, étant donné que l'ISPN est sur le point de fermer, il ne sera pas en mesure de soutenir cette activité au-delà de mars 2013.

Une analyse de la situation des ressources humaines et des capacités des Premières Nations dans le domaine des TIC a été effectuée.

Mission commerciale en Chine du 23 au 30 octobre 2011

En collaboration avec des représentants de l'Ambassade de la République populaire de Chine, l'APN et les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont organisé une mission commerciale en Chine au cours de l'automne dernier. En plus de favoriser l'échange de renseignements, la mission concernait aussi l'éducation, la culture et le développement économique. Un rapport sur la mission commerciale a été présenté lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011. Par l'intermédiaire de la Chinese People's Association for Friendship with Foreign Countries, la République populaire de Chine a accueilli l'APN et facilité la tenue de réunions avec des représentants du gouvernement et d'entreprises à Beijing, à Chengdu, à Beichuan et à Shanghai. À Dalian, l'APN a été accueillie par l'entreprise First Nation Grain Management et ses collègues. En Chine, le consulat canadien a été informé à l'avance de la mission commerciale de l'APN. Des activités de suivi avec les organisations installées en Chine sont proposées.

Groupe de travail consultatif ad hoc des Premières Nations sur la taxation

Le Groupe de travail consultatif ad hoc des Premières Nations sur la taxation a tenu une réunion les 14 et 15 septembre 2011 à Ottawa. Ensuite, un compte rendu législatif a été présenté durant la séance sur la stratégie économique organisée pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011. Ce travail s'appuie sur des résolutions antérieures et des séances qui ont eu lieu durant l'AGA 2010 et l'AEC 2010.

Le Groupe de travail ad hoc a discuté de divers sujets : les décisions positives prononcées par la Cour suprême du Canada le 22 juillet 2011 dans les cas *Bastien* et *Dube* (l'exemption d'impôt sur le revenu provenant d'investissements réalisés dans les réserves); l'imposition des revenus d'emploi et d'autres questions sur la taxation touchant les Premières Nations; des sujets relatifs à la fiscalité et au revenu; des travaux concernant une stratégie nationale consacrée aux Premières Nations et à la taxation.

La tenue d'un sommet national consacré tout particulièrement aux Premières Nations et à la taxation a été demandée; la proposition est en cours d'examen.

Sommet international autochtone sur l'énergie et l'exploitation minière (SIAEEM)

Le SIAEEM, qui comprenait 20 ateliers et quatre cours, a réuni plus de 800 délégués et 80 orateurs. Compte tenu de ce succès, l'APN a été sollicitée pour organiser une activité de suivi. Un plan sera présenté au CCDE aux fins d'examen. Des copies du rapport final du SIAEEM seront disponibles au Cercle du commerce de l'APN, à l'Assemblée générale annuelle, en juillet 2012.

Relations entrepreneuriales

L'APN a renouvelé sa relation de travail avec le Local 92 de l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord (UIJAN) en Alberta lors de l'AGA 2011, et elle a signé un accord de partenariat avec le Local 1611 en Colombie-Britannique et au Yukon en mars 2012. Le CCDE de l'APN a favorisé

des possibilités accrues de partenariat, d'investissement, d'approvisionnement et d'emploi, cela en plus de diffuser de l'information sur les possibilités de travail en collaboration avec les Premières Nations dans l'ensemble des entreprises au Canada.

Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté

Par l'intermédiaire du CCDE, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts Abolir la pauvreté. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA).

Le Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté a réuni cinq communautés de Premières Nations de différentes régions du Canada qui souhaitent travailler avec le groupe de recherche. Les travaux consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à créer une assise économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. Les communautés participant au Projet ont commencé à former des comités consultatifs. Une réunion nationale, réunissant toutes les communautés participantes et les chercheurs, devrait se tenir du 25 au 27 juin 2012 à Winnipeg, au Manitoba.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Partenariats économiques de l'APN continue de tenir des réunions avec AADNC concernant la mise sur pied et la coordination du Groupe de travail mixte sur le développement économique.
- L'APN travaillera avec le Groupe de travail des Premières Nations sur les ressources humaines et RHDCC à la planification de la prochaine initiative stratégique de cinq ans destinée à aider les Premières Nations et à soutenir la participation de la main-d'œuvre, les projets de recherche et les efforts de sensibilisation.
- Lorsque l'analyse de la situation concernant le Centre de ressources virtuel sur l'énergie et l'exploitation minière sera terminée (fin juin), l'APN travaillera à la mise sur pied d'un comité de travail national et communiquera avec les parties qui souhaitent participer davantage à la création du Centre.
- En attendant la confirmation du financement, Partenariats économiques organise une réunion du Groupe de travail national des Premières Nations sur les TIC et un atelier sur les carrières dans les TIC, qui auront lieu durant le Sommet des jeunes de l'APN, éventuellement en octobre 2012.
- Des efforts continus pour combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille.
- Des efforts continus de collaboration sectorielle avec les portefeuilles de la santé, de l'éducation, du logement et des infrastructures et de l'éducation de l'APN.
- Distribution et promotion de la stratégie des cybercommunautés des Premières Nations.
- Examen de la possibilité de tenir un sommet national sur les Premières Nations et la taxation.
- Activités de suivi relatives aux missions commerciales et aux perspectives commerciales.
- Appui continu pour le Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présentation d'un rapport sur la mise sur pied de cette initiative au CCDE.

PÊCHES

Le personnel du Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) – Pêches continue de travailler à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des pêches de l'APN (SNP-APN). Les Premières Nations ont besoin de bassins versants salubres pour exercer leurs droits ancestraux et issus de traités, faire valoir leur titre autochtone sur leurs territoires traditionnels et entreprendre des activités économiques, telles que la pêche, l'aquaculture et d'autres pratiques de récolte aquatique. Les pêches et les ressources aquatiques et océaniques continuent de représenter une partie intégrante du régime alimentaire, du bien-être socioéconomique et de la survie culturelle des communautés des Premières Nations.

La SNP-APN est un plan à long terme qui a pour but d'aider les Premières Nations à rétablir leur rôle légitime de gestionnaire des ressources halieutiques, aquatiques et océaniques. Elle concrétise la reconnaissance, la protection et la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités. La Stratégie nationale des pêches de l'APN aborde un grand nombre de sujets importants du ministère des Pêches et Océans (MPO), à savoir les lois, les politiques et les programmes, qui touchent les Premières Nations et qui requièrent l'avis de celles-ci. De plus, elle favorise et soutient les Premières Nations dans la mise en œuvre des arrêts et efforts de la Cour suprême visant à appliquer les droits ancestraux et issus de traités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Modifications apportées à la *Loi sur les pêches*

Le projet de loi C-38, *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, prévoit de nombreuses modifications dans la *Loi sur les pêches*, dont une remise en question de la protection de tous les poissons et habitats revêtant une importance commerciale. Le 26 avril 2012, l'APN a présenté un ensemble de 16 questions au MPO, notamment les plans et calendriers des consultations auprès des Premières Nations concernant ces changements. Selon le peu d'information fournie à ce jour, toute activité de participation et de consultation aura lieu lorsque le projet de loi C-38 aura reçu la sanction royale. À ce moment-là, le gouvernement entreprendra des analyses, des règlements et l'élaboration de politiques. Actuellement, aucune ressource n'est prévue pour une participation ou une consultation. De plus, rien ne permet de dire de quelle façon le gouvernement compte gérer les éventuelles incidences sur les droits ancestraux et issus de traités. L'APN a demandé des renseignements supplémentaires sur l'approche proposée en matière de consultations et d'accommodements ainsi que sur l'ampleur des modifications apportées à la *Loi sur les pêches*. En se présentant devant la Chambre des communes et certains comités sénatoriaux, l'APN a clairement indiqué au Canada que les Premières Nations ne sont pas disposées à accepter l'imposition de mesures entraînant une abrogation de leurs droits ancestraux et issus de traités ou une dérogation à ces derniers et qu'elles sont prêtes à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'opposer à de telles mesures.

Renouvellement des programmes de pêches autochtones

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) et l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ont été renouvelées dans le budget fédéral de 2012 et sont assorties d'un montant de 33,5 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013. Aucune information n'a été fournie quant aux plans d'allocation ou à l'avenir des programmes après 2013. La résolution n° 65/2011

demande un soutien à l'égard du renouvellement des programmes fédéraux de gestion de l'habitat dans les régions de pêche intérieures. Le MPO a indiqué qu'il n'avait pas prévu de renouveler le PAGHRI ou de mettre en œuvre un autre programme.

Aquaculture

Conformément aux mandats conférés par la résolution n° 46/2010 (*Obligation de consulter en matière d'aquaculture*) et celle n° 66/2011 (*Gouvernance efficace en matière d'aquaculture*), l'APN a mis sur pied une nouvelle tribune à multiples facettes pour discuter de la gouvernance, de la politique et du développement commercial de l'aquaculture. Le Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) de l'APN privilégie un engagement frontal dans tous les domaines nationaux de la toute nouvelle industrie aquacole. Le GTNA comprend trois piliers ou sous-groupes de travail qui concentrent leurs efforts sur les domaines suivants : 1) la gouvernance (titre et droits); 2) l'élaboration de politiques et les règlements; 3) le développement commercial et économique. Une version préliminaire du mandat sera distribuée aux fins de commentaires.

Marketing

Les Premières Nations se mobilisent pour développer des produits de la mer protégés par des labels ainsi que des stratégies de marketing et des marques. Conformément à la résolution n° 26/2011, l'APN a mis sur pied un groupe de travail sur le marketing des pêches, comprenant des représentants du secteur de la pêche des Premières Nations, pour étudier l'élaboration d'outils de valorisation de la marque et de certification destinés à promouvoir les produits de la mer des Premières Nations. Celles-ci souhaitent engager un dialogue plus constructif afin de déterminer les possibilités de marketing et de commercialisation des produits de la pêche côtière et intérieure. Au cours des prochaines années, l'APN s'emploiera à établir des partenariats stratégiques dans le but d'élaborer des méthodes de marketing pour les produits des Premières Nations.

Forum national sur les pêches autochtones II

Le British Columbia First Nations Fish Council, l'APN, la Native Brotherhood of BC, l'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs, l'Aboriginal Aquaculture Association, le MPO et les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) planifient le Forum national sur les pêches autochtones II (FNPAII), qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2012 à Campbell River, en Colombie-Britannique. Ce forum sera consacré à l'accès au capital, à la formation, au développement des compétences et aux marchés et activités de marketing des secteurs autochtones de la pêche et de l'aquaculture.

Stratégie de protection des bassins versants

Du 5 au 7 mars 2012, l'APN a tenu le Forum national sur l'eau à Edmonton, en Alberta. Cette activité a permis aux membres des Premières Nations présents de discuter de l'élaboration de stratégies de protection des bassins versants aux niveaux local, régional et national. Les Premières Nations sont en train d'élaborer des stratégies qui sont susceptibles d'avoir des effets écologiques sur la planification des bassins versants, la restauration de l'habitat, la protection des espèces en péril et des activités de surveillance. De nombreuses Premières Nations ont élaboré des protocoles et des stratégies. L'APN a rédigé un document qui renferme des pratiques exemplaires et des modèles pour aider d'autres Premières Nations à planifier la protection des bassins versants et qui étudie des options de protocoles.

Partenariat de recherche

L'APN et ses partenaires se sont engagés dans un projet national de recherche qui consiste à étudier la façon dont différents systèmes basés sur la connaissance pourraient contribuer à la gouvernance des pêches. De plus, il étudie les possibilités d'améliorer l'efficacité de la gestion des pêches au Canada en intégrant les systèmes basés sur la connaissance existants. Le projet a obtenu une subvention pluriannuelle et devrait s'étaler sur cinq ans.

Surveillance des politiques et des règlements

Selon des discussions avec le MPO et les activités proposées dans le Rapport sur les plans et les priorités du MPO, l'APN s'attend à trois changements de politique dans l'habitat, les pêches autochtones et les pêches commerciales au cours de la prochaine année. De plus, selon les déclarations du ministre de Pêches et Océans et les modifications proposées par le projet de loi C-38 concernant la *Loi sur les pêches*, l'APN s'attend à des modifications réglementaires dans les règlements sur les effluents et les rejets de substances nocives. Elle continuera de discuter avec le MPO afin de diffuser de l'information sur toute éventuelle modification et d'encourager la tenue de consultations en bonne et due forme avec toutes les Premières Nations touchées.

Stratégie nationale des pêches

Au cours des cinq prochaines années, l'APN élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale des pêches améliorée qui englobera un plan stratégique destiné à soutenir l'élaboration de nouvelles stratégies de développement technique et socioéconomique comprenant des éléments décidés par des communautés des Premières Nations.

De plus, les directives contenues dans trois résolutions ont incité à coordonner et à élaborer des stratégies nationales pour mettre en œuvre des arrêts de la Cour suprême par l'intermédiaire de la négociation, d'options législatives et d'autres stratégies. Les résolutions sont celles n^{os} 47/2010 (*Soutien aux droits de pêche des Nuu-chah-nulth*), 67/2010 (*Mise en place d'un mécanisme national de négociation et de mise en œuvre des arrêts de la Cour suprême dans le domaine des pêches*) et 68/2011 (*Soutien à l'égard d'une intervention éventuelle dans le litige portant sur les droits de pêche des Nuu-chah-nulth*). Ces considérations seront prises en compte dans une stratégie nationale des pêches améliorée.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Préparer des comptes rendus, des notes d'information et des renseignements sur les modifications de la *Loi sur les pêches*.
- Organiser des ateliers sur les séances d'information de l'Initiative d'engagement dans l'aquaculture du MPO au Québec, en Ontario, dans les Prairies et dans le Nord.
- Tenir le Forum national sur les pêches autochtones II du 2 au 4 octobre 2012, à Campbell River, en Colombie-Britannique.
- Faciliter un dialogue sur une stratégie nationale des pêches améliorée, tout en étudiant des moyens de mettre en œuvre les arrêts de la Cour suprême.

EAU ET EAUX USÉES

Le droit des Premières Nations d'utiliser et de gérer leurs précieuses ressources hydriques provient du Créateur, comme la responsabilité sacrée de protéger cette ressource. La gestion des ressources hydriques, le traitement des eaux usées et la protection des sources d'eau constituent un droit auquel les Premières Nations n'ont pas renoncé dans les traités. Il est très important que les Premières Nations soient consultées et que leurs besoins soient satisfaits en conséquence dans toute politique, tout texte législatif et toute décision consacrés à cette précieuse ressource. Ainsi, l'Assemblée des Premières Nations (APN) fait valoir et soutient les positions des Premières Nations lorsque des questions de contrôle et d'accès relatives à des ressources hydriques adéquates menacent leurs droits et leur compétence.

Dans un monde moderne, ce droit est reconnu dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et affirmé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations

Le 26 mars 2011, à la suite de la dissolution du Parlement, le projet de loi S-11, Loi sur l'eau potable des Premières nations, est mort au feuilleton pour être remplacé ensuite par un autre projet légèrement révisé, le projet de loi S-8, le 29 février 2012. Les amendements apportés au projet de loi précédent sont le résultat de discussions avec un groupe d'organisations régionales de Premières Nations.

L'APN a présenté une proposition écrite au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le 16 mai 2012. Dans sa forme actuelle, le projet de loi S-8 ne reconnaît toujours pas la compétence des Premières Nations dans les domaines liés à l'eau. Il doit clairement reconnaître et respecter les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations afin d'encourager l'innovation et de permettre la mise en œuvre de mesures importantes en santé et en sécurité. L'eau potable de qualité est aussi un élément essentiel du développement économique et social des communautés de Premières Nations.

Il a été demandé avec insistance au gouvernement fédéral de fournir des ressources pour mettre en œuvre des règlements connexes et de remettre en état les installations afin qu'elles soient conformes aux normes et capables de fournir de l'eau potable — d'une qualité comparable à celle dont bénéficie les autres Canadiens — à toutes les communautés et à tous les citoyens de Premières Nations.

L'APN a aussi recommandé que l'accommodement soit mentionné dans la loi qui reconnaîtra ces Premières Nations ou leurs institutions dûment créées et mandatées qui posséderont les moyens et la capacité d'élaborer, d'administrer et d'appliquer leurs propres lois sur l'eau.

Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture au Sénat le 18 juin 2012. L'APN continuera ses efforts de défendre les intérêts des Premières Nations et de travailler avec celles-ci afin de s'assurer que leurs droits et leur compétence dans ce domaine soient clairement reconnus et protégés et que des ressources adéquates soient mises à leur disposition pour leur garantir l'accès à une eau potable de qualité.

Évaluation technique nationale

En juillet 2011, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a publié les résultats de l'Évaluation technique nationale des réseaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées des collectivités des Premières nations. Le rapport national révèle que 39 % des réseaux d'eau potable des communautés des Premières Nations présentent des « risqué élevés » et 34 %, des « risques moyens ». Cela signifie que 73 % des réseaux comportent des risques pour les citoyens des Premières Nations. Le rapport mentionne la nécessité d'investir 4,7 milliards de dollars sur dix ans pour régler ces problèmes.

L'APN a bien accueilli ce rapport tant attendu et a immédiatement demandé au gouvernement fédéral de travailler rapidement avec les Premières Nations à l'élaboration d'un plan concret qui fournira de l'eau potable de qualité et des systèmes de gestion des eaux usées améliorés aux citoyens des Premières Nations.

La résolution n° 74/2011 demande au gouvernement fédéral d'élaborer un plan quinquennal d'investissement et de fournir sans attendre un financement durable pour améliorer les installations d'eau et d'eaux usées présentant des risques moyens et élevés. L'APN a demandé un plan d'activités afin de savoir de quelle façon les travaux mentionnés dans l'évaluation seront entrepris; ce plan n'a pas été fourni. AADNC présente un plan annuel d'investissements en infrastructure des Premières Nations (PIIPN) : il s'agit d'un plan d'immobilisations quinquennal qui regroupe les projets d'immobilisations régionaux issus des crédits votés réguliers, mais, bien qu'il englobe les fonds complémentaires additionnels des derniers budgets, il ne comble pas les lacunes mentionnées dans le rapport d'évaluation.

Le budget de 2012 fournit un montant supplémentaire de 330,8 millions de dollars, étalé sur deux ans, pour prolonger le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations.

Conférence nationale autochtone sur l'eau

La résolution n° 42/2010 a demandé à l'APN de tenir une conférence nationale autochtone sur l'eau en Alberta pour discuter des problèmes actuels en matière d'eau et élaborer un plan d'action stratégique destiné à faire reconnaître la compétence des Premières Nations sur l'eau et à assurer à ces dernières, à titre de droit ancestral et issu de traités, un accès à des sources adéquates d'eau douce sécuritaire dans le but de préserver leur santé ainsi que leurs activités économiques et spirituelles - maintenant et pour les générations futures.

Ainsi, le 5 mars 2012, l'APN a tenu une conférence sur les droits relatifs à l'eau des Premières Nations, intitulée « Faire nos droits relatifs à l'eau », au Enoch Cree Resort à Edmonton (Alberta), cela sans l'aide financière du gouvernement. La Conférence sur les droits relatifs à l'eau des Premières Nations a réuni des conférenciers spécialisés dans le droit relatif à l'eau, l'accès et l'allocation. À cette occasion, les participants ont rappelé que l'eau devait être honorée par des cérémonies et forcer le respect. Des participants ont conseillé d'entreprendre une recherche pour soutenir nos revendications et d'adopter une approche stratégique de communications.

Les participants ont demandé l'élaboration d'une stratégie nationale, qui serait guidée tant par l'orientation décidée durant la Conférence sur les droits relatifs à l'eau que par les travaux réalisés à ce jour concernant

la mise sur pied d'une commission sur l'eau des Premières Nations. Il sera nécessaire de déployer des efforts soutenus qui consisteront à réunir de nombreux partenaires et à effectuer un exercice de prévision, d'établissement de buts et de définition d'objectifs dans le but d'élaborer une ébauche de cadre pour une stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations. Ces efforts commenceront par une séance de discussion à l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2012.

La Conférence a été immédiatement suivie d'une conférence technique de deux jours, les 6 et 7 mars 2012. Les deux conférences ont été un succès et ont accueilli de nombreux participants. Les commentaires ont été positifs et les participants à l'évaluation post-conférence ont demandé à ce que ce type de conférence devienne un rendez-vous annuel.

Commission sur l'eau des Premières Nations/Autochtones (CEPN)

Aux termes de la résolution n° 50/2008, l'APN doit entamer l'élaboration d'un cadre de travail en vue de mettre sur pied une commission sur l'eau et présenter un rapport sur les progrès accomplis à l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2009. En vertu de la résolution n° 15/2007, les Chefs en assemblée ont enjoint l'APN de continuer d'enquêter et de chercher des sources de soutien et de financement pour les Premières Nations qui auront besoin d'aide pour se conformer au cadre de réglementation. Si la CEPN était vraiment mise sur pied, elle aiderait à transférer le pouvoir décisionnel relatif à la gestion de l'eau aux Premières Nations.

La prochaine étape requise pour mettre sur pied une CEPN consiste à collaborer étroitement au niveau régional en vue de lancer une CEPN pilote technique qui montrera le fonctionnement d'un système de gestion de l'eau potable et des eaux usées contrôlé par les Premières Nations dans une réserve. La CEPN fournira une aide pratique aux Premières Nations pour la gestion de leurs réseaux d'alimentation en eau, avec ou sans cadre réglementaire. Un portail Web sera développé en vue de regrouper les pratiques exemplaires ainsi que les leçons apprises, et intégrer une approche holistique dans une approche pan-communautaire favorisant l'emploi de pratiques durables.

Il sera essentiel de collaborer avec AADNC, Environnement Canada et Santé Canada pour s'assurer que le travail de la Commission correspond aux fonctions existantes. Toute future collaboration avec AADNC dans le cadre de ce projet devra être minutieusement surveillée afin que la CEPN demeure une entité véritablement administrée par les Premières Nations.

Des fonds supplémentaires ainsi que le soutien de sources externes seront requis pour faire progresser ce dossier.

Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées d'Environnement Canada

La *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* a été avalisée en conseil des ministres le 17 février 2009. Le 20 mars 2010, Environnement Canada a publié une ébauche du règlement sur les eaux usées dans la Gazette du Canada 1, assortie d'une période de 60 jours prenant fin le 20 mai 2010 pour recueillir des commentaires. Des lettres ont ensuite été envoyées aux Premières Nations, assorties d'une copie du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.

On s'attendait à ce que le règlement soit publié dans la Gazette du Canada 2 en décembre 2010 et qu'il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, en raison de préoccupations soulevées par les municipalités quant à de possibles répercussions économiques, des modifications ont été apportées au règlement provisoire et la publication dans la Gazette du Canada 2 a été reportée. Aucune date concernant l'entrée en vigueur du règlement n'a été annoncée.

L'APN continuera de suivre l'évolution du règlement.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler à l'élaboration d'une loi sur l'eau et les eaux usées :
 - o Poursuivre les efforts de défense d'intérêts afin de s'assurer que le gouvernement du Canada respecte le principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi et d'un règlement complémentaire sur l'eau potable dans les communautés des Premières Nations.
 - o Soutenir et aider les organisations régionales des Premières Nations dans la mise en place de leurs cadres de gestion des ressources hydriques, des eaux usées et des bassins versants et de protection des sources d'eau.
 - o Continuer de signaler au gouvernement du Canada que l'écart en matière d'infrastructures des ressources doit être comblé avant de mettre en œuvre un régime réglementaire sur l'eau et les eaux usées.
- Assurer le suivi des résultats de l'Évaluation technique nationale afin de s'assurer que le gouvernement assume sa responsabilité de répondre aux principaux besoins en infrastructures relevés dans l'étude et qu'il fournit un plan d'activités pour répondre rapidement à la demande.
- Préparer le cadre d'une stratégie sur l'eau des Premières Nations, notamment en lançant un dialogue à l'AGA 2012 et en planifiant un atelier de plusieurs jours qui consistera à fixer des buts et objectifs.
- Continuer d'élaborer le cadre conceptuel d'une commission sur l'eau des Premières Nations/ Autochtones en même temps que l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'eau.
- Poursuivre la mise sur pied d'un portail Web pour accueillir un centre d'excellence intégré qui permettra de partager les pratiques exemplaires consacrées à l'eau, aux eaux usées, à la protection des sources d'eau et à la gestion des bassins versants.

États financiers consolidés de

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS
DU CANADA**

31 mars 2012

PROJET

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de
La Fraternité des Indiens du Canada

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2012 et les états consolidés des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

.../2

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fraternité des Indiens du Canada au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres exigences légales et réglementaires

Selon les exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 17 juillet 2012

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

États financiers consolidés

31 mars 2012

	<u>PAGE</u>
État consolidé des revenus et des dépenses	1
Bilan consolidé	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5 - 15
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses - AADNC	16 - 18
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement	19 - 20
Annexe 3 - État des revenus et des dépenses - Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	21

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé des revenus et des dépenses

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) (annexe 1)	11 062 453 \$	11 263 387 \$
Santé Canada (annexe 2)	8 341 579	8 323 689
Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) (annexe 2)	76 103	80 097
Ressources naturelles Canada (annexe 2)	150 137	-
Justice du Canada (annexe 2)	-	59 743
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) (annexe 2)	337 032	1 151 674
Pêches et océans Canada (annexe 2)	729 269	674 507
Environnement Canada (annexe 2)	282 000	267 000
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	180 049	215 569
Patrimoine canadien (annexe 2)	120 000	-
Tous les autres organismes de financement (annexe 2)	1 418 455	607 348
Fonds en fiducie (annexe 3)	3 331	21 485
	22 700 408	22 664 499
Dépenses		
Publicité, promotion et publications	108 521	145 762
Amortissement des immobilisations corporelles	264 014	346 707
Assurances	31 316	31 608
Divers	37 897	31 043
Recouvrement des mauvaises créances	-	(691 236)
Dépenses de bureau	1 039 622	1 344 230
Honoraires professionnels	3 103 750	2 633 341
Prestation de services régionaux	1 495 043	3 850 937
Loyer	1 361 707	1 704 603
Salaires et avantages sociaux	9 145 460	8 586 237
Déplacements et réunions	6 368 357	4 438 047
	22 955 687	22 421 279
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(255 279) \$	243 220 \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Bilan consolidé

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	-	335 161 \$
Actif détenu en fiducie (note 6)	20 987	20 987
Certificat de placement garanti	9 530	9 268
Subventions et contributions à recevoir (note 3)	2 299 210	2 726 325
Autres débiteurs	607 491	1 157 552
TPS à recouvrer	517 907	508 163
Stocks	9 718	16 173
Frais payés d'avance	80 845	11 119
	3 545 688	4 784 748
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	474 673	728 396
	4 020 361 \$	5 513 144 \$
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	67 182 \$	-
Créditeurs et charges à payer	3 835 015	2 983 037
Passif détenu en fiducie (note 6)	20 987	20 987
Apports reportés (note 7)	48 393	2 059 937
Apports excédentaires (note 8)	25 099	62 613
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	21 512	107 607
	4 018 188	5 234 181
DETTE À LONG TERME (note 9)	28 975	50 486
	4 047 163	5 284 667
ÉVENTUALITÉ (note 10)		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	424 186	570 303
Fonds affectés (note 11)	166 349	204 387
Fonds non affectés - opérations générales	(617 337)	(546 213)
	(26 802)	228 477
	4 020 361 \$	5 513 144 \$

AU NOM DU CONSEIL DE DIRECTION

_____ Shawn A-in-chut Atleo, Chef national

_____ Roger Augustine, Chef régional, Président du Comité de gestion

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds non affectés - opérations générales	Total	
				2012	2011
SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	570 303 \$	204 387 \$	(546 213) \$	228 477 \$	(14 743) \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	(38 038)	(217 241)	(255 279)	243 220
Acquisition d'immobilisations corporelles	10 290	-	(10 290)	-	-
Remboursements sur la dette connexe	107 607	-	(107 607)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(264 014)	-	264 014	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	424 186 \$	166 349 \$	(617 337) \$	(26 802) \$	228 477 \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(255 279) \$	243 220 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(97 587)
Amortissement des immobilisations corporelles	264 014	346 707
Augmentation des apports reportés	(2 011 544)	824 036
Diminution des apports excédentaires	(37 514)	(468 554)
	<u>(2 040 323)</u>	<u>847 822</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	1 756 139	(2 136 988)
	<u>(284 184)</u>	<u>(1 289 166)</u>
INVESTISSEMENT		
Augmentation d'investissements	(262)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 290)	(65 673)
	<u>(10 552)</u>	<u>(65 673)</u>
FINANCEMENT		
Remboursements sur la dette à long terme	(107 607)	(195 539)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(402 343)	(1 550 378)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	335 161	1 885 539
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u>(67 182) \$</u>	<u>335 161 \$</u>

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Fraternité des Indiens du Canada (la "corporation"), constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes du 29 septembre 1970, poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations; et
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations ("APN").

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), chapitre V *Normes comptables en vigueur avant le basculement* (PCGR du Canada) et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou comme disponibles à la vente. Tous les passifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de transaction ou autres passifs.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Le classement des instruments financiers dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation au moment de leur comptabilisation initiale. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Classement effectué par la corporation :

Encaisse et découvert bancaire	Détenus à des fins de transaction
Actif détenu en fiducie	Détenus à des fins de transaction
Certificat de placement garanti	Détenus jusqu'à l'échéance
Subventions et contributions à recevoir	Prêts et créances
Autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Passif détenu en fiducie	Autres passifs
Apports excédentaires	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres revenus.

Prêts et créances

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Autres passifs

Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

La corporation adopte la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué avec vraisemblance et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Principes de consolidation

Les états financiers englobent les comptes de la corporation et ceux du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation. Toutes les opérations importantes entre ces organismes et leurs soldes ont été éliminés pour fins de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les durées de vie utiles suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

Dans le cadre de certains programmes, l'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et la valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Modifications comptables futures - Nouveau référentiel comptable

En 2010, l'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif pourront choisir d'adopter soit le Manuel de l'ICCA, chapitre I - *Normes internationales d'information financière* ou le chapitre III - *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. La Fraternité des Indiens du Canada prévoit utiliser le chapitre III - *Normes comptables pour les organismes sans but lucratifs* à compter du 1^{er} avril 2012 et a déterminé qu'il n'y aurait aucune implication significative sur les états financiers.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	821 412 \$	1 381 014 \$
Patrimoine canadien	12 000	-
Résolution des questions des pensionnats Indiens du Canada	131 924	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada	171 955	388 418
Pêches et océans Canada	668 676	665 711
Environnement Canada	208 475	119 626
Société de gestion des déchets nucléaires	79 768	106 813
Justice du Canada	-	59 743
Ressources naturelles Canada	100 000	-
Services correctionnels du Canada	40 000	-
Sécurité publique du Canada	60 000	-
Province de l'Ontario	5 000	5 000
	<u>2 299 210 \$</u>	<u>2 726 325 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2012</u>			<u>2011</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	1 846 371 \$	1 802 669 \$	43 702 \$	85 711 \$
Matériel de bureau	646 605	610 902	35 703	106 394
Améliorations locatives	1 451 240	1 055 972	395 268	536 291
	<u>3 944 216 \$</u>	<u>3 469 543 \$</u>	<u>474 673 \$</u>	<u>728 396 \$</u>

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (nul \$ en 2011).

6. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 20 987 \$ pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

7. APPORTS REPORTÉS

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	2 059 937 \$	1 235 901 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	18 927 222	19 853 331
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	<u>(20 959 372)</u>	<u>(19 029 295)</u>
Solde à la fin de l'année, apports	27 787	2 059 937
Autres apports reçus	<u>20 606</u>	-
Solde à la fin, total	<u>48 393 \$</u>	<u>2 059 937 \$</u>

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

7. APPORTS REPORTÉS (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Santé Canada	-	2 055 333 \$
Société de gestion des déchets nucléaires	27 787	-
Assemblée Générale Annuelle	20 365	-
Partenariat canadien contre le cancer	-	4 603
Autres	241	-
	<u>48 393 \$</u>	<u>2 059 936 \$</u>

8. APPORTS EXCÉDENTAIRES

Les apports excédentaires sont les suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	-	1 371 \$
Santé Canada	4 084	40 227
Environnement Canada	19 521	19 521
Société de gestion des déchets nucléaires	1 494	1 494
	<u>25 099 \$</u>	<u>62 613 \$</u>

La corporation n'a reconnu aucun revenu de ces apports excédentaires au cours des deux exercices financiers.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Améliorations locatives à payer, échéant en 2012, non garanties et ne portant pas intérêts, remboursables par versements mensuels de 9 511 \$	-	86 095 \$
Contrat de location-acquisition, 3 %, échéant en 2015, remboursable en versements mensuels de 1 793 \$, incluant les intérêts	<u>50 487</u>	<u>77 085</u>
	50 487	163 180
Tranche de la dette échéant à moins d'un an	<u>(21 512)</u>	<u>(107 607)</u>
Portion à long terme	<u>28 975 \$</u>	<u>50 486 \$</u>

Les remboursements de capital pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2013	21 512 \$
2014	21 512
2015	7 643

10. ÉVENTUALITÉ

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

11. LE FONDS EN FIDUCIE DE LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada; entité contrôlée par la corporation. Une description sommaire de cette entité contrôlée est présentée ci-dessous.

Le Fonds en fiducie a été reconnu à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; il comprend le Fonds de langue et d'alphabetisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée et le Fonds des héros de notre époque.

Les fonds affectés se composent des éléments suivants et ils doivent être utilisés pour les besoins indiqués ci-dessous :

- Le Fonds de langue et d'alphabetisation a été établi pour promouvoir l'éducation des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.
- Le Fonds de guérison de la jeunesse a été établi pour soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada par l'organisation d'événements qui permettent de réunir ces jeunes avec des responsables politiques et les aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership dans la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.
- Le Fonds de recherche parrainée a été créé en 2001 dans le but de participer à des recherches économiques, sociales et scientifiques qui touchent les problèmes des communautés indiennes tout en suggérant des solutions à ces problèmes.
- Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 et a pour but de reconnaître les citoyens des Premières Nations qui ont démontré d'excellentes habilités intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont pris l'initiative d'utiliser leurs talents au maximum.

La Fraternité nomme les membres du conseil de direction du Fonds en fiducie et veille à ce que le Fonds en fiducie respecte la charte de la Fraternité.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2012

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Subventions et contributions à recevoir	427 115 \$	255 594 \$
Autres débiteurs	550 061	424 626
TPS à recouvrer	(9 744)	(355 660)
Frais payés d'avance	(69 726)	153 011
Stocks	6 455	(16 173)
Créditeurs et charges à payer	851 978	(2 598 386)
	<u>1 756 139 \$</u>	<u>(2 136 988) \$</u>

13. ENGAGEMENTS

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums d'un montant total de 4 947 134 \$ en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel pour chacun des cinq prochains exercices :

2013	1 462 999 \$
2014	1 445 704
2015	1 429 687
2016	602 667
2017	6 077
	<u>4 947 134 \$</u>

14. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012

15. ASSISTANCE À LA RETRAITE

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions sont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 444 672 \$ (412 742 \$ en 2011).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement actuels, en utilisant le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes, à l'exception des améliorations locatives à payer, qui viennent à échéance en 2012. Conséquemment, l'exposition des flux de trésorerie n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
État des revenus et des dépenses
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
 de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Capacité organisationnelle de base	Mandat du processus stratégique des P.N. de susciter le changement	Éducation & juridiction & secrétariat	Conférence technique sur l'eau le logement, l'infrastructure	Problèmes de gestion de mesures d'urgences	Développement social	Jeunesse des Premières Nations et des Inuit
Revenus							
Apports/subvention - AADNC	5 000 000 \$	1 100 000 \$	1 120 000 \$	550 000 \$	160 000 \$	395 000 \$	9 368 \$
Divers	3 200	8 657	5 149	30 952	-	-	-
Frais d'inscription	-	291 795	-	87 281	-	-	-
	5 003 200	1 400 452	1 125 149	668 233	160 000	395 000	9 368
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	7 772	10 102	2 000	2 755	3 089	54	-
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	16 539	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Assurances	16 052	1 598	1 032	515	-	560	-
Divers	-	600	600	-	-	-	-
Dépenses de bureau	339 230	45 380	74 555	25 859	7 123	27 813	-
Honoraires professionnels	225 590	134 191	189 113	42 625	7 557	63 296	-
Prestation de services régionaux	1 011 220	125 683	5 000	-	-	-	-
Loyer	313 682	37 833	80 833	44 946	11 437	27 536	-
Salaires et avantages sociaux	2 775 514	260 514	643 042	394 798	104 173	206 130	9 368
Déplacements et réunions	430 571	799 374	129 349	141 220	27 141	70 517	-
	5 119 631	1 415 275	1 125 524	669 257	160 520	395 906	9 368
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(116 431) \$	(14 823) \$	(375) \$	(1 024) \$	(520) \$	(906) \$	- \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
État des revenus et des dépenses
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
 de l'exercice clos le 31 mars 2012

	La Couronne Rassemblement des Premières Nations	Capacité et coordination de la communauté électronique	Appartenance et citoyenneté des Bandes Indiennes	Partenariats économiques	Promotion des droits et communications pour les pensionnats indiens	Traités I et II
Revenus						
Apports/subvention - AADNC	129 600 \$	150 000 \$	541 672 \$	150 000 \$	300 000 \$	300 000 \$
Divers	-	-	1 143	-	5 440	-
Frais d'inscription	-	-	20 771	-	-	-
	129 600	150 000	563 586	150 000	305 440	300 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	-	212	-	157	23	-
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Assurances	-	-	-	172	-	215
Divers	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	4 910	6 931	29 634	12 954	14 446	7 680
Honoraires professionnels	13 899	64 775	64 959	3 137	5 565	62 643
Prestation de services régionaux	-	-	-	400	-	-
Loyer	-	6 889	21 697	14 356	20 990	13 899
Salaires et avantages sociaux	3 604	43 079	145 223	112 918	200 944	179 218
Déplacements et réunions	114 873	28 249	302 333	8 243	88 258	47 957
	137 286	150 135	563 846	152 337	330 226	311 612
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(7 686) \$	(135) \$	(260) \$	(2 337) \$	(24 786) \$	(11 612) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
État des revenus et des dépenses
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
 de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Revendications particulières	Politiques de Revendications globales	Ajouts de terres aux réserves	Total	
				2012	2011
Revenus					
Apports/subvention - AADNC	125 000 \$	100 000 \$	470 000 \$	10 600 640 \$	10 658 296 \$
Divers	-	-	7 425	61 966	269 573
Frais d'inscription	-	-	-	399 847	335 518
	125 000	100 000	477 425	11 062 453	11 263 387
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	21	25	74	26 284	48 087
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	16 539	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	97 587
Assurances	86	-	344	20 574	23 593
Divers	-	-	-	1 200	2 991
Dépenses de bureau	4 308	1 467	17 143	619 433	726 584
Honoraires professionnels	8 501	20 025	152 605	1 058 481	1 139 810
Prestation de services régionaux	-	-	-	1 142 303	1 276 353
Loyer	9 984	4 595	28 857	637 534	855 613
Salaires et avantages sociaux	75 018	37 394	145 492	5 336 429	5 257 958
Déplacements et réunions	27 413	37 375	133 871	2 386 744	2 484 789
	125 331	100 881	478 386	11 245 521	11 913 365
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(331) \$	(881) \$	(961) \$	(183 068) \$	(649 978) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses Autres organismes de financement de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Santé Canada	PCCC	Ressources naturelles Canada	RHDCC	Pêches et océans Canada	Environnement Canada
Revenus	8 238 670 \$	76 103 \$	100 000 \$	333 737 \$	727 953 \$	282 000 \$
Apporits/subventions - autres	-	-	-	-	-	-
Vente des publications	73 351	-	50 137	3 295	1 316	-
Divers	29 558	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-
	8 341 579	76 103	150 137	337 032	729 269	282 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	20 160	16	14	8 823	118	52
Ventilation des dépenses administratives	747 364	6 500	14 520	20 352	44 820	37 900
Amortissement des immobilisations corporelles	104 804	621	2 020	-	9 342	4 487
Assurances	8 090	116	-	172	800	-
Divers	3 075	-	-	-	-	-
Recouvrement des mauvaises créances	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	240 126	2 219	1 213	21 738	26 532	15 423
Honoraires professionnels	1 575 324	670	2 015	76 773	9 498	19 421
Prestation de services régionaux	40 394	-	-	-	59 276	6 271
Loyer	493 901	8 086	15 956	23 044	41 599	34 249
Salaires et avantages sociaux	2 572 394	56 364	12 815	138 290	231 814	159 116
Déplacements et réunions	2 536 208	1 896	101 876	47 840	308 977	6 408
	8 341 840	76 488	150 429	337 032	732 776	283 327
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(261) \$	(385) \$	(292) \$	- \$	(3 507) \$	(1 327) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses
Autres organismes de financement
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Société de gestion des déchets nucléaires	Patrimoine canadien	Autres		Total
			2012	2011	
Revenus					
Apports/subventions - autres	180 049 \$	120 000 \$	185 877 \$	10 244 389 \$	10 742 800 \$
Vente des publications	-	-	515	515	339
Divers	-	-	952 220	1 080 319	636 488
Frais d'inscription	-	-	279 843	309 401	-
	180 049	120 000	1 418 455	11 634 624	11 379 627
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	29	-	53 025	82 237	97 975
Ventilation des dépenses administratives	20 784	-	(908 779)	(16 539)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	142 740	264 014	249 120
Assurances	319	-	1 245	10 742	8 015
Divers	-	-	(1 711)	1 364	9 459
Recouvrement des mauvaises créances	-	-	-	-	(691 236)
Dépenses de bureau	4 901	-	108 037	420 189	617 646
Honoraires professionnels	976	-	354 557	2 039 234	1 488 355
Prestation de services régionaux	-	-	246 799	352 740	2 574 584
Loyer	19 542	-	87 796	724 173	848 990
Salaires et avantages sociaux	114 727	-	523 511	3 809 031	3 328 279
Déplacements et réunions	18 771	121 672	837 964	3 981 612	1 953 258
	180 049	121 672	1 445 184	11 668 797	10 484 445
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	(1 672) \$	(26 729) \$	(34 173) \$	895 182 \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
État des revenus et des dépenses
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de guérison des jeunes	Fonds général	2012	2011
Revenus					
Parrainage	-	-	-	-	21 485 \$
Divers	2 879	452	-	3 331	-
	2 879	452	-	3 331	21 485
Dépenses					
Créances douteuses	19 200	-	-	19 200	-
Bourses	15 548	452	-	16 000	16 000
Services professionnels	6 035	-	-	6 035	5 176
Divers	134	-	-	134	2 593
	40 917	452	-	41 369	23 769
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(38 038) \$	-	-	(38 038) \$	(2 284) \$



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
473, rue Albert, 9^e étage, Ottawa (Ontario) K1R 5B4

Téléphone : (613) 241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
Télécopieur : (613) 241-5808

www.afn.ca